

La production audiovisuelle aidée en 2023

mai 2024

Cette étude a été réalisée conjointement par la Direction de l'audiovisuel et la Direction des études, des statistiques et de la prospective

CNC centre national du cinéma et de l'image animée
Direction des études, des statistiques et de la prospective
Direction de l'audiovisuel
291 boulevard Raspail, 75 675 Paris Cedex 14
Tél : 01.44.34.38.26
despro@cnc.fr
www.cnc.fr

Sommaire



Méthodologie

Les résultats relatifs à la production audiovisuelle concernent les œuvres qui ont obtenu un premier soutien financier du CNC au cours de l'année étudiée. En raison de l'effet calendaire, ils ne reflètent pas totalement l'ensemble des productions réalisées pour les diffuseurs chaque année. En effet, le dépôt des dossiers relevant des producteurs et devant, au maximum, intervenir un mois avant la fin du tournage, les statistiques présentées dans ce bilan regroupent des œuvres à différents stades de production. Certains dossiers sont déposés avant tournage (pour une diffusion dans plusieurs mois) et d'autres après le début du tournage (pour une diffusion relativement proche). Ces données peuvent donc être en décalage avec les statistiques publiées par les diffuseurs ou par d'autres organismes comme l'Arcom. Par ailleurs, concernant le documentaire, le périmètre des œuvres suivies par le CNC se limite aux documentaires de création tels que définis par le règlement général des aides (RGA) tandis que l'Arcom a une acception plus large du documentaire.
En 2021 et 2022, un fonds spécifique plateforme (FSP) permettait aux programmes financés par les services étrangers de vidéo à la demande par abonnement et dont le producteur délégué était une société de production française de bénéficier d'une aide sélective du compte de soutien audiovisuel. Depuis le 1er janvier 2023, ces programmes font partie intégrante du fonds de soutien audiovisuel (FSA) et génèrent du soutien automatique que les producteurs délégués peuvent ensuite mobiliser. A noter, qu'au stade de l'autorisation préalable, la destination des programmes vers le linéaire / non linéaire n'est pas toujours connue. Les données sont donc à considérer les données comme un niveau plancher pour le non linéaire.

La participation de partenaires étrangers au préfinancement de programmes audiovisuels français est appréhendée ici sous la forme de préventes ou d'apports en coproduction. Il convient de rappeler que les préventes et les apports en coproduction sont deux catégories juridiques distinctes. En effet, une participation en coproduction donne à son titulaire un droit de propriété sur l'œuvre qu'il partage éventuellement avec les autres coproducteurs. Un préachat ou une prévente ne confère à son bénéficiaire que des droits de diffusion limités dans le temps et pour un ou plusieurs modes d'exploitation précis. Comme l'ensemble des informations contenues dans ce document, les données relatives aux préventes et aux apports en coproduction proviennent des dossiers déposés dans le cadre des aides audiovisuelles du fonds de soutien géré par le CNC.

Les compléments d'aides à la production qui peuvent être attribués après la première décision d'aide entraînent une diminution de la part de financement assumée par les producteurs français. Les valeurs de compléments d'aides du CNC pour 2023 correspondent à du soutien demandé non encore versé au moment du bilan de la production audiovisuelle aidée. Cette méthodologie permet notamment d'afficher une représentation plus précise de l'implication du CNC dans le financement des programmes audiovisuels aidés.

Les chiffres liés aux financements français sont impactés, en 2023, par une conjonction de facteurs pouvant expliquer certaines variations, à savoir la présence potentiellement de minimum garantis (MG) survalorisant la part française car incluant des préventes aux services internationaux de vidéo à la demande par abonnement sur les territoires France/ monde et des apports diffuseurs en hausse car ceux provenant des services internationaux peuvent inclure des droits monde ou multi-territoires.

Par ailleurs, malgré la redéfinition de la participation française de financement[1], les préventes étrangères incluses dans la part française ont été réaffectées à la part étrangère dans un souci de cohérence avec l'historique.

Les analyses portent sur la production aidée par le CNC dans l'année, genre par genre. Il est rappelé que les pourcentages d'évolution sont calculés à partir des valeurs exactes.

[1] La participation française comprend l'ensemble des financements français et étrangers apportés par l'entreprise de production déléguée ou les autres entreprises de production établies en France, à l'exclusion des financements apportés par le ou les coproducteurs établis à l'étranger et compte tenu des stipulations du contrat de coproduction.

Synthèse

Un volume de production aidée stable en 2023, des investissements en forte hausse

En 2022, le CNC a soutenu la production de 4 009 heures de programmes audiovisuels français (+0,1 % par rapport à 2022), dans la fourchette basse de la décennie (4 482 par an en moyenne entre 2014 et 2023) et bien inférieur au niveau d'avant crise (4 746 heures par an entre 2014 et 2019). A noter que cette baisse par rapport à l'avant crise recouvre des évolutions contrastées selon les genres. Elle est principalement portée par la baisse du volume de documentaires (-26,1 % en 2023 par rapport à la moyenne 2014-2019, soit -596 heures).

Le cumul des devis est, lui, en progression de 19,3 % par rapport à 2022 et de 11,7 % par rapport à 2019 et atteint 1,8 Md€, une hausse essentiellement portée par la fiction.

Le montant des aides allouées à la production de programmes audiovisuels (y compris compléments, hors aides amont) s'élève à 225,3 M€ en 2023, en hausse de 2,3 % par rapport à 2022. Cette hausse est légèrement plus importante que celle observée sur le volume horaire mais en-deçà de celle enregistrée sur les devis. Le montant des aides reste toutefois supérieur à la moyenne de la décennie (220,1 M€ par an). La fiction demeure le genre le plus soutenu par le CNC avec 89,7 M€, devant le documentaire à 64,4 M€, l'animation à 42,9 M€, le spectacle vivant à 26,5 M€ et le magazine d'intérêt culturel à 1,9 M€.

En 2023, le CNC apporte 56,2 K€ par heure aidée, tous genres confondus, en hausse de 2,3 % par rapport à 2022 et au troisième plus haut niveau de la décennie derrière 2019 (56,9 K€) et 2021 (57,1 K€). L'apport horaire du CNC est plus élevé que la moyenne de la décennie pour le documentaire (38,2 K€ en 2023, contre 35,6 K€ sur la période 2014-2023) et inférieur pour l'ensemble des autres genres : à 154,5 K€ pour l'animation (156,9 K€ sur la moyenne 2014-2023), 84,1 K€ pour la fiction (87,1 K€), 34,1 K€ pour le spectacle vivant (35,0 K€) et 9,2 K€ pour le magazine d'intérêt culturel (10,2 K€).

Fiction : un coût horaire qui atteint un niveau record, dépassant pour la première fois les 1 M€

Avec 1 067 heures en 2023 (-1,5 % par rapport à 2022), le volume de fiction aidé se maintient au-dessus des 1 000 heures pour la troisième année consécutive, et pour la sixième année depuis la création du fonds de soutien à la production audiovisuelle en 1986. Les devis de fiction dépassent le milliard d'euros pour la deuxième fois depuis 1986 et atteignent 1 103,0 M€ en 2023, en forte hausse par rapport à 2022 (+26,7 %) et à un niveau proche de celui de 2021 (-0,4 %), plus haut niveau historique lié au rattrapage des programmes qui n'avaient pu être maintenus pendant la crise sanitaire en 2020.

Le coût horaire est ainsi à son plus haut niveau historique et dépasse pour la première fois le million d'euros, à 1 033,7 K€ (+28,7 % par rapport à 2022 et +22,7 % par rapport à 2021). Hors feuilletons, dont les coûts horaires sont plus faibles (440,6 K€ par heure en 2023) et qui constituaient une part plus importante du volume en 2022, le coût horaire des fictions aidées s'établit à 1 376,2 K€ (+16,4 % par rapport à 2022 et +15,7 % par rapport à 2021). Depuis le 1er janvier 2023, les producteurs français délégués peuvent mobiliser du soutien pour des œuvres destinées aux services en ligne et chaînes de télévision étrangers. En 2023, les trois services mondiaux de vidéo à la demande par abonnement (Netflix, Prime Video et Disney+) financent 14 œuvres de fiction aidées dont deux en co-financement avec d'autres partenaires diffuseurs (TF1 et Arte). Ces programmes présentent, en moyenne, un coût horaire trois fois plus élevé, et expliquent en grande partie l'inflation du coût horaire de la fiction. Hors feuilletons et hors programmes destinés à ces services, le coût

horaire de la fiction aidée reste malgré tout en hausse mais une hausse plus modérée, de 12,4 %, à 1 253,2 K€ contre 1 114,9 K€ en 2022.
En 2023, 682,6 M€ sont investis par les diffuseurs dans la production d'œuvres de fiction, une hausse de 26,7 % par rapport à 2022 en ligne avec la hausse des devis, et à un plus haut niveau historique. La part des devis assumée par ces derniers est stable à 61,9 % (comme en 2022), grâce à la contribution des plateformes étrangères. France Télévisions reste le premier financeur de la fiction en 2023 avec un investissement total de 255,9 M€ (+1,2 % par rapport à 2022), soit 37,5 % des apports totaux des diffuseurs. Il est suivi par le groupe TF1 (210,3 M€, soit +40,5 % par rapport à 2022 et 30,9 % du total des diffuseurs, une hausse liée à l'attente par les producteurs de la signature d'un accord avec le groupe pour le dépôt de certains dossiers), et le groupe Canal+ (51,5 M€, soit +36,1 % en un an et 7,6 % des apports des diffuseurs). Les trois principaux services étrangers, Netflix, Prime Video et Disney+, multiplient par 2 leurs apports, à 98,3 M€, et dépassent ainsi, à eux trois, les investissements du groupe Canal+.

Animation : rebond du volume aidé après le point bas atteint en 2022
278 heures d'animation ont été aidées en 2023, un niveau en net rebond par rapport à 2022 (+25,6 %), une année au cours de laquelle le nombre d'heures d'animation aidées était particulièrement bas, en raison d'une conjonction de facteurs : une année 2021 très dynamique, le décalage de projets pour TF1 à début 2023 dans l'attente de la signature d'un accord avec les producteurs et auteurs, davantage de formats courts et moins d'épisodes par saison commandés. 2023 semble revenir à un cycle de production plus proche de celui de l'avant pandémie avec 54 programmes d'animation mis en production, au niveau de 2019 (52), et un retour des programmes de plus longue durée. Est ainsi lancée en 2023 la production de 21 séries d'animation de 11 à 15 minutes (16 en 2019 et 18 par an en moyenne sur la période 2014-2019), dont 11 sont des nouvelles séries, et de 6 séries de 23 à 26 minutes (4 en 2019 et 5 par an en moyenne sur la période 2014-2019), dont 4 sont des nouvelles séries.
En lien avec la hausse du nombre d'heures aidées, les devis des programmes d'animation s'élèvent à 237,6 M€ en 2023, en hausse de 30,3 % par rapport à 2022, et retrouvent leur niveau de 2019 (237,4 M€). La progression plus rapide des devis par rapport au volume horaire entraîne une légère hausse du coût horaire, à 856,2 K€, plus haut niveau depuis plus de 20 ans derrière 2021 (879,9 K€). L'apport horaire des diffuseurs est également en hausse, de 5,7 % par rapport à 2022, et atteint 190,4 K€ en 2023, au plus haut niveau historique.
Au global, les producteurs sont ceux qui accompagnent le plus la hausse des devis. A noter que la part producteurs peut comprendre le crédit d'impôt audiovisuel, dont le montant n'est pas connu à ce stade. Leurs apports s'élèvent à 56,4 M€ en 2023, en hausse de 68,1 % par rapport à 2022. Ils assument 23,7 % des devis, contre 18,4 % en 2022 et 21,8 % sur la période 2014-2019. De leur côté, les diffuseurs apportent 52,9 M€, soit une hausse de 32,7 % par rapport à 2022 (39,8 M€). Ils totalisent 22,2 % des devis (21,8 % en 2022 et 23,5 % sur la période 2014-2019). Le groupe France Télévisions est le premier financeur de l'animation audiovisuelle aidée, avec 29,6 M€ (55,9 % des investissements totaux des diffuseurs), devant le groupe TF1 (8,0 M€, soit 15,1 % du total) et le groupe M6 (7,5 M€ et 14,2 % du total). En 2023, aucun des trois services étrangers de vidéo à la demande par abonnement (Netflix, Prime Video et Disney+) n'a investi dans la production d'un programme audiovisuel d'animation aidé.
Genre international par excellence, l'animation bénéficie d'importants apports étrangers, qui progressent en 2023 pour s'établir à 55,8 M€ (+26,3 % par rapport à 2022).

Documentaire de création : un niveau de production qui se stabilise en 2023 pour un genre largement financé par les diffuseurs publics

Le volume de production de documentaires aidés se stabilise à 1 686 heures en 2023, en légère hausse par rapport à 2022 (+1,0 %) mais à un niveau faible au regard des années avant crise (1 960 heures en 2019 et 2 282 heures par an en moyenne entre 2014 et 2019). De même, les devis sont stables (341,5 M€ en 2023, contre 341,3 M€ en 2022). Le coût horaire, quant à lui, est relativement stable par rapport à 2022, à 202,5 K€ (-0,9 %), et se maintient au deuxième plus haut niveau historique derrière 2022 (204,4 K€). Il convient de rappeler que le volume de documentaires aidés affiche une baisse continue depuis 2013, en lien avec les différentes réformes du soutien du CNC, qui avaient notamment vocation à recentrer les aides sur le documentaire de création.

Bien que les devis soient stables, les évolutions sont contrastées selon les financeurs. Les financements français sont ainsi en légère hausse par rapport à 2022 (+1,6 %), quand les apports étrangers reculent sensiblement (-19,3 %), et notamment les préventes (-36,4 %). Au total, 260 œuvres (351 heures) de documentaires sont produites avec au moins un partenaire étranger en 2023, contre 281 œuvres (375 heures) en 2022.

Au sein des financements français, l'apport des producteurs progresse de 9,2 % entre 2022 et 2023, à 63,0 M€. Ils représentent 18,4 % des devis (16,9 % en 2022), au plus haut niveau depuis 2004 (19,1 %).

Les diffuseurs restent les premiers financeurs du documentaire, apportant 154,1 M€ en 2023 (+0,9 % par rapport à 2022), soit 45,1 % des devis, un niveau dans la fourchette basse des vingt dernières années malgré un renforcement de leurs apports horaires : en moyenne, les diffuseurs apportent 91,4 K€ par heure produite, à un plus haut niveau historique avec 2022.

Les diffuseurs publics sont, de loin, les premiers contributeurs du genre avec 108,7 M€ d'investissements, soit 71,7 % des apports diffuseurs. Le groupe France Télévisions est le premier contributeur avec 75,5 M€ (49,0 % du total), loin devant le groupe Arte (32,4 M€) et le groupe Canal+ (18,9 M€). Netflix, Prime Video et Disney+ apportent 2,9 M€ à la production de 7 heures de documentaires audiovisuels aidés en 2023 (2,3 M€ et 5 heures en 2022 dans le cadre du FSP).

Comme chaque année, le documentaire de société est le genre le mieux représenté avec 50,5 % des heures aidées en 2023, 45,8 % des devis et 46,1 % des apports des diffuseurs.

Spectacle vivant : une production stable en volume mais mieux financée par les diffuseurs

En 2023, le nombre d'heures aidées d'adaptations de spectacle vivant est stable, à 776 heures (comme en 2022). Dans le même temps, les devis progressent de 4,7 % par rapport à 2022, à 97,7 M€ en 2023, entraînant une hausse du coût horaire de 5,7 % sur un an, à 125,9 K€.

Les diffuseurs sont les premiers contributeurs du genre (41,8 % des devis totaux), devant les aides du CNC (27,1 %) et les producteurs (26,5 %). Le taux de couverture des devis par les diffuseurs atteint son plus haut niveau historique en 2023 (+6,0 points par rapport à la moyenne 2014-2019).

France Télévisions reste le premier financeur du genre (17,9 M€, soit 43,7 % des investissements totaux des diffuseurs), devant le groupe Arte (7,1 M€, soit 17,5 %) et le groupe Canal+ (5,8 M€, soit 14,1 %).

Les adaptations de spectacles musicaux représentent une grande majorité des heures de spectacle vivant aidées en 2023 (72,9 %), portées notamment par la musique classique et contemporaine dont le volume progresse de 8,5 % entre 2022 et 2023 pour s'établir à 133 heures.

Les chiffres-clés de 2023

	heures	devis	soutiens[1]	diffuseurs	Etranger
fiction	1 067 heures *-1,5 %*	1 103,0 M€ *+26,7 %*	89,7 M€ *+4,3 %*	682,6 M€ *+26,7 %*	26,3 M€ *-20,3 %*
documentaire	1 686 heures *+1,0 %*	341,5 M€ -	64,4 M€ *-1,0 %*	154,1 M€ *+0,9 %*	20,6 M€ *-19,3 %*
animation	278 heures *+25,6 %*	237,6 M€ *+30,3 %*	42,9 M€ *+5,9 %*	52,9 M€ *+32,7 %*	55,8 M€ *+26,3 %*
spectacle vivant	776 heures -	97,7 M€ *+4,7 %*	26,5 M€ *+0,6 %*	40,8 M€ *+11,0 %*	3,1 M€ *+31,1 %*
magazine d'intérêt culturel	202 heures *-21,1 %*	12,3 M€ *-20,1 %*	1,9 M€ *-21,7 %*	7,3 M€ *-25,0 %*	- -
Total	**4 009 heures** *+0,1 %*	**1 792,1 M€** *+19,3 %*	**225,3 M€** *+2,3 %*	**936,6 M€** *+20,4 %*	**107,0 M€** *+1,8 %*

[1] Y compris compléments d'aide.
Evolutions calculées par rapport à 2022.

Volume de production des programmes audiovisuels aidés (heures)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	*évol.23/22 (%)*
fiction	748	743	897	871	995	1 040	930	1 314	1 083	1 067	*-1,5*
documentaire	2 590	2 480	2 253	2 266	2 141	1 960	1 750	1 869	1 670	1 686	*+1,0*
animation	260	285	388	353	289	295	295	357	221	278	*+25,6*
spectacle	976	1 082	954	1 033	939	693	514	742	776	776	*+0,0*
magazine	254	353	372	350	353	263	267	299	256	202	*-21,1*
total	**4 828**	**4 943**	**4 864**	**4 873**	**4 716**	**4 251**	**3 756**	**4 582**	**4 006**	**4 009**	***+0,1***

Devis de production des programmes audiovisuels aidés (M€)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	*évol.23/22 (%)*
fiction	717,21	638,9	778,85	719,9	797,0	890,1	824,0	1 107,1	870,3	1 103,0	*+26,7*
documentaire	398,69	409,0	405,24	397,6	389,4	362,6	350,5	368,2	341,3	341,5	*+0,0*
animation	178,11	180,8	256,33	269,0	209,8	237,4	245,1	314,5	182,3	237,6	*+30,3*
spectacle	119,38	125,2	116,99	121,6	123,4	88,6	70,3	100,3	93,3	97,7	*+4,7*
magazine	23,03	32,3	27,53	28,6	32,6	26,1	22,0	26,8	15,4	12,3	*-20,1*
total	**1 436,43**	**1 386,3**	**1 584,94**	**1 536,7**	**1 552,1**	**1 604,8**	**1 511,9**	**1 917,0**	**1 502,7**	**1 792,1**	***+19,3***

Aides à la production du CNC[1] (M€)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	*évol.23/22 (%)*
fiction	71,9	67,9	83,4	81,5	91,6	91,1	77,7	103,0	86,0	89,7	*+4,3%*
documentaire	80,2	82,6	77,7	79,7	77,3	72,7	67,7	69,0	65,0	64,4	*-1,0%*
animation	34,8	36,7	60,2	59,0	49,3	50,3	41,7	59,0	40,5	42,9	*+5,9%*
spectacle	35,4	36,4	34,2	34,9	33,5	24,1	18,7	26,8	26,3	26,5	*+0,6%*
magazine	2,7	3,4	2,5	3,2	3,9	3,5	3,2	3,8	2,4	1,9	*-21,7%*
total	**224,9**	**227,0**	**258,1**	**258,2**	**255,6**	**241,8**	**208,8**	**261,6**	**220,2**	**225,3**	***+2,3%***

[1] Y compris compléments d'aide.

Apport des diffuseurs dans le financement des programmes audiovisuels aidés (M€)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	*évol.23/22 (%)*
fiction	483,85	462,5	535,97	491,5	534,4	583,7	511,9	655,3	538,6	682,6	*+26,7*
documentaire	204,28	209,7	204,57	195,3	189,2	168,2	157,9	167,0	152,7	154,1	*+09*
animation	46,71	43,3	61,50	63,7	48,1	49,1	51,7	67,6	39,8	52,9	*+32,7*
spectacle	42,44	46,0	42,26	42,8	43,0	32,5	28,7	40,9	36,8	40,8	*+11,0*
magazine	16,00	22,4	18,54	19,6	21,9	16,9	14,4	17,3	9,7	7,3	*-25,0*
total	**793,28**	**784,0**	**862,84**	**812,9**	**836,6**	**850,3**	**764,7**	**948,1**	**777,7**	**937,8**	***+20,6***

Apports étrangers dans le financement des programmes audiovisuels aidés (M€)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	*évol.23/22 (%)*
fiction	45,3	19,6	51,2	28,8	29,2	37,6	58,9	72,4	33,0	26,3	*-20,3*
documentaire	15,1	19,4	30,6	22,3	21,9	25,4	27,5	23,8	25,6	20,6	*-19,3*
animation	45,6	43,7	58,0	60,7	43,0	62,3	69,1	91,2	44,2	55,8	*+26,3*
spectacle	6,7	8,0	7,1	8,4	8,2	4,4	2,4	2,2	2,4	3,1	*+31,1*
magazine	0,0	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	-	-
total	**112,8**	**90,9**	**147,2**	**120,3**	**102,4**	**129,7**	**157,9**	**189,6**	**105,1**	**105,8**	***+0,7***

I. Le financement par le CNC

Le montant total des aides allouées par le CNC au financement de la production audiovisuelle en 2023 s'élève à 238,0 M€, contre 220,3 M€ en 2022. Il se compose de 3,4 M€ d'aides à l'écriture et au développement (Fonds d'aide à l'innovation audiovisuelle) en fiction et animation (comme en 2022), de 234,9 M€ d'aides à la préparation et à la production (227,8 M€ en 2022) et de 2,8 M€ d'aides à la production de vidéomusiques (2,6 M€ en 2022).

Le financement de la production audiovisuelle par le CNC (M€)

	2019	2020	2021	2022	2023
aides à l'écriture et au développement	3,4	3,0	3,1	3,4	3,4
aides à la préparation et à la production	250,9	217,5	271,1	227,8	234,9
aides à la production de vidéomusiques	2,5	2,4	2,6	2,6	2,8
total	**256,4**	**221,6**	**275,1**	**220,3**	**238,0**

Source : CNC.

A. Les aides à l'écriture et au développement (Fonds d'aide à l'innovation audiovisuelle en fiction et animation)

Le Fonds d'aide à l'innovation audiovisuelle (FAIA) est un dispositif qui s'adresse aux auteurs et aux producteurs pour **accompagner toutes les étapes de création de leurs projets, de l'écriture au développement**, en amont d'une présentation au marché.
L'objectif est de favoriser le renouvellement de la création audiovisuelle, de promouvoir la création originale, de diversifier les formats, les genres et les publics, et d'accompagner les professionnels émergents et confirmés. Le dispositif accompagne des séries de tous formats et des unitaires, ainsi que des courts métrages en animation, à destination de la télévision comme des services de médias audiovisuels à la demande, que leur ambition soit nationale ou internationale.

a. Un soutien aux auteurs en hausse.

La mission principale du dispositif est d'accompagner les auteurs tout au long de la création de leurs projets, en favorisant différents types de collaboration artistique. Le montant de ces aides est forfaitaire, et varie en fonction du format de l'œuvre et du type de collaboration envisagé :

- **L'aide au concept** vise à solidifier le concept du projet (sujet, arène -pour une série-, personnages, point de vue, thématiques) : le montant s'échelonne entre 7 500 € et 10 000 € ;
- **L'aide à l'écriture** vise d'une part à distinguer la qualité du projet et le travail déjà accompli, et d'autre part à encourager son auteur à mener à bien et à retravailler le projet afin d'aboutir à une version plus avancée : le montant s'échelonne entre 7 500 € et 30 000 € ;
- **L'aide à la réécriture** vise à financer un retravail sur une version déjà avancée qui pose aux auteurs principaux un certain nombre de problèmes structurels à régler avant sa présentation au marché. Ce forfait finance un travail collectif entre auteur(s) et collaborateur(s) – professionnels expérimentés en matière d'écriture : le montant s'échelonne entre 4 000 € et 15 000 € ;
- **L'aide à la co-écriture de coproductions internationales de séries** (fiction) vise à accompagner l'écriture de séries de fiction qui reposent sur une collaboration d'auteurs de nationalités différentes : le montant est de 50 000 €.

En 2023, l'aide au concept a été octroyée à 9 projets d'animation et 44 projets de fiction. En animation, le CNC a accompagné 16 projets au stade de l'écriture, pour un montant moyen de 15 063 € par projet (y compris les courts métrages) et 16 778 € sur les seuls formats audiovisuels. En fiction, ce sont 31 projets qui ont été soutenus en écriture, pour un montant moyen de 27 581 € par projet.
Par ailleurs, 6 projets d'animation ont été aidés à la réécriture, pour un montant moyen de 10 250 € par projet et 5 projets de fiction, pour un montant moyen de 15 000 € par projet.
En 2023, l'aide à la co-écriture de coproductions internationales a été octroyée à 9 projets, permettant ainsi à 27 auteurs issus de 11 pays différents (Finlande, Grande-Bretagne, Gabon, Italie, Hongrie, France, Côte d'Ivoire, Liban, Bénin, Espagne, Burkina Faso) de collaborer dès les premières phases d'écriture.

Montants octroyés aux auteurs, par genre (K€)

	2019	2020	2021	2022	2023
fiction	1 665,0	1 647,5	1 685,0	1 657,5	1 710,0
animation	398,0	333,0	406,5	387,0	392,5
total	**2 063,0**	**1 980,5**	**2 091,5**	**2 044,0**	**2 102,5**

Source : CNC.

Nombre d'aides octroyées aux auteurs, par genre

	2019	2020	2021	2022	2023
fiction	80	92	80	74	89
animation	42	37	43	36	31
total	**122**	**129**	**123**	**110**	**120**

Source : CNC.

b. Des aides au développement et/ou au pilote en hausse en fiction, en baisse en animation

Les aides au développement et au pilote visent à soutenir les producteurs audiovisuels dans la phase la plus risquée du développement du projet. L'aide contribue à financer les travaux créatifs nécessaires permettant de présenter le projet à différents partenaires financiers et de convaincre les diffuseurs de s'engager. En fiction et en animation, l'aide peut notamment financer la fabrication d'un *teaser* ou pilote.
En 2023, 49 projets d'animation ont été aidés au titre de l'aide au développement/pilote pour un montant moyen par projet de 21 265 €. 9 projets de fiction ont reçu une aide au développement, pour un montant moyen par projet de 26 667 €.

Montants octroyés aux producteurs (développement/pilote) par genre (K€)

	2019	2020	2021	2022	2023
fiction	375,0	120,0	185,0	116,0	240,0
animation	961,9	947,0	872,0	1 234,0	1 042,0
total	**1 336,9**	**1 067,0**	**1 057,0**	**1 350,0**	**1 282,0**

Source : CNC

Nombre d'œuvres aidées au développement/pilote par genre

	2019	2020	2021	2022	2023
fiction	11	4	8	6	9
animation	43	48	46	49	49
total	**54**	**52**	**54**	**55**	**58**

Source : CNC.

B. Hausse des aides à la préparation, stabilité des aides à la production

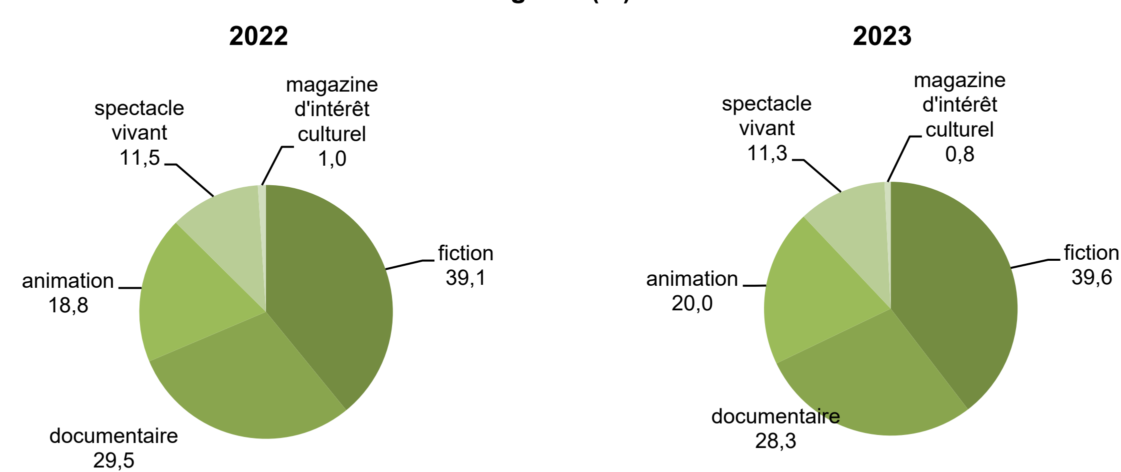
En 2023, les aides à la préparation et à la production[2] s'établissent à 234,9 M€, en hausse de 3,1 % par rapport à 2022. Les aides à la préparation augmentent de 26,7 %, à 9,6 M€, tandis que les aides à la production sont en légère progression, à 225,3 M€ (+2,3 %).
Avec une part de 39,6 % des aides du CNC aux programmes audiovisuels, la fiction reste le premier genre en termes de soutien versé (93,0 M€ en 2023, +4,4 % par rapport à 2022), devant le documentaire (66,5 M€, -1,1 %). Les aides à l'animation augmentent de 10,0 % à 47,1 M€, celles au spectacle vivant sont stables (+0,7 %), à 26,5 M€, et les aides au magazine d'intérêt culturel baissent de 21,7 % (en corrélation avec la baisse du volume aidé), à 1,9 M€.

Apports totaux du CNC¹ (M€)

	2019	2020	2021	2022	2023	*évol.23/22 (%)*
fiction	94,8	81,1	106,9	89,0	93,0	*+4,4%*
documentaire	75,7	69,8	71,3	67,3	66,5	*-1,1%*
animation	52,7	44,7	62,3	42,8	47,1	*+10,0%*
spectacle vivant	24,2	18,7	26,8	26,3	26,5	*+0,7%*
magazine d'intérêt culturel	3,5	3,2	3,8	2,4	1,9	*-21,7%*
total	**250,9**	**217,5**	**271,1**	**227,8**	**234,9**	***+3,1%***

¹ Aides à la préparation + aides à la production (y compris les compléments d'aide), données mises à jour.
Source : CNC.

Répartition des aides totales du CNC¹ selon le genre (%)



¹ Aides à la préparation + aides à la production.
Source : CNC.

a. 9,6 M€ d'aides à la préparation, deuxième plus haut niveau historique derrière 2017 (10,6 M€)

Le montant total des aides à la préparation d'œuvres audiovisuelles s'élève à 9,6 M€ en 2023 (+26,7 % par rapport à 2022), soit le deuxième plus haut niveau historique derrière 2017 (10,6 M€). Le nombre de projets aidés en 2023 augmente de 13,8 %. 412 projets bénéficient d'une aide à la préparation, soit 50 projets de plus qu'en 2022, pour un montant moyen par projet de 23 287 €, en hausse de 11,3 % par rapport à 2022 (20 922 €) et de 24,1 % par rapport à 2019 (18 770 €). Cette hausse est notamment portée par la forte progression du nombre de projets d'animation aidés, et du montant des aides qui leur sont allouées.
En 2023, les aides à la préparation représentent 4,1 % de l'ensemble des subventions octroyées par le CNC à la préparation et à la production audiovisuelle (3,3 % en 2022 et 3,6 % en 2019).

[2] Y compris les compléments d'aide, mais hors fonds d'aide à l'innovation audiovisuelle.



Aides à la préparation d'œuvres audiovisuelles du CNC (K€)

	2019	2020	2021	2022	2023	*évol. 23/22 (%)*
fiction	3 612,9	3 449,2	3 901,7	3 011,0	3 206,1	*6,5%*
documentaire	3 073,3	2 076,5	2 262,5	2 267,0	2 174,0	*-4,1%*
animation	2 358,5	3 079,8	3 329,0	2 295,6	4 184,2	*82,3%*
spectacle vivant	58,7	25,0	-	-	30,0	-
total	**9 103,5**	**8 630,5**	**9 518,2**	**7 573,7**	**9 594,2**	***26,7%***

Source : CNC.

Œuvres audiovisuelles bénéficiaires d'une aide à la préparation du CNC

	2019	2020	2021	2022	2023	*évol. 23/22 (%)*
fiction	155	149	156	112	133	*18,8%*
documentaire	286	208	234	212	209	*-1,4%*
animation	42	48	61	38	68	*78,9%*
spectacle vivant	2	2	-	-	2	-
total	**485**	**407**	**453**	**362**	**412**	***13,8%***

Source : CNC.

En 2023, le montant des **aides à la préparation des œuvres de fiction** augmente (+6,5 % par rapport à 2022), à 3,2 M€. Le nombre de projets aidés passe de 112 en 2022 à 133 en 2023, pour un apport moyen par projet en baisse de 10,3 %, à 24 106 €, après une année 2022 (26 884 €) au deuxième plus haut niveau depuis 2007 (27 321 €), derrière 2017 (28 973 €). 33,4 % des aides à la préparation bénéficient aux œuvres de fiction en 2023, pour 32,3 % des projets aidés.

Les **aides à la préparation de documentaires** baissent en 2023, à 2,2 M€ (2,3 M€ en 2022, soit -4,1 %). Le nombre projets soutenus est relativement stable, passant de 212 projets en 2022 à 209 en 2023 (-1,4 %), deuxième plus bas niveau depuis 2010 (194 projets) devant 2020 (208 projets). Le montant moyen alloué par projet baisse légèrement (- 2,7 %), à 10 402 € (10 694 € en 2022). En 2023, le documentaire représente 22,7 % du montant total des aides à la préparation pour 50,7 % des projets aidés.

En 2023, les **aides à la préparation d'œuvres d'animation** augmentent fortement (+82,3 %), s'élevant à 4,2 M€ (2,3 M€ en 2022), en lien avec la forte hausse du nombre de projets aidés. 68 projets d'animation bénéficient d'une aide à la préparation en 2023, contre 38 en 2022 (+78,9 %), plus haut niveau historique. En moyenne, chaque projet bénéficie de 61 533 € (+1,9 % par rapport aux 60 411 € de 2022), au niveau de 2018 (61 670 €) et bien supérieur à la moyenne de la décennie (56 320 €). L'animation représente 43,6 % des aides à la préparation en 2023, pour 16,5 % des projets aidés.

b. 225,3 M€ d'aides à la production, en légère hausse sur un an

En 2023, le montant des aides allouées à la production de programmes audiovisuels s'élève à 225,3 M€, en légère hausse par rapport à 2022 (+2,3 %), mais inférieur de 6,8 % au niveau de 2019 (241,8 M€). 4 009 heures ont été aidées en 2023, un niveau stable par rapport à 2022 (+0,1 %) ; il s'agit du deuxième plus bas niveau depuis 2008 (3 986 heures) devant 2020 (3 756 heures).
Les aides à la production de programmes audiovisuels couvrent, en moyenne, 12,6 % des devis totaux des œuvres aidées (14,7 % en 2022 et 15,1 % en 2019). Le poids des aides dans le total des devis est plus ou moins élevé selon le genre : 8,1 % pour la fiction, 15,1 % pour le magazine d'intérêt culturel, 18,0 % pour l'animation, 18,8 % pour le documentaire et 27,1 % pour le spectacle vivant.

Aides à la production du CNC[1] (M€)

	2019	2020	2021	2022	2023	poids des aides dans le total des devis 2023 (%)
fiction	91,1	77,7	103,0	86,0	89,7	8,1
documentaire	72,7	67,7	69,0	65,0	64,4	18,8
animation	50,3	41,7	59,0	40,5	42,9	18,0
spectacle vivant	24,1	18,7	26,8	26,3	26,5	27,1
magazine d'intérêt culturel	3,5	3,2	3,8	2,4	1,9	15,1
total	**241,8**	**208,8**	**261,6**	**220,2**	**225,3**	**12,6**

[1] Y compris les compléments de subvention, hors aides à la production du fonds d'aide à la création pour les nouveaux médias.
Source : CNC.

Les aides à la production (hors compléments) attribuées en 2023 se répartissent entre aides automatiques (77,6 % en 2023, +4,8 points par rapport à 2022), aides sélectives (11,2 % en 2023, soit -6,1 points) et avances (11,2 %, +1,3 point).

En 2023, **les aides automatiques** (subventions de réinvestissement) augmentent de 21,9 % par rapport à 2022, pour atteindre 167,1 M€ (137,1 M€ en 2022). À 68,4 M€, les montants alloués à la fiction enregistrent une hausse de 16,1 % par rapport à 2022 (58,9 M€), représentant 40,9 % des aides automatiques totales (42,9 % en 2022). Le soutien automatique au documentaire est en hausse de 6,5 % par rapport à 2022, à 49,3 M€ (46,3 M€ en 2022), et représente 29,5 % des aides automatiques totales (33,8 % en 2022).
L'animation mobilise, en 2023, 16,1 % des aides automatiques (7,7 % en 2022). Le montant des aides automatiques allouées au genre augmente de 154,1 %, passant de 10,6 M€ en 2022 à 27,0 M€ en 2023. Le volume horaire d'animation bénéficiant du soutien automatique augmente de 33,4 % sur la période, passant de 171 heures en 2022 à 237 heures en 2023.
Le montant des aides automatiques consacrées au spectacle vivant est en légère augmentation en 2023, à 22,5 M€ (+5,5 % par rapport à 2022). Le genre capte 13,4 % des aides automatiques à la production (15,5 % en 2022).

En 2023, **les aides sélectives** (subventions d'investissement) baissent de 26,3 %, à 24,1 M€ (32,7 M€ en 2022), plus bas niveau depuis 2015 (22,0 M€). La fiction est le premier genre bénéficiaire de ces aides, captant 36,6 % du total en 2023, à 8,8 M€ (-21,0 % sur un an). La part du documentaire dans le total des aides sélectives est de 35,2 % (8,5 M€, soit -7,8 %). L'animation mobilise 12,6 % du soutien sélectif accordé en 2023, soit 3,0 M€ (-58,8 % par rapport à 2022). Le magazine d'intérêt culturel capte 7,7 % des aides sélectives, à 1,9 M€ (-21,7 %). Après deux années de soutien renforcé à l'adaptation audiovisuelle de spectacle vivant, les aides sélectives retrouvent leur niveau d'avant crise, à 1,9 M€ (1,7 M€ en moyenne entre 2017-2019), en baisse de 27,5 % sur un an. Le genre capte 8,0 % des aides sélectives en 2023.

Les avances (subventions de réinvestissement complémentaire) augmentent en 2023 à 24,0 M€ (+29,6 % par rapport à 2022). Avec 48,9 % des avances totales en 2023, la fiction est le premier genre bénéficiaire (27,3 % en 2022, derrière le documentaire). La part du documentaire s'élève à 23,7 % (37,3 % en 2022), celle de l'animation à 18,8 % (25,3 % en 2022) et la part du spectacle vivant à 8,6 % (10,0 % en 2022).



Aides du CNC à la production selon la nature de la subvention en 2023[1] (M€)

	aides sélectives	aides automatiques	avances	total
fiction	8,8	68,4	11,8	88,9
documentaire	8,5	49,3	5,7	63,5
animation	3,0	27,0	4,5	34,5
spectacle vivant	1,9	22,5	2,1	26,4
magazine d'intérêt culturel	1,9	-	-	1,9
total	**24,1**	**167,1**	**24,0**	**215,2**

[1] Hors compléments de subvention.
Source : CNC.

C. 2,8 M€ d'aides à la production de vidéomusiques avant réalisation

L'aide aux vidéomusiques mise en place en 2018 remplace l'ancien dispositif de prime à la qualité. Il s'agit d'une aide sélective intervenant en amont de la production. Elle vise à encourager la diversité de la création ainsi que la production de vidéomusiques inventives et ambitieuses, valorisant le savoir-faire français à l'international.

En 2023, la commission d'aide aux vidéomusiques s'est réunie 8 fois et a examiné 211 dossiers. 99 œuvres ont été soutenues (47 % des dossiers) pour un montant total de 2,8 M€. Le soutien du CNC représente en moyenne 35 % de leur budget.

Depuis 2022, l'aide avant réalisation vidéomusique est compatible avec l'aide aux techniques d'animation et l'aide aux effets visuels numériques (anciennement CVS) délivrées par la Direction du Numérique du CNC. L'éligibilité des vidéomusiques à ces dispositifs concerne les œuvres les plus ambitieuses sur les plans techniques et financiers et est subordonnée à l'octroi d'une aide avant réalisation vidéomusique.

II. La fiction

Chiffres clés de la fiction

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	*évol. 23/22 (%)*
volume horaire (heures)	748	743	897	871	995	1 040	930	1 314	1 083	1 067	*-1,5*
devis (M€)	717,2	638,9	778,9	719,9	797,0	890,1	824,0	1 107,1	870,3	1 103,0	*+26,7*
coût horaire (K€/heure)	958,3	859,3	868,6	826,5	800,8	855,9	886,2	842,6	803,4	1 033,7	*+28,7*
apports du CNC[1] (M€)	71,9	67,9	83,4	81,5	91,6	91,1	77,7	103,0	86,0	89,7	*+4,3*
apport horaire du CNC (K€/heure)	96,1	91,3	93,0	93,6	92,0	87,6	83,5	78,4	79,4	84,1	*+5,9*

[1] Y compris compléments
Source : CNC.

A. Un coût horaire de la fiction à un plus haut niveau historique, à plus de 1 M€

En 2023, le volume de fiction aidée atteint 1 067 heures, stable par rapport au niveau de 2022 (1 083 heures, soit -1,5 %). Il s'agit du troisième plus haut niveau historique, après 2022 et le record atteint en 2021 à 1 314 heures. A l'exception de 2020, le cap des 1 000 heures de fiction aidée est franchi chaque année depuis 2019 et semble se stabiliser dans un contexte 2023 de baisse du format feuilleton (arrêt de *Plus belle la vie* en 2023 sur France 3) et d'intégration des œuvres destinées à des services mondiaux de vidéo à la demande par abonnement à la production aidée par le CNC.

Les devis de fiction atteignent 1 103,0 M€ en 2023, en forte hausse par rapport à l'année 2022 (+26,7 %) mais également par rapport à 2019 (+23,9 %). Il s'agit de la deuxième année à franchir la barre du milliard d'euros après 2021 (-0,4 %) qui avait bénéficié d'un pic de production et d'un effet rattrapage.

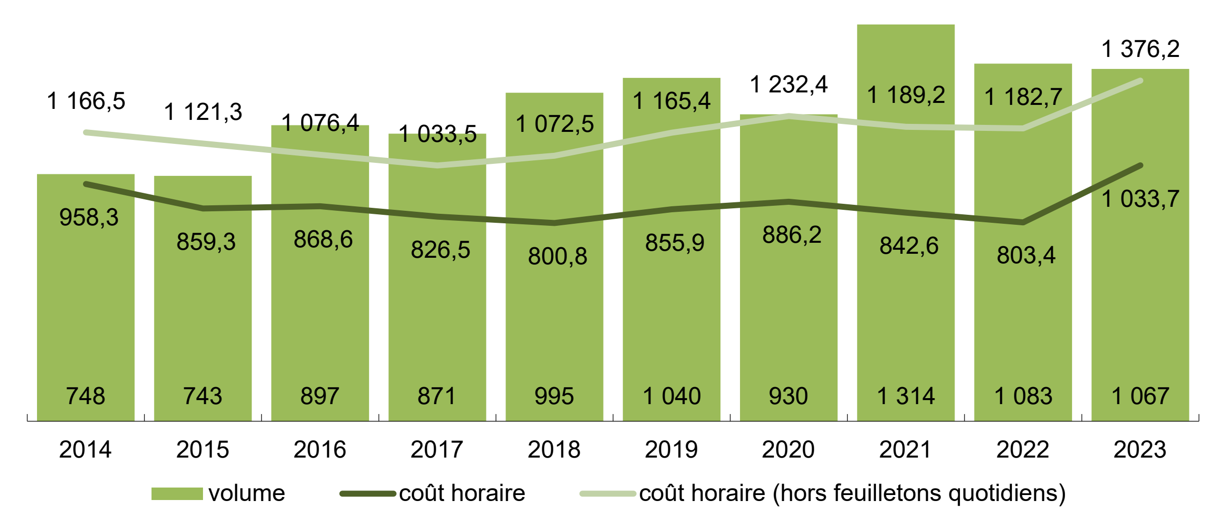
Le coût horaire moyen de la fiction aidée augmente par conséquent de 28,7 % à 1 033,7 K€ (880,7 K€ en euros constants, en tenant compte de l'inflation, +22,6 % par rapport à 2022). Il s'agit du coût moyen le plus élevé jamais enregistré, dépassant pour la première fois le million d'euros. Cette hausse du coût horaire moyen de la fiction est portée par les projets financés par les services mondiaux de vidéo à la demande par abonnement, et est accentuée par le fait qu'il y ait moins de feuilletons en 2023 qu'en 2022. En excluant les feuilletons et les œuvres financées par ces services, le coût horaire de la fiction apparaît en hausse plus modérée depuis 2019 (+7,5 %), à 1 253,2 K€ en 2023, contre 1 114,9 K€ en 2022 et 1 165,4 K€ en 2019.

L'apport horaire moyen du CNC (y compris compléments) augmente de 5,9 % par rapport à 2022 à 84,1 K€ (-4,0 % par rapport à 2019). L'apport horaire moyen du CNC, qui était dans une tendance à la baisse entre 2018 et 2021, est reparti à la hausse en 2022, une hausse confirmée en 2023. Au total, la fiction représente 26,6 % de la durée totale de l'ensemble des programmes audiovisuels aidés par le CNC (27,0 % en 2022) et 61,5 % des devis totaux (57,9 % en 2022). Elle se maintient comme premier genre de programmes aidés par le CNC depuis 2018 (41,3 % du total des apports du CNC en 2022, contre 21,1 % en 2018 et 39,9 % en 2022).

Après une baisse importante en 2022, le volume horaire des séries de 52 minutes rebondit nettement pour atteindre son niveau le plus élevé sur les dix dernières années, soit 329 heures (190 heures en 2022, soit +73,3 %). A la suite d'une année 2022 qui aurait permis aux diffuseurs de tester un certain nombre de pilotes, l'année 2023 est marquée par le lancement de plusieurs séries de 52 minutes, un format qui constitue 30,8 % du volume horaire total de fiction aidée. En termes de devis, elles représentent 50,1 % du total (34,3 % en 2022 et 45,8 % sur la décennie).

A l'inverse, après une forte progression entre 2013 et 2022, la part des feuilletons connaît une diminution importante en 2023, notamment en raison de l'arrêt de *Plus belle la vie* sur France 3. Les feuilletons restent toutefois le premier format commandé par les diffuseurs : ils représentent 36,6 % du volume total pour 15,6 % des devis (48,7 % des heures pour 24,5 % des devis en 2022). En 2013, la part de ce format s'établissait à 17,8 % des heures. A noter que la plupart des feuilletons quotidiens ont été créés ces dernières années : *Demain nous appartient* sur TF1 en 2017, *Un si grand soleil* sur France 2 en 2018, *O.P.J.* sur France 3 en 2019, *Ici tout commence* sur TF1 en 2020. Par ailleurs, TF1 a lancé la diffusion du feuilleton *Plus belle la vie, encore plus belle* en janvier 2024.

Volume et coût horaire de la fiction aidée



Source : CNC.

B. Des investissements français au plus haut niveau historique

Les chiffres liés aux financements français sont impactés, en 2023, par une conjonction de facteurs pouvant expliquer certaines variations, à savoir la présence potentiellement de minimum garantis (MG) survalorisant la part française car incluant des préventes plateformes sur les territoires France/ monde et des apports diffuseurs en hausse car ceux provenant des services internationaux peuvent inclure des droits monde ou multi-territoires.

Les financements français pour la fiction augmentent de 28,4 % par rapport à 2022 à 1 076,7 M€ en 2023, au-dessus de la moyenne sur 10 ans (804,4 M€).
Parmi les financements français, la contribution des diffuseurs suit la hausse des devis et augmente de 26,7 % par rapport à 2022 à 682,6 M€. Leur apport horaire est en hausse de 28,7 % sur un an à 639,8 K€ (497,2 K€ en 2022). Hors feuilletons, l'apport horaire des diffuseurs s'élève à 868,1 K€, en hausse de 14,2 % par rapport à 2022 (760,3 K€), soit le plus haut niveau historique. Cela illustre l'augmentation du coût horaire des fictions aidées, notamment portée par les programmes commandés par les services mondiaux de vidéo à la demande par abonnement dont le coût horaire atteint 3,0 M€.
La contribution des producteurs est en hausse de 40,3 % à 240,8 M€ en 2023, soit le niveau le plus élevé sur les dix dernières années (131,1 M€ en moyenne). Les apports du CNC (y compris compléments) augmentent de 4,3 % à 89,7 M€ en 2023, légèrement supérieur au niveau observé sur la dernière décennie à 84,4 M€. En 2023, les préventes en France s'élèvent à 29,8 M€, un montant en hausse de 111,6 % par rapport à 2022, bien au-dessus de la moyenne des dix dernières années (14,7 M€) et au plus haut de la décennie. Cette hausse s'explique notamment par des

préventes France supérieures ou égales à 1 M€ pour cinq programmes en 2023, contre deux en 2022 et 4 en 2021. La contribution des SOFICA progresse à nouveau pour s'établir à 6,8 M€ (+28,4 %), soit le niveau le plus élevé des dix dernières années. Les autres financements français s'élèvent à 26,9 M€, en hausse de 24,1 % par rapport à 2022. Cette hausse est portée par les financements provenant des collectivités (aides régionales ou départementales) qui connaissent une hausse de 86,9 % entre 2022 et 2023. Elles représentent ainsi 55,4 % de cette catégorie de financements divers.

Les apports étrangers baissent en 2023 et s'établissent à 26,3 M€ (-20,3 % par rapport à 2022), soit le deuxième niveau le plus faible des dix dernières années après 2015 (19,6 M€). En 2023, la Belgique représente à elle seule 58,3 % de ces apports (49,0 % en 2022). Pour rappel, en 2022, deux pays (Belgique et Allemagne) concentraient 78 % des apports étrangers. En termes de programmes, les dix premiers titres totalisent 61,9 % des apports étrangers totaux en 2023, contre 68,0 % en 2022.

En 2023, la part des apports étrangers dans le financement de la fiction recule de 1,4 point par rapport à 2022, à 2,4 %. Ce recul est imputable aux préventes à l'étranger (y compris minimums garantis) qui connaissent une baisse de 68,9 % et s'établissent à 6,1 M€ (19,6 M€ en 2022). Cette tendance est toutefois à prendre avec précaution. L'ouverture du fonds de soutien automatique aux œuvres en production déléguée destinées aux services mondiaux de vidéo à la demande par abonnement a pu entraîner une réaffectation de certaines préventes étrangères dans les apports des diffuseurs français, dès lors que ces derniers sont apportés par ces services. Les apports en coproduction augmentent de leur côté de 50,8 % à 20,2 M€ et se rapprochent de la moyenne sur les dix dernières années (21,1 M€).

Le volume horaire total des programmes bénéficiant d'un financement étranger recule de 8,3 %. 562 heures de fiction sont financées avec des partenaires étrangers en 2023, soit 52,7 % du volume horaire total de fiction (613 heures, soit 56,6 % en 2022 et 486 heures, soit 50,2 % en moyenne sur la décennie). Cette année, aucune fiction minoritaire française ne figure dans les œuvres aidées par le CNC.

Financement prévisionnel de la fiction (M€)

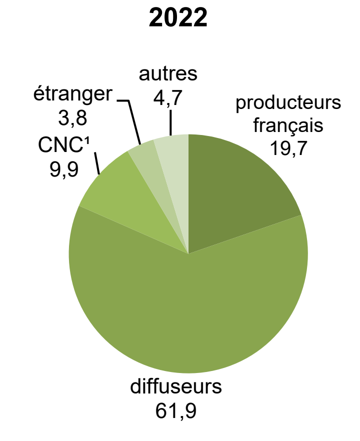
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
financements français	**671,9**	**619,2**	**727,7**	**691,1**	**767,8**	**852,5**	**765,2**	**1 034,7**	**837,4**	**1 076,7**
producteurs français	72,5	60,2	80,9	85,4	104,6	133,4	147,2	214,1	171,6	240,8
préventes en France	15,8	10,2	10,1	7,7	10,2	17,5	8,2	23,7	14,1	29,8
diffuseurs	483,9	462,5	536,0	491,5	534,4	583,7	511,9	655,3	538,6	682,6
SOFICA	2,5	1,1	2,3	1,5	3,2	2,3	1,7	2,3	5,3	6,8
CNC y compris compléments[1]	71,9	67,9	83,4	81,5	91,6	91,1	77,7	103,0	86,0	89,7
autres financements français[2]	25,3	17,4	15,0	23,6	23,7	24,5	18,5	36,3	21,7	26,9
financements étrangers	**45,3**	**19,6**	**51,2**	**28,8**	**29,2**	**37,6**	**58,9**	**72,4**	**33,0**	**26,3**
coproductions étrangères	16,7	8,3	25,6	15,5	17,0	27,9	39,9	26,9	13,4	20,2
préventes à l'étranger[3]	28,6	11,3	25,6	13,3	12,2	9,8	19,0	45,5	19,6	6,1
total des financements	**717,2**	**638,9**	**778,9**	**719,9**	**797,0**	**890,1**	**824,0**	**1 107,1**	**870,3**	**1 103,0**

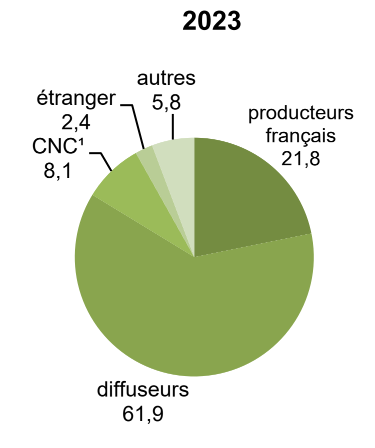
[1] Aides accordées après la première décision.
[2] Autres financements français : autres aides du CNC, collectivités territoriales, aides européennes, mécénat, bourses, etc.
[3] Y compris minimums garantis.
Source : CNC.



La part des diffuseurs est stable en 2023 à 61,9 % (comme en 2022). Hors services de VàDA mondiaux cependant, cette part s'établit à 52,6 %, soit le plus bas niveau historique. La part des diffuseurs tend à diminuer depuis 2015 (72,4 %), tandis que la part producteurs augmente progressivement (21,8 % en 2023 et 9,4 % en 2015). A noter que la part producteurs peut comprendre le crédit d'impôt audiovisuel, dont le montant n'est pas connu à ce stade et qui a été revu et bonifié en 2016. La part des apports du CNC (y compris compléments) dans le financement de la fiction s'établit à 8,1 % (9,9 % en 2022).

Financement prévisionnel de la fiction (%)





[1] Y compris les compléments d'aides.
Source : CNC.

C. Les services mondiaux de vidéo à la demande par abonnement, un investissement multiplié par 2 en 2023

Commandes des diffuseurs en fiction

	heures initiées[1]		heures totales[2]		apport des diffuseurs (M€)[2]		coût horaire (K€)[1]		apport horaire (K€)[1]		taux de financement (%)[1]	
	2022	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**
Groupe Arte	24	27	24	27	16,31	14,04	1 270,2	1 051,8	691,1	522,4	54,4	49,7
Disney	7	16	7	16	13,17	34,05	2 520,3	2 915,1	1 833,3	2 076,2	72,7	71,2
France Télévisions	513	419	531	428	252,93	255,86	801,1	953,1	490,5	605,5	61,2	63,5
Groupe Canal+	33	45	33	45	37,86	51,52	1 863,7	1 729,0	1 139,1	1 134,8	61,1	65,6
Groupe M6	67	71	67	71	31,90	37,53	657,7	763,2	474,9	525,4	72,2	68,8
Groupe TF1	402	419	402	421	149,72	210,31	626,6	863,6	372,0	500,9	59,4	58,0
Mediawan Thematics	3	-	72	-	1,20	-	325,2	-	183,4	-	56,4	-
Orange	18	33	18	33	3,84	13,50	516,2	1 191,5	209,8	412,6	40,7	34,6
autres chaînes payantes	-	9	6	9	0,05	1,40	-	530,9	-	161,1	-	30,3
autres services en ligne	13	27	90	32	31,38	64,23	3 197,4	3 278,2	2 335,1	2 310,2	73,0	70,5
chaînes locales	3	1	75	5	0,26	0,21	287,0	330,6	51,0	93,8	17,8	28,4
total	**1 083**	**1 067**	**1 083**	**1 067**	**538,62**	**682,65**	**803,4**	**1 033,7**	**494,5**	**635,7**	**61,5**	**61,5**
dont services VàDA mondiaux[3]	*20*	*44*	*20*	*49*	*44,11*	*98,28*	*2 959,4*	*3 141,9*	*2 158,7*	*2 222,4*	*72,3*	*69,4*

[1] En tant que premier diffuseur.
[2] Tous rangs de diffusion confondus.
[3] Disney+, Netflix, Prime Video.
Source : CNC.

En 2023, les chaînes nationales gratuites représentent 76,0 % des investissements de l'ensemble des diffuseurs dans la fiction, soit une part en forte baisse par rapport à 2022, en raison notamment de l'implication croissante des plateformes étrangères dans le financement des œuvres audiovisuelles aidées. L'année 2023 a en effet été marquée par l'ouverture du fonds de soutien

automatique aux œuvres en production déléguée destinées aux services mondiaux de vidéo à la demande par abonnement. Sur la période 2014-2019, la part des chaînes nationales gratuites dans le total des apports des diffuseurs s'établissait à 87,3 %.

En 2023, les chaînes du groupe **France Télévisions** participent à la production de 428 heures de fiction (-19,5 % par rapport à 2022) dont 419 heures en tant que premiers diffuseurs (-18,3 %), pour un apport total de 255,9 M€ (+1,2 %). Par rapport à la moyenne observée sur 10 ans, le volume total des heures financées par le groupe baisse de 10,4 %, pour un apport en recul de 6,3 %. France Télévisions représente ainsi 37,5 % des investissements totaux des diffuseurs dans la production de fiction en 2023 (47,0 % en 2022 et 49,3 % sur la dernière décennie). Malgré une baisse de 9,5 points par rapport à 2022, le groupe reste le premier financeur de la fiction. Le coût horaire des programmes financés par France Télévisions s'établit à 953,1 K€ en 2023, contre 801,1 K€ en 2022 et 849,8 K€ en moyenne sur les dix dernières années. A noter que l'année 2023 est la première année complète sans diffusion du feuilleton *Plus belle la vie*. Malgré une baisse du nombre d'heures produites, l'enveloppe budgétaire de la chaîne est maintenue à son niveau de 2022. Le groupe a fait le choix de limiter les programmes qu'il accompagne en 2023 et de se concentrer sur des projets plus ambitieux. Cette hausse du coût horaire s'explique ainsi en partie par la commande d'une série de 52 minutes, *Dans l'ombre* (Elzévir films, Premières lignes films), dont le coût horaire est très supérieur au coût horaire moyen de l'ensemble des programmes de fiction financés par le groupe en 2023. France Télévisions apporte 605,5 K€ par heure de fiction initiée (+23,5 %), soit un investissement au-dessus de la moyenne des dix dernières années (574,1 K€ en moyenne). Son taux de couverture des devis en tant que premier diffuseur s'établit à 63,5 %, en légère hausse par rapport à 2022 (61,2 %), mais en baisse par rapport à la moyenne de la décennie (67,7 %).
Le volume de fiction initiée par France Télévisions est composé à 75,7 % de séries (79,2 % en 2022). Le groupe commande notamment la nouvelle mini-série *Ça, c'est Paris* (6x52' – Mon Voisin Productions, Federation Studio). La part du volume horaire consacré aux feuilletons est presque divisé par deux entre 2022 et 2023 et ne représentent plus que 26,3 % du volume de fiction initiée par le groupe (42,3 % en 2022).

En 2023, **le groupe TF1** apporte 210,3 M€ (+40,5 % par rapport à 2022) à la production de 421 heures de fiction, dont 419 en tant que premier diffuseur (+4,1 %), et dépasse ainsi le seuil des 400 heures initiées pour la troisième année consécutive. Il convient de signaler un effet rattrapage lié à l'attente de la signature de l'accord entre les producteurs et le groupe en janvier 2023 pour le dépôt de certains dossiers d'aides. Les séries représentent 94,0 % du volume horaire de fiction commandé par le groupe (91,9 % en 2022), avec cependant une baisse de la part des feuilletons (67,0 % en 2023, contre 77,2 % en 2022) liée à la diminution du volume commandé pour *les Mystères de l'Amour*. Le groupe représente 30,9 % des investissements totaux des diffuseurs dans la production de fiction en 2023 (27,8 % en 2022). Il couvre 58,0 % des devis de ses programmes, soit le plus bas niveau historique (65,7 % en moyenne sur les dix dernières années). Le groupe investit dans des programmes plus ambitieux et plus coûteux, avec davantage de séries de 52 minutes en 2023 (113 heures en 2023, contre 48 heures en 2022), dont certaines présentent un coût horaire supérieur à 2,0 M€ telle que la nouvelle série *Cat's eyes* (8x52' – Big Band Story), également financée par Prime Video. Son apport horaire moyen s'établit à 500,9 K€ en 2023 (+34,6 % par rapport à 2022 et -6,5 % par rapport à la moyenne observée sur 10 ans). Le volume de fiction commandé par le groupe TF1 en 2023 est marqué par une hausse du format de séries de 52 minutes qui représentent 27,0 % du volume total contre 12,0 % en 2022. Le groupe initie

notamment les nouvelles séries *la Recrue* (6x52' – En voiture Simone) et *Mercato* (8x52' – Itinéraire Productions).

En 2023, le **groupe Canal+** investit 51,5 M€, en quasi-totalité pour la chaîne Canal+ (37,9 M€, en totalité pour la chaîne Canal+ en 2022), dans la production de 45 heures de fiction, toutes en tant que premier diffuseur (33 heures en 2022, toutes en tant que premier diffuseur), un volume proche de la moyenne des dix dernières années (47 heures). La contribution du groupe à la production de fiction est en hausse de 36,3 % en volume horaire et de 36,1 % en investissements par rapport à 2022. Son apport horaire est stable sur un an, à 1 134,8 K€ (-0,4 %), un niveau au-dessus de la moyenne des dix dernières années (1 004,1 K€). Hors programmes financés par les plateformes, les programmes financés par le groupe Canal+ sont ceux qui bénéficient de l'apport horaire le plus élevé. Le groupe Canal+ finance ses programmes à hauteur de 65,6 % des devis (61,1 % en 2022 et 61,9 % sur les dix dernières années). En volume horaire, les séries représentent 94,9 % des programmes initiés par le groupe (96,2 % en 2022), les séries de 52 minutes étant les plus représentées (65,4 %). Le groupe commande notamment la nouvelle série *la Fièvre* (6x52' – Léon Productions, Quad + Ten) ainsi que la troisième saison de la série *Hippocrate* (6x52' – 31 Juin Films).

En 2023, le **groupe M6** finance 71 heures de fiction, toutes en tant que premier diffuseur, pour un investissement de 37,5 M€ (67 heures pour 31,9 M€ en 2022). Sur les dix dernières années, le groupe finance en moyenne 75 heures de programmes de fiction chaque année, pour 33,1 M€. Le groupe M6 finance ses devis de fiction à hauteur de 68,8 % (72,2 % en 2022). Son apport horaire s'établit à 525,4 K€ en 2023 (+10,6 % par rapport à 2022), dans la fourchette haute de la décennie. En volume horaire, les séries représentent 89,2 % des fictions commandées par le groupe (86,0 % en 2022). Plus précisément, les séries de format court proposées en avant-soirée représentent les trois quarts du volume de la fiction, avec 75,0 % des heures aidées de fiction initiées par le groupe (80,8 % en 2022). Le groupe lance notamment quatre nouveaux formats de 52', contre deux en 2022 : *les Espions de la terreur* (4 x 52' – Tetra Media Fiction, Quintessence Fictions), *Murder club* (4x52' – Atlantique Productions, Mediawan Studio France), *le Nouveau* (2x45' – Elephant Story) et *les Bodin's mènent l'enquête en Corse* (2x52' – Chabraque Productions).

En 2023, **le groupe Arte** participe à la production de 27 heures de fiction, toutes en tant que premier diffuseur (+13,8 % par rapport à 2022), pour un apport total de 14,0 M€. La baisse des investissements d'Arte atteint 13,9 % par rapport à 2022. L'apport horaire apparaît également en baisse : le groupe Arte investit en moyenne 522,4 K€ par heure de fiction soutenue par le CNC (-24,4 % par rapport à 2022). Le groupe finance ses programmes à hauteur de 49,7 %, un taux de couverture qui diminue (-4,7 points par rapport à 2022). A noter que l'année 2022 semble atypique, le groupe ayant investi dans beaucoup moins de séries (15 heures en 2022, contre 24 heures en 2023 et 43 heures en 2021), tout en maintenant un apport important sur les unitaires : 6,3 M€ en 2022, contre 1,7 M€ en 2023 et 7,4 M€ en 2021. Le volume de fiction commandé par le groupe Arte est composé à 88,8 % de séries (63,9 % en 2022). Le groupe commande notamment la mini-série *Le Monde n'existe pas* (4x52' – Image et Compagnie, Arte France) ou encore la série *Blood River* (4x52' – Aura Production). Dans un volume global en baisse, le groupe Arte ne commande que trois heures d'unitaires (9 heures en 2022) en baisse de 82,1 % par rapport à 2014 (17 heures).

En 2023, le groupe **Orange** commande 33 heures de fiction, toutes en tant que premier diffuseur (18 heures en 2022), pour un investissement de 13,5 M€ (+251,6 % par rapport à 2022, la hausse la plus importante constatée parmi les diffuseurs et +4,8 % par rapport à la moyenne entre 2020 et 2023, en excluant 2022). Le groupe investit davantage dans la fiction depuis 2020

(12,9 M€ en moyenne entre 2020 et 2023 en excluant 2022, contre 3,2 M€ en moyenne entre 2013 et 2019), l'année 2022 faisait donc exception avec un investissement de 3,8 M€. Pour rappel, le groupe Canal+ a signé un protocole d'accord avec Orange en janvier 2023 en vue d'acquérir OCS, ce rachat a été validé un an plus tard en janvier 2024. Six séries (quatre de 26' et deux de 52') et trois unitaires ont été commandés pour OCS cette année. L'apport horaire du groupe s'établit à 412,6 K€ en 2023 (+96,6 %), deuxième niveau le plus élevé derrière 2020 (450,0 K€) depuis la création de la chaîne OCS en 2008, et bien au-dessus de la moyenne entre 2014 et 2023 (244,3 K€ en moyenne). Cette hausse de l'apport horaire moyen est notamment liée au renouvellement pour une deuxième saison de *Sentinelles* (6x50' - Tetra Média Fiction), à l'unitaire *Schlitter* (Sombrero Fiction), ou encore aux séries *Un prophète* (8x52' – CPB Films, Media Musketeers Studios), une adaptation du film de 2009 de Jacques Audiard, et *Homejacking* (6x26' – Lincoln TV).

Trois services mondiaux de vidéo à la demande par abonnement, Disney+ (groupe Disney), Netflix et Prime Video (Amazon), participent à la production de 14 programmes (9 en 2022), dont une série de format court, quatre unitaires, quatre séries de 26 minutes et cinq séries de 52 minutes (un court métrage, six unitaires et deux séries dont une de 26 minutes et une de 52 minutes en 2022). Au total, ils apportent 98,3 M€ dans 49 heures de fiction en 2023, dont 44 en tant que premier diffuseur, contre 44,1 M€ investis en 2022 (+122,8 %) pour 20 heures de fiction aidée (+139,2 %). Les programmes de fiction financés par ces services présentent un coût horaire élevé de 3,0 M€, soit 3,0 fois plus que le coût moyen de la fiction aidée. En particulier, le coût horaire des unitaires s'élève à 6,7 M€ en moyenne, une moyenne tirée vers le haut par *le Salaire de la peur* (Labyrinthe Films, TF1 Studio, Netflix France) dont le coût horaire est très au-delà du coût horaire moyen de la fiction aidée en 2023.

Au global, les trois services représentent 14,4 % du total des apports des diffuseurs dans la production audiovisuelle de fiction en 2023, contre 8,2 % en 2022 (+6,2 points). En moyenne, les services apportent 2 010,5 K€ par heure de fiction qu'elles financent (2 158,7 K€ en 2022), et leur taux de couverture des devis s'élève à 68,1 % (72,9 % en 2022).

Netflix est le premier contributeur en valeur (pour 16 heures de fiction, toutes en tant que premier diffuseur), suivi de Disney+ (16 heures de fiction, toutes en tant que premier diffuseur) et Prime Video (17 heures de fiction dont 11 en tant que premier diffuseur). Prime Video commande notamment la série *Nudes* (10x26' – Wild Bunch, Prime video) et investit également dans l'unitaire *Sirènes* (Mandarin and Cie) aux côtés de TF1. Disney+ commande notamment la série *les Disparues de la gare* (6x52' – Itinéraire Productions) tandis que Netflix commande *Fiasco* (7x35' – Five dogs, Ninety Films). Deux de ces 14 œuvres est cofinancée dès l'origine par un diffuseur historique, l'unitaire *Sirènes* (Mandarin and Cie) cofinancé par Prime Video et TF1 et la série 6x52' Machine (F.I.T. Production et 687) cofinancé par Prime Video et Arte.

A noter par ailleurs que ces trois services apportent 4,4 M€ sous forme de préventes (et non en tant que diffuseurs) dans une autre série de 52 minutes : *Cat's Eyes* (8x52' – Big Band Story) diffusée sur TF1.

D. Les séries représentent 86 % du volume de fiction aidée

Définitions

*La catégorie **unitaires et collections** regroupe toutes les fictions produites à l'unité, qu'elles intègrent ou non des éléments récurrents. Un **unitaire** est une fiction unique ou composée, pour les besoins de la diffusion télévisuelle, de deux parties dont l'histoire est bouclée. Les programmes unitaires dont la durée est inférieure*

*à 30 minutes sont des **courts métrages** destinés à la télévision et sont comptabilisés distinctement. Une **collection** correspond à un ensemble de fictions réunies autour d'un même personnage ou d'une même thématique dont les épisodes sont produits à l'unité (ou au maximum par groupe de deux épisodes). Une **série** est une suite de fictions composées d'éléments communs (tels que les personnages et les décors) dont les épisodes (trois au minimum) sont produits de manière groupée. Un **feuilleton** (quelle que soit la durée par épisode, 26 ou 52 minutes) est une série dans laquelle l'histoire se poursuit d'un épisode à l'autre. Les **séries de format court** sont des séries dont la durée par épisode est inférieure à 15 minutes.*

En 2023, les séries composent 85,9 % du volume de fiction aidée par le CNC (+1,7 point par rapport à 2022), contre 14,1 % pour l'ensemble de la production unitaire, y compris les collections. Les feuilletons constituent le premier format de fiction avec 36,6 % du volume total, un niveau en baisse par rapport au record de 2022 (48,7 % en 2022), devant les séries de 52 minutes (30,8 % en 2023), les séries de format court (12,2 %), les unitaires (8,6 %), les séries de 26 minutes (6,3 %) et les collections (5,5 %).

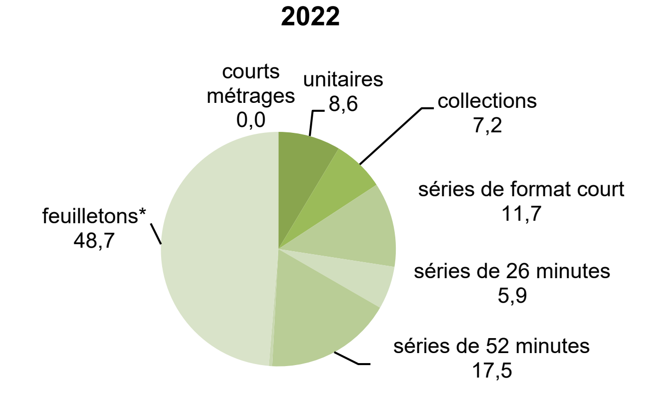
En matière de devis, les séries de 52 minutes concentrent la moitié du total (50,1 %), soit le niveau le plus élevé depuis 2018 (51,0 %), devant les feuilletons (15,6 %, dans la fourchette haute de la décennie mais en recul de 8,9 points par rapport à 2022) et les unitaires (14,7 %, également dans la fourchette haute de la décennie).

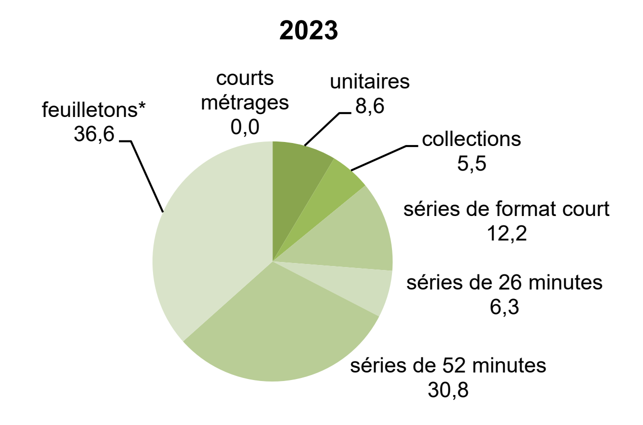
En 2023, le coût horaire de la fiction s'établit, en moyenne, à 1 769,1 K€ pour les unitaires, 1 679,4 K€ pour les séries de 52 minutes, 1 182,7 K€ pour les séries de 26 minutes, 1 430,2 K€ pour les collections, 440,6 K€ pour les feuilletons et 407,1 K€ pour les séries de format court. Il atteint, en moyenne, 1 636,9 K€ pour les unitaires et collections, contre 934,8 K€ pour l'ensemble des séries.

Les séries de 26 minutes enregistrent la plus forte hausse, soit +64,7 % par rapport à 2022. Cette hausse s'explique par six séries présentant un coût horaire qui dépasse 1 M€. Il s'agit des quatre séries de 26 minutes produites par les services mondiaux de vidéo à la demande par abonnement, dont *l'Embarras du choix* (6x30' – My Box Content) par Disney+, et de deux autres séries financées par Canal+, dont *Terminal* (12x26' – Kissman Productions, Quad).

Hors programmes financés par ces services, le coût horaire des séries de 26 minutes s'établit à 488,8 K€ en 2023 (639,9 K€ en 2022), soit une baisse de 23,1 %. Les séries de format court enregistrent la deuxième hausse la plus importante, à +14,1 % sur un an. Cette hausse est portée par le nombre de programmes dont le coût horaire dépasse 500 K€ : huit projets en 2023, contre trois en 2022.

Structure des formats de fiction en volume horaire (%)





* Quelle que soit la durée par épisode.
Source : CNC.

Formats des programmes de fiction

	heures		coût horaire (K€)	
	2022	**2023**	**2022**	**2023**
courts métrages	-	-	142,2	-
unitaires et collections	170	150	1 532,5	1 636,9
unitaires	*93*	*92*	*1 611,9*	*1 769,1*
collections	*78*	*59*	*1 437,4*	*1 430,2*
séries	913	917	667,4	934,8
séries de format court	*127*	*130*	*356,8*	*407,1*
séries de 26 minutes	*64*	*68*	*718,1*	*1 182,7*
séries de 52 minutes	*190*	*329*	*1 575,1*	*1 679,4*
séries de 90 minutes	*5*	*-*	*1 273,2*	*-*
*feuilletons**	*527*	*391*	*403,7*	*440,6*
total	**1 083**	**1 067**	**803,4**	**1 033,7**

* Quelle que soit la durée par épisode.
Source : CNC.

En 2023, le volume d'**unitaires et collections** diminue par rapport à 2022 avec 150 heures (-11,9 % par rapport à 2022). France Télévisions en est le principal commanditaire (102 heures, contre 107 en 2022) devant le groupe TF1 (25 heures, contre 33 en 2022). Cette catégorie est composée de :

- 92 heures d'**unitaires** (-1,3 % par rapport à 2022). Le volume horaire est stable, avec des évolutions contrastées : une baisse du volume de ce format pour le groupe Arte (3 heures en 2023, contre 9 en 2022), le groupe M6 (8 heures, contre 9) et le groupe TF1 (9 heures, contre 17) et une hausse des commandes de France Télévisions (59 heures, contre 44 heures en 2022 et 50 heures en moyenne sur la décennie). Le volume d'unitaires progresse également très légèrement pour les groupes Orange (4 heures en 2023, aucune en 2022) et Canal+ (2 heures en 2023, contre 1 heure en 2022).

- 59 heures de **collections** (-24,4 % par rapport à 2022). Le recul du volume global s'explique par une baisse de 31,5 % des commandes de France Télévisions (43 heures en 2023, contre 62 en 2022) avec notamment l'arrêt des collections *Le crime lui va si bien* et *Les petits meurtres d'Agatha Christie* sur France 2. Pour autant le groupe continue à représenter l'essentiel des commandes de ce format, avec notamment les collections *Alex Hugo* (France.tv Studio) et *Meurtres à...* , bien que cette dernière connaisse également une baisse du volume commandé. Le groupe TF1 commande 16 heures de fictions issues de collections (15 heures en 2022) dont la collection *Camping Paradis* (JLA Productions).

En 2023, la production de **séries** est stable par rapport à 2022 à 917 heures (913 heures en 2022), contre une moyenne de 809 heures sur la décennie. Le groupe TF1 est le principal commanditaire de séries (394 heures, contre 370 heures en 2022 et 274 heures chaque année en moyenne entre 2014 et 2023). En excluant les feuilletons, le groupe commande 113 heures de séries en 2023, contre 48 heures en 2022, il s'agit de son deuxième plus haut niveau derrière 2019 (118 heures). Cette hausse des commandes porte exclusivement sur des séries de 52 minutes. Le groupe M6 investit dans 64 heures de séries (58 heures en 2022 et 71 heures en moyenne sur les dix dernières années), essentiellement des séries de format court. En les excluant, le groupe investit dans 10 heures de série, contre 3 heures en 2022 (11 heures en moyenne par an sur la dernière décennie).

Dans le détail, la catégorie est composée de la manière suivante :

- 391 heures de **feuilletons** (-25,9 % par rapport à 2022). Le volume est divisé par deux du côté de France Télévisions avec 110 heures initiées en 2023 (217 en 2022), première année complète sans production du feuilleton *Plus belle la vie*. Il recule de 9,7 % pour le groupe TF1 et s'établit à 281 heures en 2023 (311 en 2022) mais reste largement supérieur à la moyenne des dix dernières années (177 heures en moyenne par an), réparti entre *Demain nous appartient* et *Ici tout commence*.

- 329 heures de **séries de 52 minutes** (+73,3 % par rapport à 2022). Il s'agit de la plus forte progression, tous formats confondus, en 2023. France Télévisions est le groupe qui commande le plus de fictions de cette catégorie avec 120 heures au total (96 heures en 2022 et 109 heures en moyenne chaque année sur la dernière décennie), juste devant le groupe TF1 avec 113 heures en 2023 (48 heures en 2022 et 84 heures en moyenne sur les dix dernières années), deuxième plus haut niveau de la décennie derrière 2017 (118 heures) avec notamment *Carpe Diem* (6x52' – Escazal Films, TF1).

- 130 heures de **séries de format court** (+2,6 %). France Télévisions enregistre une hausse de 66,7 % de ses commandes à 66 heures en 2023, soit le volume le plus important pour les séries de format court, avec notamment la série *Déter* (200x7' – Black Sheep Films, France.tv Studio). Le groupe M6 suit avec 54 heures de format court, un résultat stable par rapport à 2022 (54 heures).

- 68 heures de **séries de 26 minutes** (+5,8 %). France Télévisions est le principal commanditaire de ce format, avec 21 heures commandées, comme *9.3BB* (8x26' – Chabraque productions, Maison Wanowan, France Télévisions) pour france.tv. Orange est le deuxième groupe en volume horaire avec 12 heures commandées en 2023 (18 heures en 2022). Le volume de commandes du groupe Canal+ est en hausse et passe de 3 heures en 2022 à 11 heures en 2023 avec notamment la commande de *Terminal* (12x26' – Kissman Productions, Quad)

Commandes des principaux groupes selon le format de fiction

formats	heures¹		apport des diffuseurs (M€)²		coût horaire (K€)¹		apport horaire (K€)¹	
	2022	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**
Groupe France Télévisions								
unitaires	43	59	42,41	58,59	1 459,4	1 505,4	987,4	988,8
collections	62	43	65,33	43,81	1 436,8	1 426,6	1049,2	1 026,4
séries de format court	40	66	3,62	9,42	206,7	301,9	90,9	141,8
séries de 26 minutes	3	21	0,30	3,60	151,1	435,3	107,8	173,7
séries de 52 minutes	96	120	71,57	97,06	1 312,9	1 391,3	743,8	809,2
séries de 90 minutes	5	-	2,89	-	1 273,2	-	577,0	-
feuilletons*	217	110	55,52	36,09	443,5	495,6	256,2	328,1
total fiction	**466**	**419**	**241,64**	**248,56**	**836,4**	**955,9**	**518,8**	**593,2**
Groupe TF1								
unitaires	17	11	17,68	9,74	1 501,4	1 794,3	1 016,8	883,8
collections	15	16	16,74	16,41	1 440,0	1 439,8	1 092,8	1 029,9
séries de format court	6	-	1,99	-	551,3	-	353,9	-
séries de 26 minutes	5	-	4,20	-	1 276,8	-	807,7	-
séries de 52 minutes	48	113	49,77	124,96	1 608,2	1 837,7	1 033,3	1 104,2
feuilletons*	311	281	59,35	59,20	375,9	419,0	191,0	211,0
total fiction	**402**	**421**	**149,72**	**210,31**	**626,6**	**875,2**	**372,0**	**499,9**
Groupe M6								
unitaires	9	8	7,61	6,80	1 216,5	1 374,2	809,4	882,6
séries de format court	54	54	21,09	20,98	507,1	510,0	420,2	391,6
séries de 52 minutes	3	10	3,10	9,76	1 493,2	1 634,7	895,0	959,8
total fiction	**67**	**71**	**31,80**	**37,53**	**657,7**	**763,2**	**474,9**	**525,4**
Groupe Canal+								
unitaires	1	2	0,22	0,91	554,0	747,0	176,0	397,0
séries de format court	3	2	0,84	0,96	465,4	812,6	277,1	506,3
séries de 26 minutes	3	11	0,17	14,84	380,8	1 795,3	66,1	1 297,6
séries de 52 minutes	26	29	36,44	26,65	2 234,3	1 838,4	1 390,8	904,5
total fiction	**33**	**45**	**37,67**	**43,36**	**1 863,7**	**1 729,0**	**1 139,1**	**961,7**
Groupe Arte								
unitaires	9	3	6,33	1,65	1 224,9	1 060,8	743,2	550,0
séries de format court	1	4	0,28	0,57	494,0	441,2	224,0	156,9
séries de 26 minutes	3	4	2,70	0,25	1 585,4	584,0	900,0	56,0
séries de 52 minutes	9	14	6,50	11,32	1 518,1	1 389,3	750,0	782,5
total fiction	**21**	**27**	**15,81**	**13,79**	**1 351,3**	**1 076,1**	**737,6**	**539,9**

* Quelle que soit la durée par épisode. ¹ En tant que premier diffuseur. ² Tous rangs de diffusion confondus.
NB : les courts métrages ne sont pas détaillés dans ce tableau ; ils sont cependant inclus dans les totaux par chaîne.
Source : CNC.

E. Hausse des fictions à coût horaire élevé

En 2023, 16,4 % des heures aidées de fiction présentent un coût horaire inférieur à 450 K€ (30,8 % en 2022), il s'agit de la part la plus faible de la décennie, lié en partie à l'arrêt de la production du feuilleton *Plus belle la vie* sur France 3. 38,5 % ont un coût horaire compris entre 450 K€ et 900 K€ (36,6 % en 2022) et 45,1 % un coût horaire supérieur à 900 K€ (32,6 % en 2022). Les fictions dont le coût horaire est supérieur à 900 K€ concentrent 76,7 % du montant total des devis de fiction (65,7 % en 2022), 78,8 % des apports des diffuseurs (69,0 % en 2022) et 66,0 % des apports du CNC hors compléments (54,9 % en 2022).

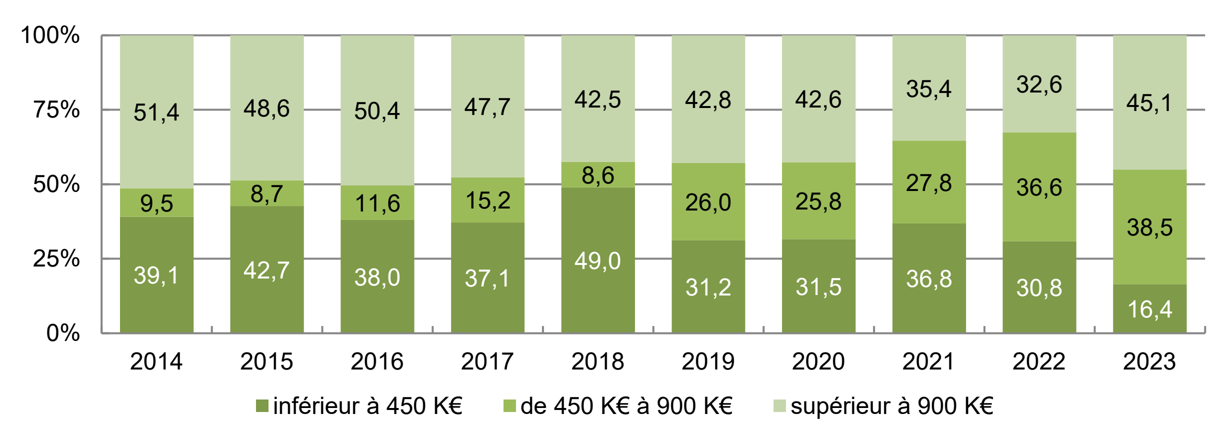
Production aidée de fiction selon le coût horaire

	heures		devis (M€)		diffuseurs (M€)		CNC (M€)[1]	
	2022	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**
inférieur à 120 K€	61	18	5,0	1,2	2,1	0,3	1,1	0,2
120 K€ à 200 K€	80	47	10,8	6,1	6,5	3,3	1,6	0,9
200 K€ à 300 K€	39	17	10,2	3,8	4,4	1,8	1,7	0,7
300 K€ à 450 K€	153	94	63,3	37,3	32,3	19,3	8,0	4,8
450 K€ à 700 K€	381	406	195,9	205,0	112,6	116,9	19,9	23,1
700 K€ à 900 K€	15	5	13,3	3,9	9,0	3,0	1,6	0,5
900 K€ à 1,2 M€	53	47	59,0	48,9	40,6	32,3	6,4	5,5
1,2 M€ et plus	300	434	512,8	796,8	331,2	505,8	34,8	53,2
total	**1 083**	**1 067**	**870,3**	**1 103,0**	**538,6**	**682,6**	**75,1**	**88,9**

[1] Hors compléments d'aides.
Source : CNC.

La part des heures aidées dont le coût horaire moyen est supérieur à 900 K€ connaît une forte hausse entre 2022 et 2023 et est similaire à son niveau d'avant crise. Cette hausse est portée par les œuvres dont le coût horaire moyen est supérieur à 1,2 M€, qui représentent 434 heures en 2023, contre 300 heures en 2022 (+44,7 %) et 333 heures en moyenne entre 2014 et 2023 (+30,2 %). Cette tranche regroupe principalement deux formats, à savoir des unitaires et des séries de 52 minutes. Elle comporte également 13 des 14 programmes financés par les services mondiaux de vidéo à la demande par abonnement (Disney+, Netflix, Prime vidéo). Le coût horaire dépasse les 2 M€ pour 10 de ces titres, en faisant ainsi les programmes au coût horaire le plus élevé tous diffuseurs confondus. Les autres programmes qui présentent un coût horaire supérieur à 2 M€ sont très majoritairement des séries de 26 minutes ou de 52 minutes, financées par les groupes Canal +, TF1, France Télévisions et Orange, comprenant également l'unitaire *Sirènes*, cofinancé par TF1 et Prime Vidéo.
Les heures dont le coût est compris entre 450 K€ et 900 K€ représentent plus d'un tiers du volume horaire total (38,5 %). Il s'agit de la part la plus élevée enregistrée par cette tranche, s'inscrivant dans une hausse entamée en 2019. Ce niveau historiquement élevé est dû à la hausse du coût horaire des feuilletons, dont près des trois quarts des heures (73,6 %) présentent un coût horaire supérieur à 450 K€ en 2023, contre 55,3 % en 2022 et 26,3 % sur les dix dernières années.
A l'inverse, la part des heures dont le coût horaire moyen est inférieur à 450 K€ est au plus bas depuis 10 ans et représente 176 heures en 2023, contre 334 heures en 2022 et 337 heures en moyenne sur les dix dernières années. Ce recul est lié à l'arrêt de *Plus belle la vie* sur France 3 qui représentait 63 heures de feuilletons en 2022 et 101 heures en moyenne chaque année sur la décennie.

Heures aidées de fiction selon le coût horaire (%)



Source : CNC.

F. Une hausse de l'ensemble des postes de dépenses, bien que plus élevée pour les dépenses de rémunération

En 2023, les dépenses de rémunération (droits artistiques, personnel, interprétation, charges sociales) augmentent de 29,1 % par rapport à 2022, les dépenses techniques (moyens techniques, frais de laboratoires) de 25,6 % et les dépenses de tournage (décors et costumes, transport, défraiement, régie, assurance, divers, frais généraux, imprévus) de 23,2 %, en ligne avec la hausse des devis totaux (+26,7 %).

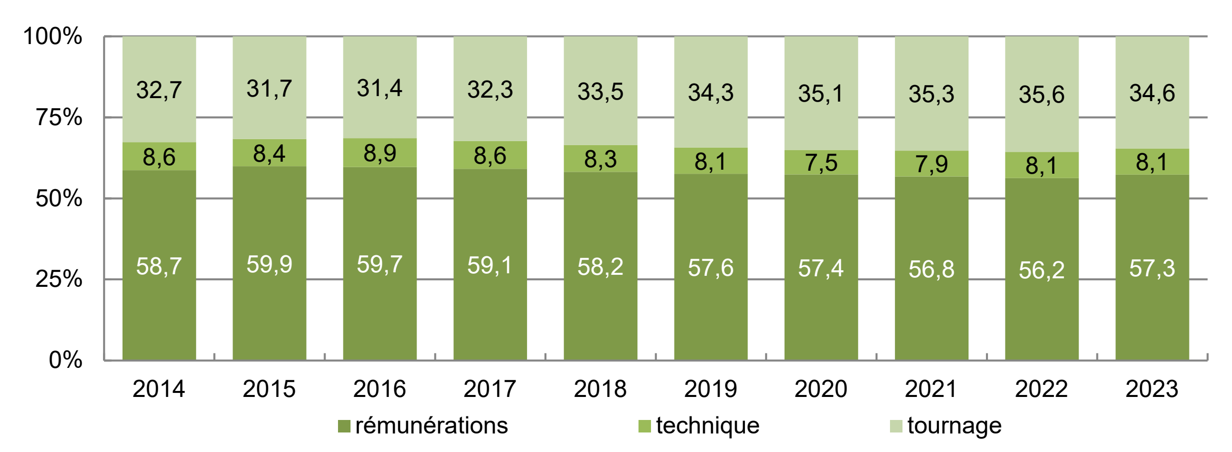
Postes de dépenses de production de fiction (M€)

	France		étranger		total	
	2022	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**
rémunérations	**477,8**	**608,9**	**11,7**	**23,3**	**489,5**	**632,2**
droits artistiques	53,7	74,0	2,6	1,7	56,3	75,6
personnel	191,6	245,3	6,3	15,0	197,9	260,3
interprétation	91,9	116,6	1,2	3,7	93,0	120,3
charges sociales	140,6	173,0	1,6	3,0	142,2	176,0
moyens techniques, laboratoires	**67,7**	**82,9**	**3,0**	**6,0**	**70,8**	**88,8**
tournage	**300,4**	**363,8**	**9,6**	**18,1**	**310,0**	**381,9**
décors et costumes	75,0	92,7	2,0	5,0	77,0	97,7
transport, défraiement, régie	81,2	102,6	2,6	7,6	83,8	110,1
assurance, divers	20,0	23,9	2,6	3,4	22,6	27,3
frais généraux	68,6	92,1	1,1	0,3	69,7	92,3
imprévus	55,5	52,6	1,4	1,8	56,9	54,4
total	**845,9**	**1 055,6**	**24,4**	**47,4**	**870,3**	**1 103,0**

Source : CNC.

La structure des dépenses de production reste globalement inchangée par rapport à 2022. Le poids des rémunérations est en légère hausse (+1,1 point) sur un an ; elles représentent le premier poste de dépenses des producteurs de fiction (57,3 % du total en 2023). Cette légère augmentation est notamment liée à la hausse de la part des dépenses de personnel, premier poste de dépenses (23,6 %, +0,9 point sur un an). La part des frais techniques est stable en 2023 et représente 8,1 % des dépenses de production. Alors qu'elle était en progression continue depuis 2017, la part que représentent les frais de tournage diminue légèrement en 2023. Elle s'établit à 34,6 % en 2023, contre 35,6 % en 2022. Sur dix ans, cette part augmente de 1,9 point, une hausse principalement portée par l'augmentation des frais généraux (8,4 % du total en 2023, +2,3 points en 10 ans) et du poste transport, défraiement, régie (10,0 %, +1,0 point).

Répartition des dépenses de production de fiction par grand poste[1] (%)



[1] Rémunérations : droits artistiques + personnel + interprétation + charges sociales ; technique : moyens techniques, laboratoires ; tournage : décors et costumes + transport, défraiement, régie + assurance, divers + frais généraux + imprévus.
Source : CNC.

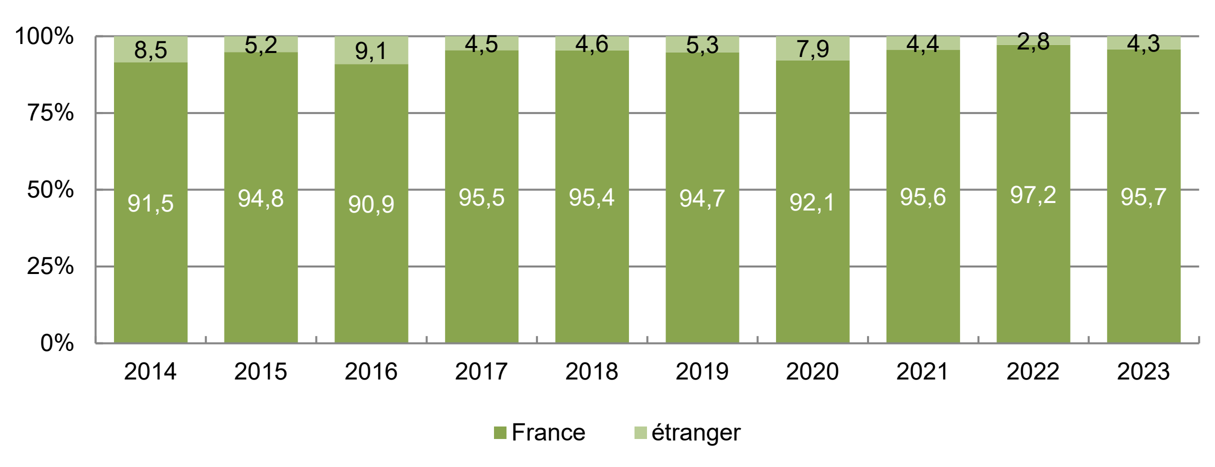
En 2023, les dépenses en France augmentent de 24,8 % par rapport à 2022, tandis que celles à l'étranger doublent presque (+94,3 %) après une année 2022 historiquement faible. Les dépenses à l'étranger retrouvent ainsi un niveau conforme à celui de la moyenne de la décennie (47,4 M€ en 2023, contre 46,5 M€ en moyenne sur la décennie).
En 2023, plusieurs projets affichent des niveaux de dépenses à l'étranger élevés, dont la troisième saison de *Les Invisibles* (6x52' – Storia Television, Fit Production, France Télévisions, UMedia) une coproduction franco-belge et la série *Un prophète* (8x52' - CPB Films, Media Musketeers Studios) coproduite avec les Pays-Bas et l'Italie. En 2023, les dépenses en France représentent 95,7 % des dépenses totales (97,2 % en 2022, plus haut niveau historique, 94,5 % en moyenne sur la décennie).

Dépenses de production de fiction selon leur localisation (M€)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
France	656,6	605,9	708,2	687,4	760,5	843,1	759,3	1 058,9	845,9	1 055,6
étranger	60,6	33,0	70,6	32,5	36,5	47,0	64,7	48,2	24,4	47,4
total	**717,2**	**638,9**	**778,9**	**719,9**	**797,0**	**890,1**	**824,0**	**1 107,1**	**870,3**	**1 103,0**

Source : CNC.

Répartition des dépenses de production de fiction selon leur localisation (%)



Source : CNC.

G. La localisation des tournages : plus de 90 % des jours de tournage en France

En 2023, le nombre total de jours de tournage des fictions aidées par le CNC augmente de 10,0 % par rapport à 2022, à 9 017 jours, tandis que le volume de production est stable, se maintenant au troisième plus haut niveau de la décennie.
Le nombre de jours de tournage progresse en France (+7,8 %) mais encore davantage à l'étranger (+53,7 %), à respectivement 8 399 jours de tournage en France et 618 jours de tournage à l'étranger en 2023, à leur deuxième plus haut niveau de la décennie.
La France accueille 93,1 % des jours de tournage des fictions mises en production en 2023 (95,1 % en 2022).

Nombre de jours de tournage de fiction

	tournages en France		tournages à l'étranger		total	
	jours	**%**	**jours**	**%**	**jours**	**%**
2014	6 462	94,0	415	6,0	6 877	100,0
2015	6 222	94,2	383	5,8	6 605	100,0
2016	7 003	90,3	748	9,7	7 751	100,0
2017	6 299	94,3	381	5,7	6 680	100,0
2018	6 651	93,3	476	6,7	7 127	100,0
2019	7 841	93,2	576	6,8	8 417	100,0
2020	6 802	95,5	324	4,5	7 126	100,0
2021	8 766	94,8	485	5,2	9 251	100,0
2022	7 794	95,1	402	4,9	8 196	100,0
2023	8 399	93,1	618	6,9	9 017	100,0

Source : CNC.



III. L'animation

Chiffres clés de l'animation

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	*évol. 23/22 (%)*
volume horaire (heures)	260	285	388	353	289	295	295	357	221	278	*+25,6*
devis (M€)	178,1	180,8	256,3	269,0	209,8	237,4	245,1	314,5	182,3	237,6	*+30,3*
coût horaire (K€/heure)	684,8	633,7	660,1	761,9	726,7	805,2	829,7	879,9	824,9	856,2	*+3,8*
apports du CNC[1] (M€)	34,8	36,7	60,2	59,0	49,3	50,3	41,7	59,0	40,5	42,9	*+5,9*
apport horaire du CNC (K€/heure)	133,7	128,5	155,0	167,1	170,7	170,7	141,0	165,0	183,1	154,5	*-15,6*

[1] Y compris compléments
Source : CNC.

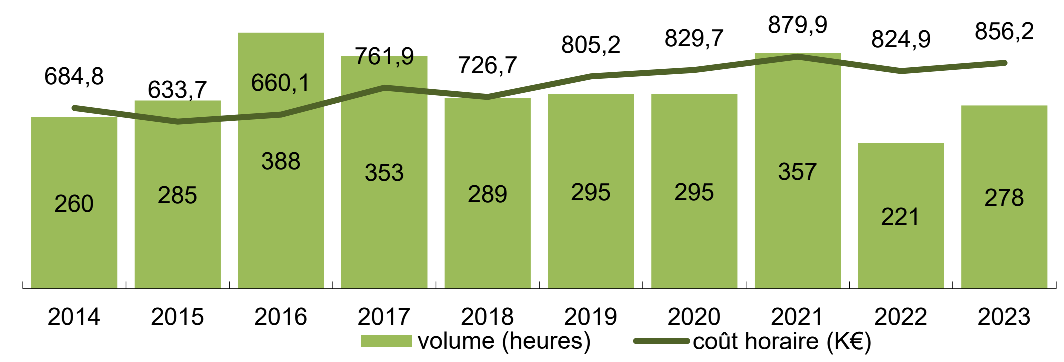
A. 278 heures d'animation aidées en 2023, un volume en net rebond par rapport à 2022

En 2022, le volume de production d'animation avait atteint son niveau le plus faible depuis 2003 et connu un cycle bas plus prononcé qu'attendu, et ce, en raison d'une conjonction de facteurs : une année 2021 particulièrement dynamique, le décalage de projets pour TF1 à début 2023 dans l'attente de la signature d'un accord avec les producteurs et auteurs, davantage de formats courts et moins d'épisodes par saison commandés. En 2023, le volume de production d'animation rebondit nettement pour s'établir à 278 heures, en hausse de 25,6 % par rapport à 2022. Il reste néanmoins en retrait de 8,1 % par rapport au volume annuel moyen de production observé entre 2014 et 2023 (302 heures).
La production d'animation, marquée par des cycles de production de deux ou trois ans, connaît généralement des variations annuelles des volumes comptabilisés. La hausse du volume de production entre 2022 et 2023 est notamment portée par une hausse du nombre de titres au volume horaire élevé. En 2023, 26 productions d'animation aidées ont une durée supérieure à 6 heures, contre 19 en 2022 (25 en 2019).

En 2023, en cohérence avec la hausse du volume de production, le montant des devis des programmes d'animation augmente de 30,3 % par rapport à 2022, à 237,6 M€. En parallèle, le coût horaire de l'animation s'élève à 856,2 K€, en hausse de 3,8 % par rapport à 2022, à son plus haut niveau depuis plus de 20 ans, derrière 2021 (879,9 K€).

Le genre représente 6,9 % des heures totales de programmes aidés par le CNC en 2023 (5,5 % en 2022 et 6,7 % en moyenne sur la décennie).

Volume et coût horaire d'animation aidée



Source : CNC.

B. Un apport horaire des diffuseurs à un plus haut niveau historique

En 2023, en lien avec la hausse du niveau de production, les financements français destinés à la production d'œuvres d'animation s'élèvent à 181,8 M€, en croissance de 31,6 % par rapport à 2022. Les financements français représentent 76,5 % du montant total des devis des programmes d'animation aidés par le CNC (75,8 % en 2022). Depuis 2008, la part des financements français est toujours supérieure à 70 %.

Dans le détail, les apports des producteurs français augmentent plus fortement, à 56,4 M€ (+68,1 % par rapport à 2022). Ils représentent 23,7 % du montant total des devis (18,4 % en 2022), légèrement au-dessus de la moyenne de la décennie (21,8 %).

La contribution des diffuseurs progresse également de 32,7 % à 52,9 M€ et se rapproche ainsi de la moyenne de la période 2014-2023 (52,4 M€). Ces derniers financent mieux les programmes qu'ils soutiennent puisqu'ils apportent, en moyenne, 190,4 K€ par heure d'animation, au plus haut niveau depuis le début du suivi statistique de la production audiovisuelle.

L'apport total du CNC dans le financement des programmes d'animation s'élève à 42,9 M€, en légère hausse de 5,9 % par rapport à 2022 (40,5 M€). Les aides du CNC couvrent 18,0 % des devis en 2023 (22,2 % en 2022). En 2023, l'apport horaire moyen du CNC (compléments d'aides inclus) s'établit à 154,5 K€ (183,1 K€ en 2022).

Les préventes en France s'établissent à 11,7 M€, en hausse de 31,0 % par rapport à 2022 (8,9 M€), à un niveau supérieur à la moyenne de la décennie (8,7 M€). Six programmes d'animation font l'objet d'une prévente d'un montant supérieur ou égal à 1 M€ en 2023, contre quatre en 2022.

Financement prévisionnel de l'animation (M€)

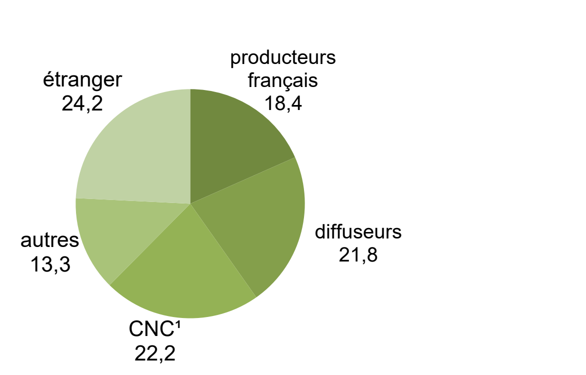
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
financements français	**132,5**	**137,2**	**198,3**	**208,3**	**166,8**	**175,1**	**176,0**	**223,3**	**138,2**	**181,8**
producteurs français	34,0	38,8	51,5	61,3	47,4	57,5	57,4	66,4	33,5	56,4
préventes en France	8,7	7,6	10,7	9,7	4,6	6,8	12,3	6,4	8,9	11,7
diffuseurs	46,7	43,3	61,5	63,7	48,1	49,1	51,7	67,6	39,8	52,9
SOFICA	2,2	2,6	2,8	2,8	5,9	2,2	3,1	5,7	4,6	3,8
CNC y compris compléments[1]	34,8	36,7	60,2	59,0	49,3	50,3	41,7	59,0	40,5	42,9
autres financements français[2]	6,0	8,2	11,6	11,9	11,6	9,2	9,8	18,2	10,8	14,3
financements étrangers	**45,6**	**43,7**	**58,0**	**60,7**	**43,0**	**62,3**	**69,1**	**91,2**	**44,2**	**55,8**
coproductions étrangères	24,4	25,7	26,7	20,2	14,1	28,4	18,4	44,1	23,6	36,3
préventes à l'étranger	21,2	18,0	31,3	40,5	28,9	33,8	50,7	47,0	20,6	19,5
total des financements	**178,1**	**180,8**	**256,3**	**269,0**	**209,8**	**237,4**	**245,1**	**314,5**	**182,3**	**237,6**

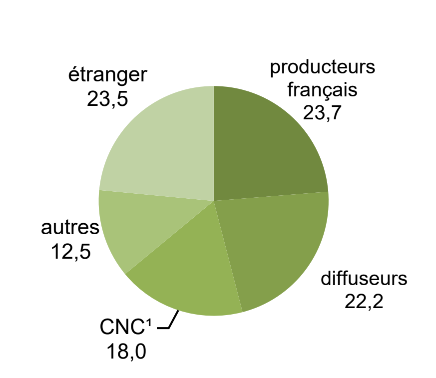
[1] Aides accordées après la première décision.

[2] Autres financements français : autres aides du CNC, collectivités territoriales, aides européennes, mécénat, bourses, etc.

Source : CNC.

Financement prévisionnel de l'animation (%)





[1] Y compris les compléments d'aides.

Autres = préventes en France + SOFICA + autres financements français.

Source : CNC.

En 2023, la part des apports étrangers dans le financement des programmes d'animation s'élève à 23,5 %, un niveau proche de la moyenne des dix dernières années (24,7 %). La part des financements étrangers dans le total des devis des programmes d'animation aidés est relativement fluctuante chaque année : depuis 2014, elle oscille entre 20 % et 29 %. L'animation est le genre pour lequel la part des apports étrangers est la plus élevée, notamment en raison de coûts horaires importants qui nécessitent l'intervention de partenaires plus nombreux. Le haut niveau des apports étrangers en animation s'explique également par le fait que l'animation s'exporte davantage que les autres genres et que le savoir-faire français sur le genre est reconnu à l'international. Pour rappel, la part des apports étrangers s'élève à 6,0 % en documentaire et à 2,5 % en fiction.
En 2023, 236 heures d'animation bénéficient d'un financement étranger (coproduction et prévente), soit 85,0 % du volume total produit (191 heures, soit 86,3 % du volume total en 2022). En 2023, 211 heures d'animation à majorité française ont été initiées avec un financement étranger total de 39,5 M€, dont 19,5 M€ d'apports en coproduction et 20,1 M€ de préventes (165 heures avec un apport étranger de 29,5 M€ en 2022), et 25 heures d'animation minoritaire française ont bénéficié de 16,3 M€ de financement étranger (26 heures pour 14,7 M€ en 2022), exclusivement en apports en coproduction. Le coût horaire moyen des programmes exclusivement financés par des capitaux français est de 685,5 K€, contre 886,3 K€ pour les coproductions avec au moins un partenaire étranger.

C. Plus de la moitié des investissements des diffuseurs apportés par France Télévisions

Commandes des diffuseurs en animation

	heures initiées[1]		heures totales[2]		apport des diffuseurs (M€)[2]		coût horaire (K€)[1]		apport horaire (K€)[1]		taux de financement (%)[1]	
	2022	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**
France Télévisions	113	152	124	155	22,03	29,57	856,6	880,3	192,6	194,5	22,5	22,1
Groupe M6	44	46	44	56	5,87	7,51	806,4	868,4	112,5	129,8	14,0	15,0
Groupe TF1	20	49	20	50	3,23	7,96	709,4	859,1	162,0	160,8	22,8	18,7
Groupe Canal+	34	23	44	52	6,32	6,07	840,8	780,7	172,0	203,2	20,5	26,0
Groupe Arte	9	2	9	2	1,80	0,52	652,3	975,6	208,3	219,7	31,9	22,5
Disney	1	-	10	1	0,18	0,72	576,0	-	160,0	-	27,8	-
autres services en ligne	1	-	1	-	0,40	-	1339,4	-	342,9	-	25,6	-
chaînes locales	-	0,5	-	0	-	0,07	-	554,8	-	144,8	-	26,1
total	**221**	**278**	**221**	**278**	**39,82**	**52,85**	**824,9**	**856,2**	**172,2**	**176,6**	**20,9**	**20,6**

[1] En tant que premier diffuseur.
[2] Tous rangs de diffusion confondus.
Source : CNC.

En 2023, la hausse du nombre d'heures de programmes commandées et du montant des apports des diffuseurs est portée par les groupes France Télévisions, TF1 et M6.

En 2023, le groupe **France Télévisions**, premier financeur du genre depuis 2007 (première année des statistiques), initie 54,6 % du volume horaire total d'animation mis en production (51,3 % en 2022) et apporte 55,9 % des investissements de l'ensemble des chaînes (55,3 % en 2022). Il participe à la production de 155 heures d'animation (+17,5 % par rapport à 2022) dont 152 en tant que premier diffuseur (+33,8 %). Son apport total s'établit à 29,6 M€, en hausse de 34,2 % par rapport à 2022. L'apport horaire du groupe en tant que premier diffuseur se maintient globalement à 194,5 K€ (+1,0 %) dans un contexte de légère hausse du coût horaire moyen (+2,8 % par rapport à 2022 à 880,3 K€). Le taux de participation du groupe s'établit à 22,1 % du devis des productions commandées. En 2023, France Télévisions initie la production de 24 séries d'animation, dont les

nouvelles séries *Compostman et moi* (52x11' – Superprod/ Vivement lundi !) et *la Famille Weazy* (78 x 7' – Hari Studios), et de 3 unitaires.

En 2023, la contribution du **groupe TF1** pour l'animation s'établit à 8,0 M€ (+146,4 % par rapport à 2022) pour 50 heures de programmes. Cette hausse peut être en partie liée à un effet de rattrapage des projets qui avaient été mis en suspens en 2022, dans l'attente du nouvel accord sur la création française avec plusieurs acteurs de la filière audiovisuelle dont AnimFrance et le SPI, signé en janvier 2023. Le groupe TF1 est le premier diffuseur de 49 heures de programmes (20 heures en 2022 et 45 en moyenne sur les dix dernières années) avec un apport de 7,9 M€ pour les heures qu'il initie (+145,3 % sur un an). Il apporte, en moyenne, 160,8 K€ par heure d'animation initiée (-0,8 %) dont le coût horaire moyen s'établit à 903,4 K€ (+27,3 %). Il initie 5 nouvelles séries dont *les Borrowers - les Chapardeurs* (52x12' – Blue Spirit Productions) et *Louca* (26x22' – Media Valley), ainsi que la saison 3 des *Barbapapa en famille* (52x11' – Normaal) et un unitaire, *Miraculous Special into the mirror* (44' – Method Animation et ZagToon).

En 2023, l'apport du **groupe M6** dans l'animation s'élève à 7,5 M€ (+27,9 % par rapport à 2022) avec 56 heures de programmes (+28,0 %) dont 46 tant que premier diffuseur (44 heures en 2022, toutes en tant que premier diffuseur). En tant que premier diffuseur, l'apport du groupe est de 7,9 M€. Le groupe apporte, en moyenne, 129,8 K€ par heure d'animation initiée (+15,4 %) et le coût horaire moyen de ses programmes s'établit à 868,4 K€ (+7,7 %), au-dessus de la moyenne des dix dernières années (700,9 K€). Le groupe M6 initie 4 séries dont la nouveauté *la Famille Mc Fire* (52x11' – Cyber Group Studios).

En 2023, le **groupe Canal+** participe à la production de 52 heures de programmes d'animation (+18,3 % par rapport à 2022) dont 23 en tant que premier diffuseur (34 heures en 2022), pour un investissement total de 6,1 M€ (6,3 M€ en 2022). Le volume annuel moyen d'animation initié par le groupe en 2023 est inférieur à la moyenne annuelle des dix dernières années (41 heures). Le coût horaire des programmes d'animation financés par Canal+ en tant que premier diffuseur s'établit à 780,7 K€ (-7,1 %), à un niveau toutefois supérieur à la moyenne de ces dix dernières années (681,2 K€). Le groupe apporte, en moyenne, 203,2 K€ par heure d'animation initiée en 2023 (+18,2 % par rapport à 2022). En tant que premier diffuseur, le groupe Canal+ participe à la production de 8 séries dont *Les danger* (10x13' – Tchack) et *la Rose écarlate* (20x22' – 2 Minutes, Label-Anim).

Le **groupe Disney** se désengage de la production d'animation aidée et ne produit qu'une heure d'animation en 2023 (en tant que deuxième diffuseur), contre 10 heures en 2022 et 34 heures en moyenne chaque année depuis 10 ans.

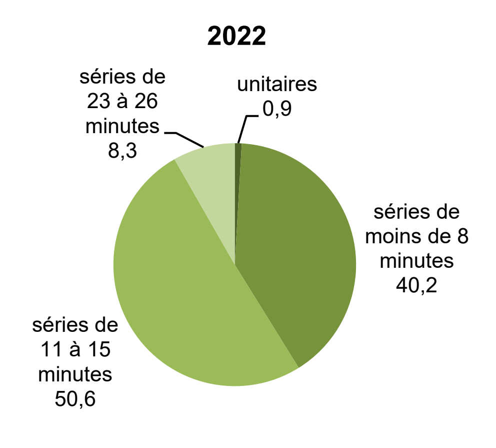
Malgré l'ouverture du fond de soutien audiovisuel aux œuvres destinées à des services étrangers de vidéo à la demande par abonnement, ces derniers ne financent aucun programme audiovisuel aidé d'animation en 2023, que ce soit en tant que diffuseur ou en prévente.

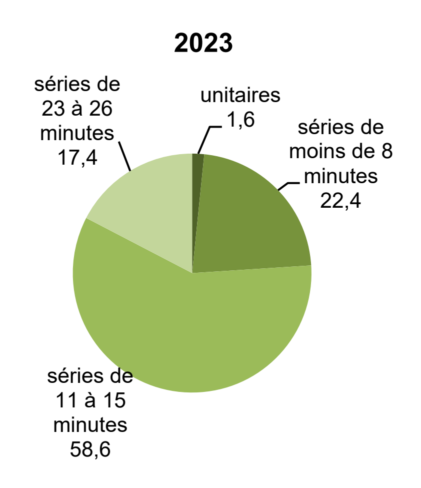
D. Une majorité de séries de 11 à 15 minutes dans la production

En 2023, les séries de 11 à 15 minutes demeurent le premier format des programmes d'animation aidés par le CNC (58,6 % du volume horaire), devant les séries de moins de 8 minutes (22,4 %) et celles de 23 à 26 minutes (17,4 %). Par rapport à 2022, la part des séries de moins de 8 minutes en

volume horaire est en baisse de 17,9 points, au profit des séries de 11 à 15 minutes (+8,1 points) et de 23 à 26 minutes (+9,1 points). 11 nouvelles séries de 11 à 15 minutes sont recensées dont *les Trois Mousquetaires* (Method Animation), *Tiny Head* (Gaumont Animation) et *Kat & Cats* (Normaal). Quatre nouvelles séries de 23 à 26 minutes sont également initiées en 2023 dont *Belfort & Lupin* (Ellipsanime Productions - Dargaud Media) et *Opération Medinah* (Darjeeling).

Structure des formats d'animation en volume horaire (%)



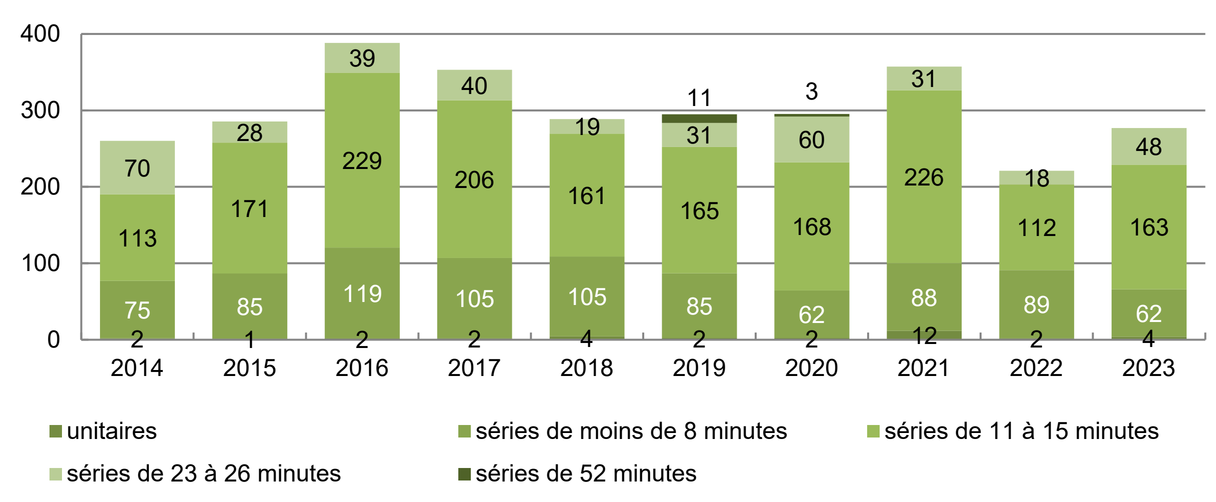


Source : CNC.

Les programmes français d'animation se déclinent quasi exclusivement en séries (273 heures sur 278 en 2023). En 2023, le volume horaire des séries de moins de 8 minutes est en baisse par rapport à 2022 (-30,2 % à 62 heures), à un niveau en deçà de la moyenne de la décennie (87 heures). A l'inverse, les volumes de séries de 11 à 15 minutes (+45,6 % à 163 heures, contre 171 heures en moyenne sur 10 ans) et de 23 à 26 minutes (+163,3 % à 48 heures, 3e plus haut niveau de la décennie) repartent à la hausse en 2023.

Le coût horaire de l'animation s'établit à 798,5 K€ pour les séries de 11 à 15 minutes (+2,6 % par rapport à 2022), à 849,8 K€ pour les séries de moins de 8 minutes (+7,7 % et plus haut niveau des 20 dernières années), à 955,1 K€ pour les séries de 23 à 26 minutes (-21,0 % par rapport à 2022, année où la moyenne était portée par deux programmes au-delà de 1,5 M€/ heure) et à 1 973,2 K€ pour les unitaires (+32,8 %).

Volume selon les formats d'animation (heures)



Source : CNC.

Formats des programmes d'animation

	heures					coût horaire (K€)				
	2019	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
unitaires	2	2	12	2	4	1 167,6	898,7	1 952,0	1 485,9	1 973,2
séries de moins de 8 minutes	85	62	88	89	62	779,0	767,0	833,2	789,3	849,8
séries de 11 à 15 minutes	165	168	226	112	163	804,3	812,1	827,9	778,2	798,5
séries de 23 à 26 minutes	31	60	31	18	48	838,5	930,7	988,8	1 208,6	955,1
séries de 52 minutes	11	3	-	-	-	849,9	1 009,8	-	-	-
total	**295**	**295**	**357**	**221**	**278**	**805,2**	**829,7**	**879,9**	**824,9**	**856,2**

Source : CNC.

E. 38 % des programmes d'animation à 900 K€ ou plus par heure, 2e plus haut niveau de la décennie

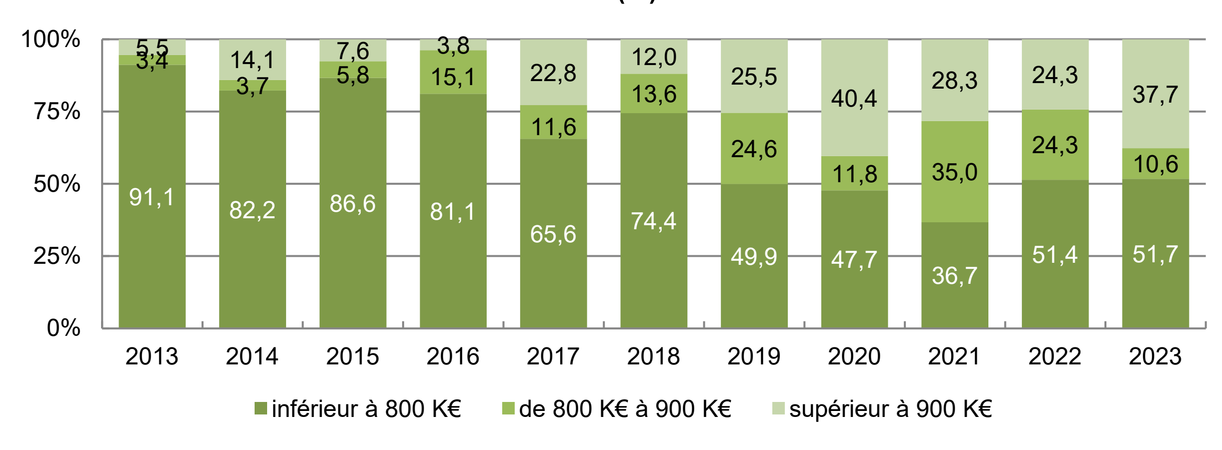
En 2023, 48,3 % du volume horaire aidé d'animation présente un coût horaire supérieur ou égal à 800 K€ (48,6 % en 2022). La part des programmes d'animation dont le coût horaire dépasse ou égale 800 K€ est très nettement supérieure aux niveaux enregistrés au début de la décennie (entre 15 % et 35 %). En 2023, 37,7 % des programmes d'animation ont même un coût horaire supérieur ou égal à 900 K€ (24,3 % en 2022). Ils concentrent 48,4 % du montant total des devis (34,1 % en 2022), 40,9 % des apports des diffuseurs (29,1 % en 2022) et 44,1 % des apports du CNC hors compléments (26,8 % en 2022).

Production aidée d'animation selon le coût horaire

	heures		devis (M€)		diffuseurs (M€)		CNC (M€)[1]	
	2022	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**
inférieur à 500 K€	13	9	3,9	2,0	1,2	0,5	1,0	0,6
500 K€ à 600 K€	2	1	1,1	0,6	0,5	0,3	0,3	0,2
600 K€ à 700 K€	39	69	24,7	46,0	6,0	11,1	3,6	8,1
700 K€ à 800 K€	60	64	45,2	48,9	10,2	14,0	6,1	6,9
800 K€ à 900 K€	54	29	45,4	25,2	10,4	5,3	5,6	3,5
900 K€ à 1 000 K€	19	60	17,5	56,7	2,8	11,9	2,1	9,4
1 000 K€ à 1 500 K€	27	42	30,6	50,9	6,6	8,0	2,5	5,0
1 500 K€ et plus	8	3	14,1	7,4	2,2	1,8	1,4	0,9
total	**221**	**278**	**182,4**	**237,6**	**39,8**	**52,9**	**22,6**	**34,5**

[1] Hors compléments d'aide.
Source : CNC.

Heures aidées d'animation selon le coût horaire (%)



Source : CNC.

F. Un niveau de dépenses en France en baisse, impacté par des coproductions minoritaires

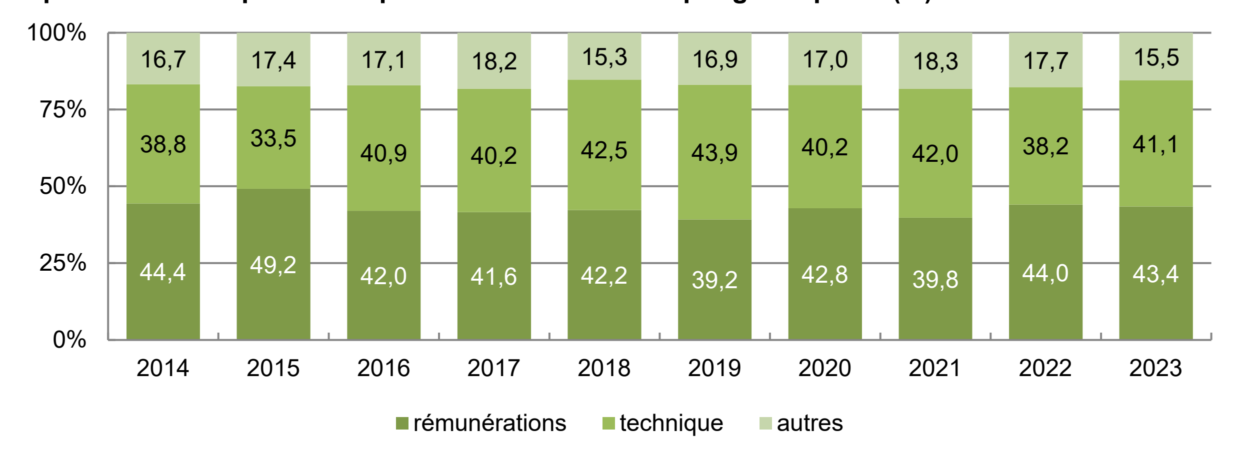
En 2023, les frais de rémunération sont toujours le premier poste de dépenses pour la production de programmes d'animation (43,4 % du total), devant les frais techniques (41,1 %) et les autres dépenses (15,5 %). Lors des dix dernières années, cet ordre est presque toujours respecté avec quelques exceptions en 2018, 2019 et 2021 où les dépenses techniques ont été plus élevées que les frais de rémunération.

Postes de dépenses de production d'animation (M€)

	France		étranger			total
	2022	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**
rémunérations	**69,0**	**89,7**	**11,3**	**13,5**	**80,3**	**103,2**
droits artistiques	8,6	11,4	2,1	3,0	10,7	14,4
personnel	37,2	48,2	7,0	8,2	44,2	56,3
interprétation	1,7	1,9	1,5	1,7	3,2	3,5
charges sociales	21,6	28,3	0,6	0,6	22,2	28,9
moyens techniques, laboratoires	**47,9**	**65,9**	**21,9**	**31,7**	**69,7**	**97,7**
tournage	**28,4**	**31,1**	**3,9**	**5,7**	**32,4**	**36,8**
décors et costumes	0,05	0,04	0,01	-	0,05	0,04
transport, défraiement, régie	1,8	3,0	0,3	0,2	2,1	3,2
assurance, divers	5,4	5,6	0,7	1,9	6,1	7,5
frais généraux	10,4	14,7	1,8	2,0	12,2	16,8
imprévus	10,7	7,7	1,2	1,6	11,9	9,2
total	**145,2**	**186,7**	**37,1**	**50,9**	**182,3**	**237,6**

Source : CNC.

Répartition des dépenses de production d'animation par grand poste (%)[1]



[1] Rémunérations : droits artistiques + personnel + interprétation + charges sociales ; technique : moyens techniques, laboratoires ; autres : décors et costumes + transport, défraiement, régie + assurance, divers + frais généraux + imprévus.
Source : CNC.

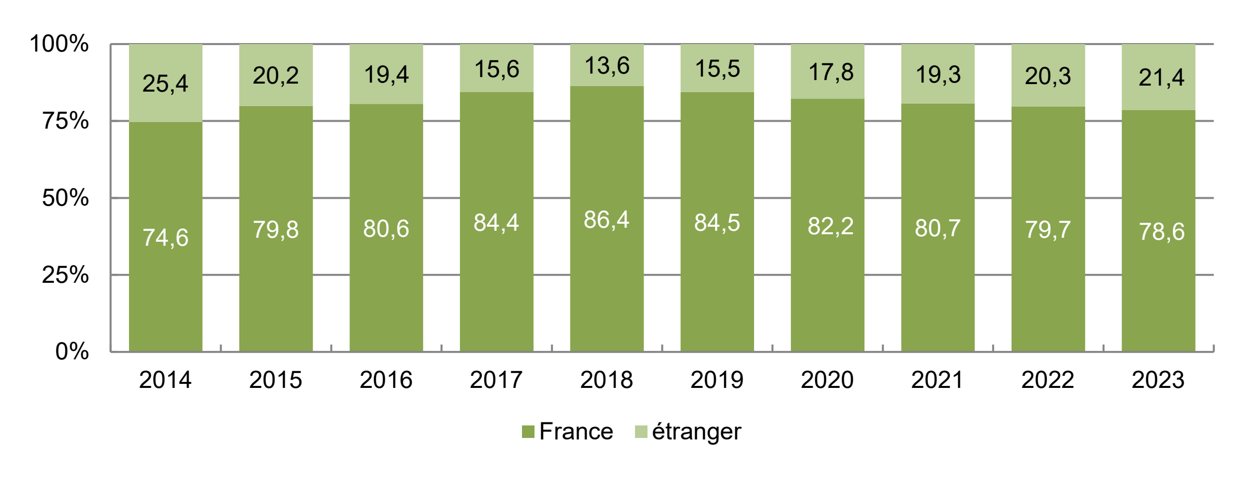
La part des dépenses de production des programmes d'animation en France recule pour la cinquième année consécutive. Elle s'établit à 78,6 % en 2023 (79,7 % en 2022), soit le niveau le plus faible depuis 2014 (74,6 %), et légèrement en recul par rapport à 2015 (79,8 %), avant la mise en œuvre de la réforme du soutien à l'animation et des crédits d'impôts. La part des dépenses à l'étranger est largement portée par trois coproductions minoritaires françaises dont la part de financements étrangers est supérieure à 60 % : *les Aventures de Paddington saison 3*, *les Mini-Héros de la forêt* et *la Petite Bande de la réparade*. En excluant ces trois programmes, la part des dépenses de production des programmes d'animation en France s'élève à 84,2 %.

Dépenses de production d'animation selon leur localisation (M€)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
France	132,9	144,4	206,5	226,9	181,3	200,5	201,6	253,6	145,2	186,7
étranger	45,2	36,5	49,8	42,1	28,5	36,9	43,5	60,8	37,1	50,9
total	**178,1**	**180,8**	**256,3**	**269,0**	**209,8**	**237,4**	**245,1**	**314,5**	**182,3**	**237,6**

Source : CNC.

Répartition des dépenses de production d'animation selon leur localisation (%)



Source : CNC.

IV. Le documentaire

Chiffres clés du documentaire

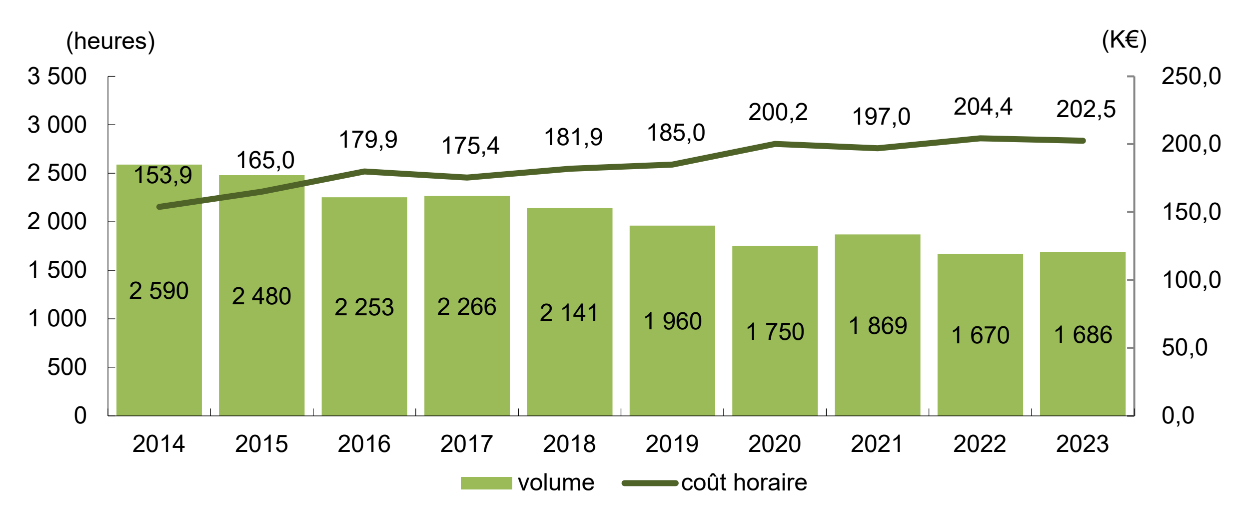
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	*évol. 23/22 (%)*
volume horaire (heures)	2 590	2 480	2 253	2 266	2 141	1 960	1 750	1 869	1 670	1 686	*+1,0*
devis (M€)	398,7	409,0	405,2	397,6	389,4	362,6	350,5	368,2	341,3	341,5	*+0,0*
coût horaire (K€/heure)	153,9	165,0	179,9	175,4	181,9	185,0	200,2	197,0	204,4	202,5	*-0,9*
apports du CNC[1] (M€)	80,2	82,6	77,7	79,7	77,3	72,7	67,7	69,0	65,0	64,4	*-1,0*
apport horaire du CNC (K€/heure)	31,0	33,3	34,5	35,2	36,1	37,1	38,7	36,9	38,9	38,2	*-2,0*

[1] Y compris compléments
Source : CNC.

A. Stabilisation du volume de production

Avec un total de 1 686 heures aidées en 2023, le volume de documentaires de création se maintient par rapport à 2022 (+1,0 %). À l'exception de 2021, année qui avait bénéficié d'un effet de rattrapage des tournages interrompus ou reportés en 2020 en raison de la crise sanitaire, le volume d'œuvres est dans une tendance baissière continue depuis 2014. En 2023, la part occupée par le documentaire dans le volume d'œuvres audiovisuelles aidées est relativement stable. Elle représente 42,3 % des heures totales de programmes audiovisuels aidés par le CNC, contre 41,7 % en 2022.

Volume et coût horaire des documentaires aidés



Source : CNC.

En 2023, les devis des documentaires se maintiennent par rapport à 2022, à 341,5 M€ (341,3 M€ en 2022), au même titre que le volume horaire. Par conséquent, le coût horaire moyen prévisionnel est lui aussi stable, à 202,5 K€, soit -0,9 % par rapport à 2022 (204,4 K€), constituant le troisième plus haut niveau depuis 1994 (224,9 K€).

B. Hausse des apports des producteurs et baisse des financements étrangers

Alors que le volume horaire reste sensiblement le même, les financements français destinés à la production de programmes documentaires sont en légère augmentation en 2023, à 320,9 M€, soit 1,6 % de plus qu'en 2022 (315,9 M€). Ils couvrent 94,0 % des devis des programmes documentaires aidés par le CNC en 2023 (92,6 % en 2022).
La quasi-totalité des sources de financements français augmentent ou restent stables en 2023.

Les apports des producteurs atteignent 63,0 M€ (57,7 M€ en 2022). Ils représentent ainsi 18,7 % du devis (dont une partie est couverte par le crédit d'impôt audiovisuel, pour un montant indéterminé au moment du dépôt du dossier), une part en augmentation de 1,0 point par rapport à 2022. Les préventes en France sont en augmentation en 2023, à +21,0 % sur un an (7,5 M€, contre 6,2 M€ en 2022), en raison principalement d'un plus grand nombre de programmes concernés (452 programmes documentaires en 2023, contre 341 en 2022, soit +35,5 %). Bien que marginal, le recours aux SOFICA augmente de 54,1 %, passant de 486,5 K€ en 2022 à 749,5 K€ en 2023, ce qui s'explique là aussi principalement par une forte augmentation du nombre de programmes bénéficiaires (22 en 2023, contre 13 en 2022, soit +69,2 %).

Les engagements des diffuseurs sur la production documentaire aidée sont relativement stables, à 154,1 M€ en 2023, contre 152,7 M€ en 2022 (+0,9 %) ; un montant qui reste, après 2022, le plus faible observé depuis 2008 (147,1 M€). Les apports des diffuseurs couvrent, en 2023, 45,1 % des devis totaux du genre, contre 44,7 % en 2022, freinant légèrement la baisse constatée de la part des devis couverte par les diffuseurs depuis 2015 (51,3 %). L'apport horaire moyen des diffuseurs s'élève à 91,4 K€, stable par rapport à 2022 et en hausse de 15,9 % par rapport à 2014 (78,9 K€), se maintenant au plus haut niveau historique.

Les subventions versées par le CNC aux producteurs français de documentaires s'élèvent à 64,4 M€, un niveau similaire à celui de 2022 (65,0 M€). L'apport horaire du CNC, à 38,2 K€, est relativement stable par rapport à 2022 (38,9 K€, soit -2,0 %).
Les autres financements français sont en recul de 5,5 % en 2023 (32,1 M€, contre 34,0 M€).

Les financements étrangers reculent de 19,3 % en 2023, pour s'établir à 20,6 M€ (25,6 M€ en 2022). 6,3 M€ sont investis au titre des préventes en 2023, soit -36,4 % par rapport à 2022 (9,9 M€). 14,3 M€ sont investis sous forme d'apports en coproduction (-8,4 % par rapport à 2022, où les apports en coproductions s'élevaient à 15,6 M€).
292 heures de documentaires sont des coproductions majoritaires françaises en 2023 (-8,2 % par rapport aux 318 heures de 2022), soit 218 œuvres (-11,0 % par rapport aux 245 œuvres de 2022). Les apports étrangers au sein de ces coproductions majoritaires s'établissent à 11,3 M€ (13,8 M€ en 2022), répartis de manière sensiblement équitable entre apports en coproduction (5,5 M€) et préventes (5,8 M€).
49 heures de programmes minoritaires français sont financées avec des partenaires étrangers en 2023, soit 42 œuvres (57 heures de documentaires et 36 œuvres en 2022). Les apports étrangers pour ces programmes minoritaires s'établissent à 9,4 M€, principalement sous forme de coproductions (8,8 M€, contre 0,5 M€ de préventes).



Financement prévisionnel du documentaire (M€)

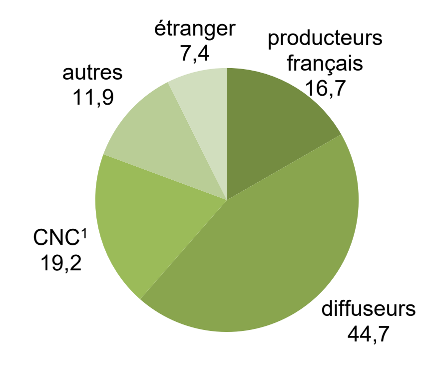
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
financements français	**383,6**	**389,6**	**374,6**	**375,3**	**367,5**	**337,2**	**323,0**	**344,2**	**315,9**	**320,9**
producteurs français	61,4	60,8	59,5	63,6	60,4	58,6	54,8	62,6	57,7	63,0
préventes en France	4,4	5,6	4,9	4,7	5,4	6,5	6,2	6,0	6,2	7,5
diffuseurs	204,3	209,7	204,6	195,3	189,2	168,2	157,9	167,0	152,7	154,1
SOFICA	0,9	1,3	0,9	0,7	0,8	0,4	0,5	0,5	0,5	0,7
CNC y compris compléments[1]	80,2	82,6	77,7	79,7	77,3	72,7	67,7	69,0	65,0	64,4
autres financements français[2]	32,5	29,5	27,0	31,4	34,5	30,9	35,8	39,4	33,7	31,1
financements étrangers	**15,1**	**19,4**	**30,6**	**22,3**	**21,9**	**25,4**	**27,5**	**23,8**	**25,6**	**20,6**
coproductions étrangères	9,9	13,0	17,8	14,5	15,6	17,8	19,6	15,0	15,6	14,3
préventes à l'étranger	5,2	6,4	12,8	7,8	6,3	7,6	7,8	8,8	9,9	6,3
total des financements	**398,7**	**409,0**	**405,2**	**397,6**	**389,4**	**362,6**	**350,5**	**368,2**	**341,3**	**341,5**

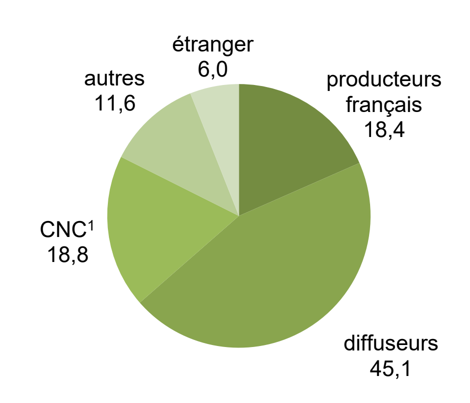
[1] Aides accordées après la première décision.
[2] Autres financements français : autres aides du CNC, collectivités territoriales, aides européennes, mécénat, bourses, etc.
Source : CNC.

Financement prévisionnel du documentaire (%)

2022 **2023**

[1] Y compris les compléments d'aide.
Autres = préventes en France + SOFICA + autres financements français.
Source : CNC.





C.Plus de 70 % des apports diffuseurs provenant des diffuseurs publics

Commandes des diffuseurs en documentaire

	heures initiées[1]		heures totales[2]		apport des diffuseurs (M€)[2]		coût horaire (K€)[1]		apport horaire (K€)[1]		taux de financement (%)[1]	
	2022	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**
Groupe Arte	234	230	236	230	32,4	32,4	337,4	337,2	136,6	140,2	40,5	41,6
Editions Philippe Amaury	-	2	-	2	-	0,0	-	175,5	-	19,8	-	11,3
France Télévisions Groupe	716	727	755	777	71,6	75,5	205,5	205,4	97,4	99,1	47,4	48,3
Groupe M6	86	81	86	82	10,2	7,4	199,2	162,6	118,9	90,8	59,7	55,8
NextRadio	63	72	65	82	4,4	5,6	147,6	146,5	67,7	67,8	45,9	46,3
TF1	79	96	110	126	6,0	5,7	154,7	145,9	72,2	56,7	46,6	38,9
AB Groupe	18	17	26	30	0,8	0,5	220,6	136,0	39,1	25,3	17,7	18,6
Disney	3	2	3	2	2,1	0,9	879,1	721,0	690,1	542,9	78,5	75,3
Groupe Canal+	238	229	259	245	19,5	18,9	178,4	182,8	73,7	72,5	41,3	39,6
Orange	16	11	16	11	0,6	0,3	132,1	75,4	34,6	31,9	26,2	42,2
autres chaînes gratuites	26	28	40	48	0,8	0,8	158,0	166,1	27,6	22,7	17,5	13,6
autres chaînes payantes	37	28	40	33	1,0	0,9	80,8	90,5	25,5	29,9	31,5	33,0
autres services en ligne	32	36	45	44	0,8	2,5	140,1	223,1	22,7	67,4	16,2	30,2
chaînes locales	123	129	151	164	2,5	2,6	114,8	119,6	18,1	18,2	15,7	15,2
total	**1 670**	**1 686**	**1 670**	**1 686**	**152,7**	**154,1**	**204,4**	**202,6**	**88,1**	**86,9**	**43,1**	**42,9**
dont services étrangers[3]	*5*	*7*	*5*	*7*	*2,3*	*2,9*	*652,3*	*653,5*	*500,1*	*446,2*	*76,7*	*68,3*

[1] En tant que premier diffuseur. / [2] Tous rangs de diffusion confondus. / [3] Disney+, Netflix, Prime Video.
Source : CNC.

En 2023, les investissements des **diffuseurs publics** (France Télévisions, le groupe Arte, LCP-AN et Public Sénat) représentent 71,7 % des investissements de l'ensemble des chaînes dans le documentaire soutenu par le CNC (69,8 % en 2022).

En 2023, le groupe **France Télévisions** (chaînes linéaires et services en ligne) augmente légèrement son volume de commandes de documentaires, à 777 heures (+2,9 %), dont 727 heures en tant que premier diffuseur (+1,5 %). Les apports financiers du groupe dans le genre augmentent également, à 75,5 M€ (+5,5 %), après une année 2022 (71,6 M€) au plus bas niveau d'investissement depuis 2007 (69,9 M€). En 2022, France Télévisions reste le premier diffuseur et le premier financeur du genre : le groupe finance 46,1 % du volume horaire total de documentaires mis en production, en légère hausse par rapport à 2022 (45,2 %), et apporte 49,0 % des investissements de l'ensemble des diffuseurs dans le genre (46,9 % en 2022). France Télévisions couvre, en moyenne, 48,3 % du devis des programmes commandés. En 2023, le groupe finance notamment *Ce qu'il reste de tes dessins* (52' – La Chambre aux fresques / La Générale de production), *Insoupçonnable* (4x52' – Imagissime), *Viking, l'Odyssée des femmes* (90' – Little Big Story) ou encore *Réforme des retraites, les dessous d'une crise* (90' – Siècle Productions).
Au sein du groupe, parmi les programmes déjà fléchés vers l'une des antennes de France Télévisions, la chaîne **France 5** investit dans le volume horaire le plus important, à 174 heures de programmes, dont 167 en tant que premier diffuseur, suivie de **France 3** (117 heures de programmes documentaires, dont 105 en tant que premier diffuseur), puis de **France 2** (79 heures, dont 76 en tant que premier diffuseur). France 5 investit 20,7 M€ dans le genre en 2023, France 3, 18,7 M€ et France 2, 9,9 M€.

Le groupe Arte (y compris Arte.tv) investit au total dans 230 heures aidées, toutes en tant que premier diffuseur, soit six heures de moins qu'en 2022, à égalité avec 2020. Le groupe Arte reste ainsi le troisième diffuseur du genre, derrière France Télévisions et le groupe Canal+, en investissant dans 13,6 % du volume horaire total de documentaire aidé en 2023 (14,1 % en 2022). Le groupe Arte se maintient néanmoins comme deuxième financeur de documentaires en 2023. Sa participation financière s'élève à 32,4 M€ en 2023, identique à 2022. Le groupe finance, en moyenne, 41,6 % du devis des programmes qu'il commande. Le groupe Arte investit notamment dans *les Légendes nordiques* (10x26' – Rosebud Productions), *Gardien de la forêt* (5x52' – Lato Sensu Productions / Wide Productions), ou encore *le Procès des sorcières du Labourd* (90' – Bellota Films).

En 2023, **le groupe Canal+** participe au financement de 245 heures de programmes documentaires (259 heures en 2022), dont 229 en tant que premier diffuseur (238 en 2022). Le groupe est le deuxième diffuseur, derrière France Télévisions, à hauteur de 14,5 % du volume horaire total du genre. La participation financière du groupe s'élève à 18,9 M€ en 2023, en baisse de 3,3 % par rapport à 2022 (19,5 M€), mais au deuxième plus haut niveau depuis 2016 (19,1 M€). Le groupe Canal+ est le troisième financeur de documentaires, à 12,3 % de l'ensemble des apports diffuseurs, et le premier groupe privé à investir dans ce genre. Le groupe Canal+ couvre, en moyenne, 39,6 % du devis des programmes commandés.
Au sein du groupe, le volume de programmes documentaires aidé pour la chaîne **Canal+** baisse, à 28 heures en 2023, contre 45 heures en 2022 (-37,4 %), dont 27 heures en tant que premier diffuseur. Les investissements de la chaîne dans le genre baissent fortement, de 41,2 %, pour s'établir à 3,72 M€ en 2023 (6,33 M€ en 2022, plus fort investissement depuis 2014). Parmi les programmes financés par la chaîne en 2023 se trouvent *Génération La Haine* (4x40' – Roche

Productions), *OM, dans les yeux des miens* (98' – Upside) ou encore *Obvious, Hackers de l'art* (75' – CC&C).
Canal+ Docs, chaîne lancée par le groupe en septembre 2021 et totalement consacrée au documentaire, participe à la production de 45 heures en 2023 (+53,5 % par rapport à 2022), dont 43 heures en tant que premier diffuseur (+72,8 %), pour un montant total de 5,05 M€ (+73,6 %). La chaîne investit notamment dans *La French : Medellin made in France* (6x30' – Giraf Prod) ou encore *Opérations spéciales saison 4* (3x70' – Memento).
Seasons est la chaîne du groupe dont le volume de documentaires est le plus important, à 69 heures en 2023, comme en 2022 (toutes en tant que premier diffuseur), pour un investissement de 1,7 M€ (-1,5 % en un an). La chaîne investit notamment dans *les Chasses du tigre* (52' – TGA Productions) ou encore *Pêche sportive en montagne* (52' – Nomade Productions).
De nombreuses autres chaînes appartenant au groupe Canal+ investissent dans les programmes documentaires.

Le groupe TF1 investit dans 126 heures de programmes documentaires en 2023, dont 96 en tant que premier diffuseur (110 heures, dont 79 en tant que premier diffuseur, en 2022). Le groupe s'engage à hauteur de 5,7 M€ en 2023, contre 6,0 M€ en 2022 (-4,2 %), ce qui le place en quatrième position tant au niveau des investissements que du volume horaire. Il finance, en moyenne, 38,9 % du devis de ses programmes.
Au sein du groupe, la chaîne **TF1** est celle dont l'investissement dans le genre documentaire est le plus élevé, à hauteur de 3,3 M€ en 2023, un montant stable par rapport à 2022. TF1 investit dans 27 heures de programmes, toutes en tant que premier diffuseur, soit 15,6 % de moins qu'en 2022 (32 heures, toutes en tant que premier diffuseur). TF1 investit principalement dans des unitaires (et dans deux séries, pour six heures de programme au total), notamment dans *D-Day, 100 jours pour abattre le Reich* (90' – ZED), ou *Renaissance : une décennie bleue* (101' – TF1 Productions).
La chaîne **Ushuaïa TV** est celle qui commande le plus de programmes documentaires, à 43 heures en 2023, dont 29 en tant que premier diffuseur, en progression de 38,1 % par rapport à 2022 (31 heures, dont 19 en tant que premier diffuseur). Les apports de la chaîne progressent également, à 0,9 M€ en 2023, contre 0,7 M€ en 2022 (+27,0 %). La chaîne **Histoire** investit dans le deuxième plus gros volume documentaire du groupe, à 49 heures de programmes, dont 33 en tant que premier diffuseur, un chiffre également en hausse, de 42,6 %, par rapport à 2022 (34 heures, dont 24 en tant que premier diffuseur). Histoire investit notamment dans la production de *Violette Morris : sans contrefaçon* (52' – Lucien TV).

Le **groupe M6** finance un total de 82 heures de documentaires, dont 81 en tant que premier diffuseur (86 heures en 2022, toutes en tant que premier diffuseur). Les investissements du groupe dans le genre, à 7,4 M€, diminuent de 27,4 % par rapport à 2022 (10,2 M€), au troisième plus bas niveau depuis 2008 (6,8 M€), derrière 2020 (3,9 M€) et 2021 (5,5 M€). En 2023, le groupe M6 finance, en moyenne, 55,8 % du devis de ses programmes.
En 2023, **la chaîne M6** participe au financement de 62 heures de documentaires, toutes en tant que premier diffuseur (65 heures en 2022, toutes en tant que premier diffuseur). Les investissements de la chaîne baissent de 27,8 %, pour s'établir à 6,4 M€ (8,8 M€ en 2022). M6, qui ne préachète que des unitaires en 2023 (54 unitaires en 2023, 58 unitaires et une série en 2022), finance notamment *Professeurs malmenés, chaos administratif : l'éducation nationale au bord du naufrage* (90' – Production Tony Comiti), *Tunisie : misère, dictature, le grand retour en* arrière (52' – Cat & Cie), ou encore *Il était une fois Disney et la France !* (90' – C. Productions).
Au sein du groupe M6, la chaîne **Paris Première** participe au financement de 9 heures de programmes documentaires en 2023, dont huit en tant que premier diffuseur, à hauteur de 0,3 M€.

La chaîne participe notamment à la production de *Paris, capitale de la gastronomie* (82' – Les films du grain de sable / TV Only) et de *l'Age d'or du film érotique à l'italienne* (52' – Label-Anim).

Le **groupe Altice Média** investit, en 2023, dans 82 heures de programmes documentaires, dont 72 heures en tant que premier diffuseur, en hausse de 26,5 % par rapport à 2022 (65 heures, dont 63 en tant que premier diffuseur). Ses investissements progressent de 25,9 %, pour atteindre 5,6 M€ (4,4 M€ en 2022). Altice Média couvre en moyenne 46,3 % des devis des programmes documentaires qu'il commande.
La chaîne **RMC Découverte**, dont une importante part de la programmation est consacrée aux documentaires et aux reportages, demeure la chaîne du groupe la plus active dans le genre en volume, avec 61 heures financées, dont 52 heures en tant que premier diffuseur, soit 38,2 % de plus qu'en 2022 (44 heures, dont 42 en tant que premier diffuseur). Les investissements de RMC Découverte progressent eux aussi fortement, à +41,2 % sur un an, pour atteindre 4,0 M€ en 2023 (2,9 M€ en 2022, troisième niveau le plus bas depuis la création de la chaîne en 2013). La chaîne investit notamment dans *Tulum, dernière cité de l'Empire Maya* (70' – AH ! Production) et *Venise : les défis hors normes des* bâtisseurs (53' Kwanza et RMC Productions)
RMC Story investit en 2023 dans 21 heures de programmes documentaires, dont 20 en tant que premier diffuseur, un niveau stable par rapport à 2022 (21 heures, toutes en tant que premier diffuseur). La chaîne s'engage à hauteur de 1,5 M€, un investissement équivalent à celui de 2022 (1,6 M€).

Le groupe **Mediawan Thematics** investit au total dans 30 heures de programmes documentaires en 2023, dont 17 en tant que premier diffuseur, soit 13,7 % de plus qu'en 2022 (26 heures, dont 18 en tant que premier diffuseur). Mediawan Thematics investit 0,5 M€, un montant en baisse de 30,6 % par rapport à 2022 (0,8 M€). Le groupe couvre en moyenne 18,6 % des devis des programmes qu'il commande.
Au sein du groupe, la chaîne **Toute l'histoire** investit dans 24 heures de programmes documentaires en 2023, dont 14 en tant que premier diffuseur (23 heures, dont 16 en tant que premier diffuseur, en 2022). Ses investissements, à 0,3 M€, baissent de 49,0 % par rapport à 2022 (0,7 M€). Toute l'histoire investit notamment dans *Brioni l'île du Tsar Rouge* (52' –Zeta Productions).
Science et Vie TV investit dans 5 heures de programmes, dont 2 en tant que premier diffuseur, contre 2 en 2022, toutes en tant que premier diffuseur. Ses investissements, à 118,6 K€, augmentent de 34,8 % (88,0 K€ en 2022). Science et Vie TV participe notamment au programme documentaire *les Architectes de l'espace* (53' – Thematics Prod).

La chaîne **OCS** est l'unique chaîne du **groupe Orange** à investir dans des documentaires. OCS investit à hauteur de 0,3 M€ (-39,6 % par rapport aux 0,6 M€ de 2022), pour un volume de 11 heures, toutes en tant que premier diffuseur (16 heures, toutes en tant que premier diffuseur, en 2022). OCS investit notamment dans la production de *La représentation des Indiens dans le Cinéma Hollywoodien* (52' – Wichita Films).

Parmi les autres chaînes nationales, les deux chaînes publiques et gratuites **Public Sénat** et **LCP-AN** participent respectivement à 28 heures (18 heures en 2022) et 20 heures (23 heures en 2022) de programmes documentaires. Public Sénat investit 0,4 M€, comme LCP-AN (respectivement 0,2 M€ et 0,6 M€ en 2022). Public Sénat participe notamment à la production de *le Traité d'Ottawa, un terrain miné* (90' – Illégitime Défense) ; LCP-AN investit notamment dans *les Sentinelles de l'oubli* (63' – Mélisande Films). La chaîne privée payante **KTO** investit dans 26 heures de programmes documentaires, à hauteur de 0,8 M€, notamment dans *Retour à Babylone* (52' – Yes Sir! Films).

En 2023 comme en 2022, 26 **diffuseurs locaux** investissent dans des programmes documentaires. Ensemble, ils participent au financement de 164 heures de documentaires, dont 129 heures en tant que premiers diffuseurs, soit 9 % de plus qu'en 2022 (151 heures, dont 123 heures en tant que premiers diffuseurs). Malgré cette hausse, il s'agit du troisième plus bas niveau historique, derrière 2022 et 2016 (156 heures). Les chaînes locales sont à l'origine de 9,7 % du volume documentaire en 2023, un niveau relativement stable par rapport à 2022 (9,0 %). En 2023, les diffuseurs locaux investissent 2,7 M€ dans le documentaire, deuxième niveau historique le plus bas derrière 2022 (2,5 M€). Ils couvrent, en moyenne, 15,2 % des devis, plus bas taux historique.
La part de l'apport en industrie des chaînes locales est beaucoup plus importante que celle des autres chaînes, bien qu'elle subisse une forte tendance à la baisse depuis 2007. En 2023, l'apport en industrie des chaînes locales s'élève à 1,3 M€, comme en 2022, et représente 47,8 % des investissements (50,8 % en 2022, 83,0 % en 2007). L'apport en numéraire des chaînes locales est en légère hausse et s'élève désormais à 1,4 M€ : elle représente 52,2 % de l'apport total des chaînes locales dans la production de documentaires (1,2 M€ et 49,2 % en 2022).
En 2023, Wéo, basée dans le Nord Pas-de-Calais, est la plus active des chaînes locales sur le documentaire. Ses investissements augmentent de 49,9 % à 392,8 K€ (262,0 K€ en 2022), pour un volume horaire total de 20 heures, en progression de 68,7 % (12 heures en 2022). Elle investit notamment dans *Ouvriers, être et avoir été* (52' – Zorn Productions International). Lyon Capitale TV est également active en 2023. Si ses investissements baissent de 17,1 % pour s'établir à 194,9 K€, le volume financé se maintient à 22 heures. Lyon Capitale TV investit notamment dans *Getting Older is Wonderful* (57' – La Bête). Quatre autres chaînes locales investissent dans plus de 10 heures de programmes documentaires en 2023 : BIP TV (Centre) avec 15 heures, à hauteur de 125,3 K€, Tebeo (Bretagne) avec 13 heures, à hauteur de 216,8 K€, Vià93 avec 12 heures, à hauteur de 112,2 K€ et TL7 (Auvergne-Rhone-Alpes) avec 11 heures, à hauteur de 271,0 K€.

En 2023, 20 **services en ligne** (y compris les services en ligne de France Télévisions et d'Arte) investissent dans la production de documentaires aidés par le CNC (18 en 2022, à noter que Canal+ Docs et Canal+ Kids sont devenus désormais des chaînes payantes du bouquet Canal+ et ne sont donc plus considérés comme des services en ligne - l'historique a été mis à jour), avec notamment la présence des services de VàDA (Netflix, Prime Video, Disney+). Ils financent un volume en baisse par rapport à 2022 : 84 heures, dont 68 en tant que premiers diffuseurs en 2023, contre 66 heures dont 53 en tant que premiers diffuseurs en 2022, pour un montant total de 6,4 M€ (4,3 M€ en 2022). Ils représentent 4,2 % des investissements totaux dans le documentaire, contre 2,8 % en 2022. A noter que ces évolutions sont à considérer avec précaution, tous les programmes financés par les groupes ne sont pas nécessairement fléchés vers les chaînes linéaires ou services en ligne dès la mise en production.
Parmi les services en ligne, **France.tv** investit dans 23 heures de programmes, dont 20 en tant que premier diffuseur (12 heures en 2022, toutes en tant que premier diffuseur), pour un montant total plus que doublé, à 2,2 M€ (1,0 M€ en 2022). France.tv participe notamment à la série documentaire *Faire famille* (5x20' – Black Dynamite Production / Image & Compagnie). **Arte.tv** investit dans 10 heures de programmes, la totalité en tant que premier diffuseur (six heures, toutes en tant que premier diffuseur, en 2022 et en 2021), pour un montant total, en plus forte hausse, à 0,7 M€ (0,3 M€ en 2022). Arte.tv contribue notamment à la série documentaire *Kiev, un opéra en guerre* (4x26' – Agat Films et Cie). **Tënk**, service entièrement dédié au genre, contribue à 13 heures de programmes documentaires en 2023 (15 en 2022), à hauteur de 138,1 K€. Tënk investit notamment dans le programme *les Sanglières* (55' – Elinka Films).

Parmi les services de VàDA, **Netflix** investit dans 2 heures de programmes documentaires en 2023 (aucune en 2022), pour 1,2 M€. **Disney+** participe à 2 heures de programmes documentaires également (3 heures en 2022), à hauteur de 950,0 K€. **Prime Video**, comme Disney+, investit dans 3 heures de documentaire (comme en 2022), pour 780,0 K€. Au global, les trois services, qui sont les seuls diffuseurs des programmes qu'ils financent, investissent 2,92 M€ (2,25 M€ en 2022) dans la production de 7 heures de documentaire en 2023 (5 heures en 2022), soit 4 programmes : *Swagg Life* (3x35' – Imagissime) pour Disney+, *le Gâteau* (3x45' – Premières Lignes Télévision) pour Netflix, *Nadal / Djokovic : duel à Roland-Garros* (62' – Elephant Adventures et Breath Film) et *Strong* (90' – Iconoclast Films) pour Prime Video.

D. Toujours plus de la moitié du volume horaire relève du documentaire de société

Le classement des documentaires par thématique met en lumière les thèmes les plus souvent abordés par ces programmes au cours de l'année.

Les documentaires de société, historiques et sur les arts sont les trois thématiques les plus représentées au sein des heures aidées par le CNC.
Le documentaire de **société** conserve sa prééminence avec 50,5 % du volume total du genre en 2023 (50,2 % en 2022), avec un volume de commande en augmentation de 18,6 % sur un an : 852 heures en 2023 (838 heures en 2022), soit un niveau largement inférieur à la moyenne 2014-2019 (1 147 heures en moyenne par an). Avec 76 heures commandées en 2023, la chaîne Arte arrive en tête sur le segment, devant France 5 à 77 heures, un classement identique à 2022.
Le volume de commandes de programmes **historiques** augmente à 287 heures en 2023, contre 210 heures en 2022 (+36,7 %). En 2014, année précédant la création d'une majoration du soutien généré aux documentaires historiques, le volume de commandes s'établissait à 275 heures. Le niveau constaté en 2023 est toutefois dans la moyenne 2015-2019 (287 heures). Le poids de ces programmes dans le volume global de documentaires passe ainsi de 12,6 % à 17,0 % (+4,4 %). La chaîne Arte se classe comme la première chaîne commanditaire en 2023 avec 42 heures, devant France 3 (34 heures) et France 5 (31 heures), un classement identique à 2022.
En 2023, les commandes de documentaires sur **les arts** continuent de diminuer sensiblement à 130 heures, soit -21,0 % par rapport à 2022 (164 heures). Depuis 2017, la majoration du généré a été étendue aux documentaires portant sur l'art. En 2016, le volume de commandes sur ce thème s'élevait à 105 heures, il atteignait 122 heures en moyenne par an entre 2017 et 2019. Leur poids dans le volume total des heures aidées est en légère baisse à 7,7 % par rapport à 2022 (9,8 %). Arte est également la première chaîne commanditaire sur ce segment avec 40 heures, suivie par France 5 (16 heures) et TV5 Monde (12 heures). En 2022, France 3 était troisième du classement.

Quatrième thématique la plus produite en 2023, le volume de documentaires **sportifs** est en forte baisse sur un an (-58,1 %), à 47 heures (112 heures en 2022 et 90 heures en moyenne par an entre 2014 et 2019), soit 2,8 % de l'ensemble des programmes documentaires. Première chaîne commanditaire, Seasons, qui divise son volume de commandes par plus de 2 (58 heures en 2022), finance 20 heures en 2023, suivie par france.tv (4 heures) et Arte, à égalité avec Tébéo (3 heures). En 2022, Canal+ (13 heures) et Canal+ Docs (6 heures) étaient deuxième et troisième du classement.
Le volume de documentaires **animaliers** augmente de 47,0 % sur un an, passant de 18 heures en 2022 à 27 heures en 2023 (1,6 % de l'ensemble des programmes documentaires). Le volume de

documentaires **ethnographiques et sociologiques** se maintient en 2023, à 21 heures contre 23 heures en 2022 (1,2 % de l'ensemble des programmes documentaires). Le volume de documentaires sur le **spectacle vivant** augmente très fortement, passant de 4 heures en 2022 à 20 heures en 2023, notamment du fait d'une forte augmentation des documentaires musicaux (1 heure en 2022 et 18 heures en 2023).

En 2023, Arte et France 5 apparaissent comme les chaînes qui commandent la plus grande variété de thématiques au sein du documentaire avec 12 des 14 thématiques répertoriées cette année, suivies de France 3 (11 thématiques). En 2022, Arte était la chaîne avec le plus grand nombre de thématiques traitées (9 au total).
Les services étrangers de vidéo à la demande commandent quatre documentaires en 2023, trois sur des sujets de société (*Swagg Life* pour Disney+, *le Gâteau* pour Netflix et *Strong* pour Prime Video) et un sur le sport (*Nadal / Djokovic : duel à Roland-Garros* pour Prime Video).

Le documentaire selon le thème

	heures		apport des diffuseurs (M€)		coût horaire (K€)		apport horaire (K€)	
	2022	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**
animalier	18	27	2,01	1,48	283,5	164,3	107,1	55,4
arts	164	130	15,74	12,92	206,8	224,4	93,8	97,4
cinéma	44	38	2,87	2,21	168,2	141,3	63,1	54,6
cuisine	10	8	0,70	0,67	140,0	176,7	67,5	85,3
éducation	20		2,46		192,1		121,2	
environnement / nature	83	101	6,18	7,04	193,0	150,4	72,8	67,8
ethnologie / sociologie	23	21	1,18	1,38	155,1	153,4	48,7	53,4
géographie / voyages	57	49	4,87	4,74	175,4	190,6	79,9	93,5
historique	210	287	31,96	34,97	325,5	269,0	139,1	109,7
jeunesse	-	1	-	0,01	-	94,2	-	11,6
scientifique	85	101	11,47	12,34	336,8	275,7	132,3	111,4
société	838	852	66,97	71,12	178,4	183,6	78,3	81,3
sport	112	47	6,13	2,67	114,2	131,3	53,5	56,2
spectacle vivant	*4*	*20*	*0,15*	*1,83*	*171,9*	*205,7*	*37,8*	*85,7*
dont :								
musique	*1*	*18*	*0,06*	*1,71*	*215,8*	*211,5*	*44,7*	*87,6*
dont :								
classique	-	4	-	0,18	-	133,8	-	37,6
contemporaine	1		0,05	-	211,4	-	61,3	
hip-hop / rap / électronique	-	2	-	0,14	-	226,8	-	84,0
jazz	-	2	-	0,07	-	178,4	-	2,9
monde / traditionnel	0	2	0,01	0,16	224,5	196,5	11,5	86,0
opéra	-	2	-	0,12	-	181,4	-	76,7
variété / rock	-	8	-	1,05	-	264,6	-	135,3
danse	*3*	*2*	*0,09*	*0,12*	*149,9*	*146,4*	*34,3*	*66,4*
autres spectacles	-	5	-	0,77	-	346,7	-	165,9
total	**1 669**	**1 686**	**152,69**	**154,14**	**204,5**	**202,5**	**88,2**	**86,9**

Source : CNC.

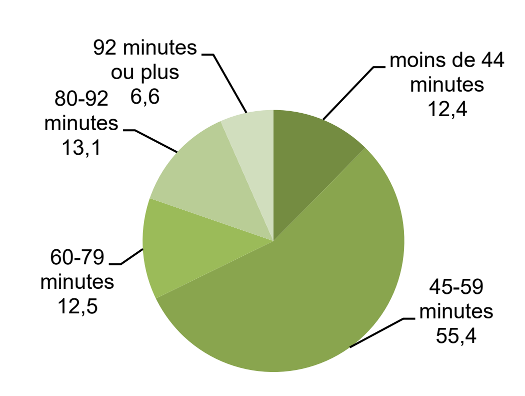
E. Le 52 minutes, format privilégié du documentaire

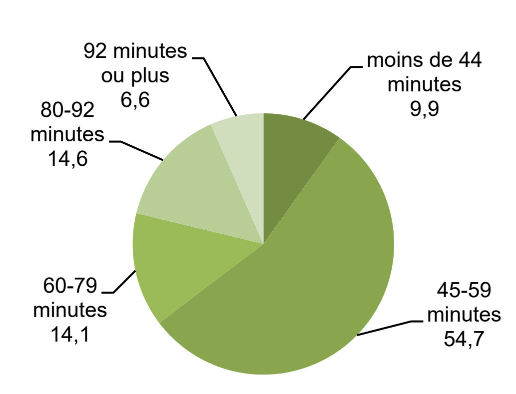
En 2023, 89,9 % des projets de documentaires soutenus par le CNC sont des programmes unitaires (88,6 % en 2022) et 10,1 % des séries. Traditionnellement, le format dominant en termes de volume horaire reste le 52 minutes. Il représente 648 heures de programmes, soit 38,4 % du volume horaire total de documentaires aidé en 2023, une part relativement stable par rapport à 2022 (-1,1 point). Les œuvres dont la durée par épisode est comprise entre 80 et 92 minutes (247 heures en 2023, soit +13,1 % par rapport à 2022), composées à 98,8 % d'unitaires, constituent le deuxième format de documentaires (14,6 % du volume horaire aidé en 2023). Avec 237 heures produites, les

documentaires de 60 à 79 minutes progressent de 13,4 % en 2023 (209 heures en 2022). Ils sont composés à 79,1 % d'unitaires et à 20,9 % de séries ou de collections.



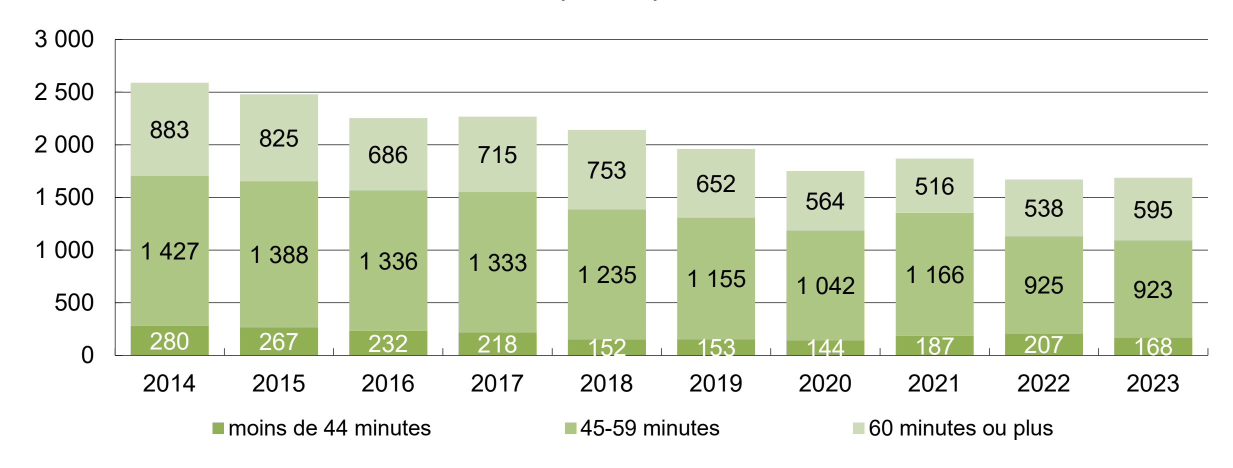
Structure des formats de documentaire en volume horaire (%)





Source : CNC.

Volume selon les formats de documentaire (heures)



Source : CNC.

Le coût horaire des documentaires augmente avec la durée de l'œuvre. Les programmes de 80 minutes ou plus atteignent un coût horaire nettement plus important que les autres formats : 268,4 K€ en moyenne pour les documentaires de 92 minutes ou plus et 257,1 K€ pour les documentaires entre 80 et 92 minutes en 2023. Pour la première fois, ils sont suivis par les œuvres de moins de 24 minutes (30 œuvres en 2023, uniquement des séries), qui affichent en 2023 un coût horaire global de 219,6 K€. Cela peut s'expliquer notamment par la production en 2023 de plusieurs séries documentaires avec un devis à plus de 400 K€ par heure, comme *Sources* (6x15' – Capa presse) et *Breaking the Rave* (4x15' – Unité) pour Arte, ou *Cause animale : y'a pas de vaches au paradis*, pour France Télévisions (4x20' – Imagissime).

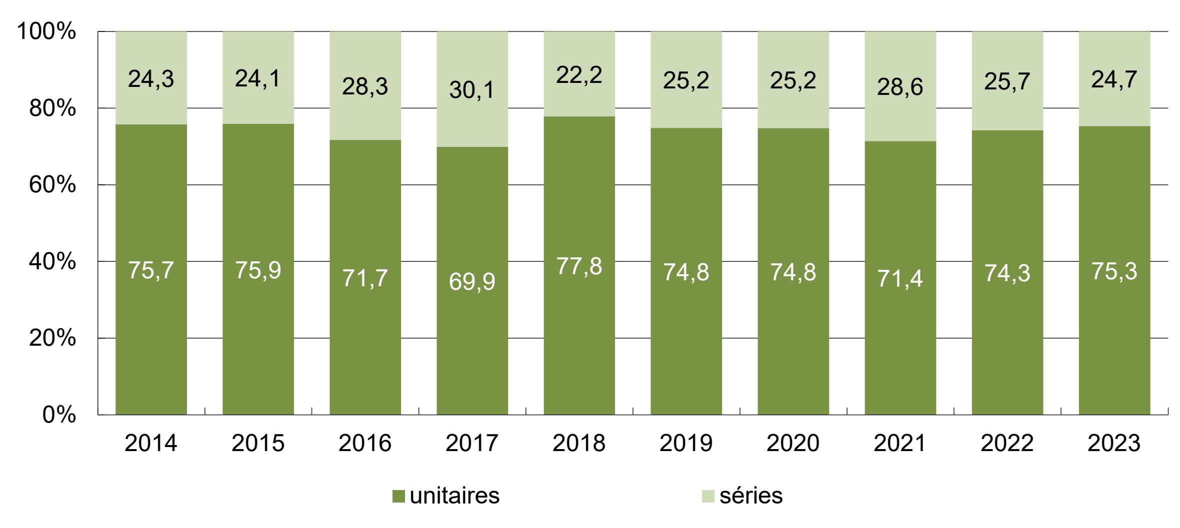
En 2023, 853 œuvres documentaires unitaires de 45 à 59 minutes sont aidées (858 en 2022) pour un coût horaire moyen de 185,1 K€ (191,7 K€ en 2022). 55 œuvres de ce format sont des séries ou des collections, dont le coût horaire moyen est de 257,5 K€, à -15,1 % par rapport à 2022 (303,2 K€). Parmi les séries documentaires, celles de 45-59 minutes font l'objet du coût horaire le plus élevé (257,5 K€ en 2023) et représentent le volume horaire le plus conséquent (179 heures, soit 43,2 % du volume horaire total des séries).

Formats de documentaires

	unitaires		séries		total	
	2022	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**
heures						
moins de 24 minutes	5	-	52	35	57	35
24 minutes à 44 minutes	21	19	129	114	150	133
45 minutes à 59 minutes	747	743	178	179	925	923
60 minutes à 79 minutes	180	187	29	50	209	237
80 minutes à 92 minutes	208	244	11	3	218	247
92 minutes ou plus	79	77	31	35	111	111
total	**1 240**	**1 270**	**430**	**416**	**1 670**	**1 686**
coût horaire (K€)						
moins de 24 minutes	222,0	-	163,4	219,6	168,1	219,6
24 minutes à 44 minutes	157,5	194,8	194,2	194,8	189,0	194,8
45 minutes à 59 minutes	165,1	167,6	303,2	257,5	191,7	185,1
60 minutes à 79 minutes	191,9	195,9	184,8	142,8	191,0	184,8
80 minutes à 92 minutes	256,7	258,1	248,3	173,1	256,3	257,1
92 minutes ou plus	276,3	275,9	265,9	251,6	273,4	268,4
total	**191,6**	**196,1**	**241,5**	**222,3**	**204,4**	**202,5**

Source : CNC.

Heures aidées de documentaire selon la récurrence (%)



Source : CNC.

F. Une part de documentaires avec un coût horaire supérieur ou égal à 200 K€ à son plus haut niveau historique

Depuis dix ans, la structure des heures de documentaire aidé selon le coût horaire montre un glissement des programmes aidés vers les tranches de coût les plus élevées. En 2023, la part du volume horaire à un coût inférieur à 150 K€ est ainsi en recul de 20,5 points par rapport à 2014. Dans le même temps, la part des heures à 200 K€ ou plus progresse de 16,1 points sur la période et celle des heures entre 150 K€ et 200 K€ de 4,4 points.

En 2023, 42,2 % du volume total de documentaires aidés présente un coût horaire inférieur à 150 K€, une part en baisse régulière depuis dix ans (62,7 % en 2014, moins de 50 % depuis 2020, 43,6 % en 2022). Ces programmes représentent 21,4 % des devis totaux, également en baisse sur dix ans (37,3 % en 2014, 22,1 % en 2022). Ils captent 19,8 % des apports globaux des diffuseurs (34,2 % en 2014 et 20,3 % en 2022) et 31,0 % des financements totaux du CNC dans le genre (52,5 % en 2014 et 32,4 % en 2022).

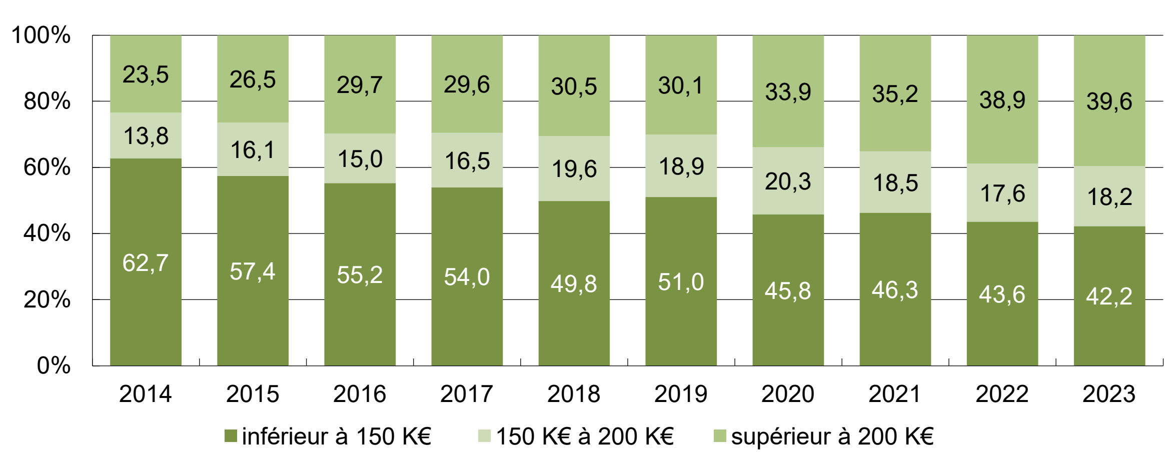
La part des documentaires les plus coûteux dans le total des heures aidées continue de progresser. Le volume de documentaires aidés affichant un coût horaire supérieur à 200 K€ atteint, pour la deuxième année consécutive, son plus haut niveau historique, à 39,6 % (38,9 % en 2022). Ces programmes, en majorité destinés à la première partie de soirée, captent 63,0 % du devis total du documentaire en 2023, comme en 2022. Ils mobilisent 63,5 % du total des apports des diffuseurs (64,1 % en 2022) et 52,1 % des aides du CNC affectées au genre (51,0 % en 2022).

Production aidée de documentaire selon le coût horaire

	heures		devis (M€)		diffuseurs (M€)		CNC (M€)[1]	
	2022	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**
inférieur à 70 K€	127	135	7,1	7,0	2,9	2,9	2,5	2,4
70 K€ à 90 K€	99	106	8,0	8,6	3,0	3,0	2,6	2,9
90 K€ à 120 K€	262	239	27,3	25,2	11,4	10,3	7,5	6,9
120 K€ à 150 K€	240	231	32,9	32,1	13,7	14,4	7,7	7,4
150 K€ à 170 K€	133	133	21,2	21,2	9,5	10,8	4,4	4,3
170 K€ à 200 K€	160	175	29,7	32,3	14,2	14,9	6,0	6,4
200 K€ à 300 K€	340	368	83,3	90,6	41,9	45,5	14,4	15,6
300 K€ à 450 K€	223	222	80,2	80,2	35,1	34,4	12,1	12,6
450 K€ et plus	86	78	51,7	44,3	21,0	18,0	5,3	4,9
total	**1 670**	**1 686**	**341,3**	**341,5**	**152,7**	**154,1**	**62,4**	**63,5**

[1] Hors compléments d'aide.
Source : CNC.

Heures aidées de documentaire selon le coût horaire (%)

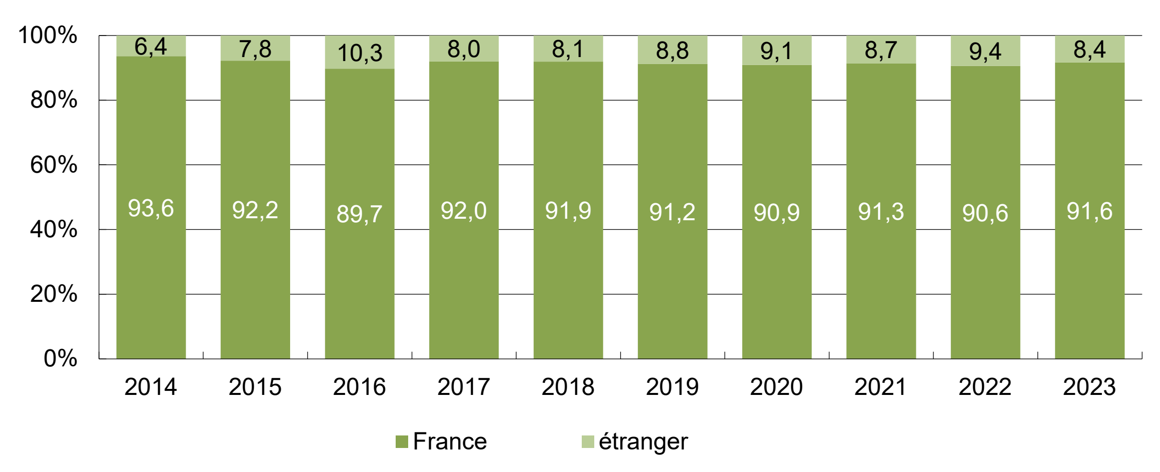


Source : CNC.

G. La part du personnel dépasse pour la première fois 30 % des dépenses totales

Après sept ans de tendance à la baisse, les dépenses en France se stabilisent en 2023, comme les devis (341,5 M€ en 2023, 341,3 M€ en 2022) et les volumes (1 686 heures en 2023, 1 670 en 2022), pour s'établir à 313,0 M€ (+1,2 % par rapport aux 309,1 M€ de 2022). Les dépenses à l'étranger baissent quant à elles de 11,5 % en un an, pour s'établir à 28,5 M€ en 2023, contre 32,2 M€ en 2022. La part des dépenses de production de documentaires réalisées en France remonte ainsi à 91,6 % en 2023, contre 90,6 % en 2022.

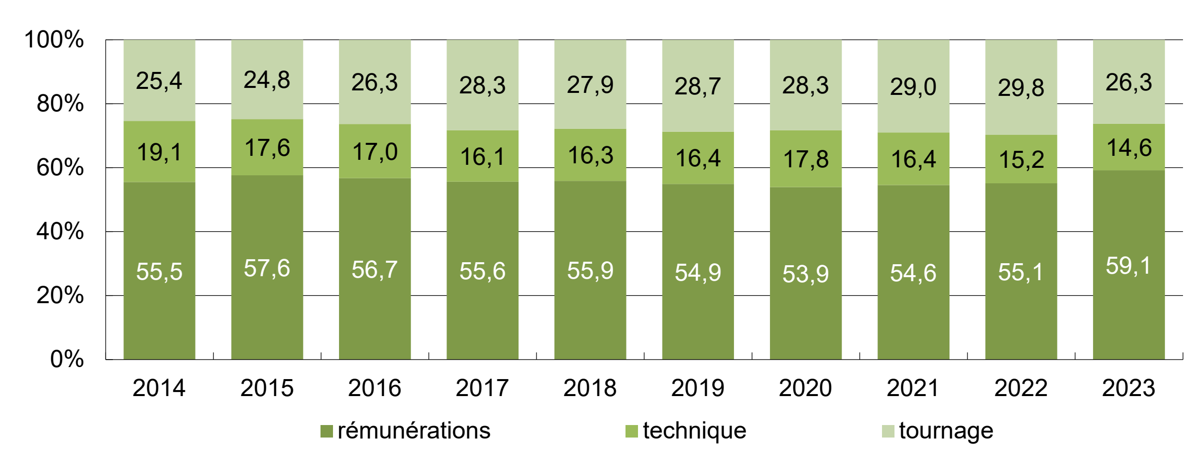
Répartition des dépenses de production de documentaire selon leur localisation (%)



Source : CNC.

La part des dépenses liées aux rémunérations augmente pour la deuxième année consécutive, atteignant 59,1 % des dépenses totales (+4,0 points par rapport à 2022). À l'inverse, les dépenses techniques diminuent depuis 2021, s'établissant en 2023 à 14,6 % des devis. Après une tendance à la hausse ces deux dernières années, les dépenses liées au tournage baissent elles aussi (-3,5 points par rapport à 2022), représentant 26,3 % des dépenses totales en 2023.

Répartition des dépenses de production de documentaire par grand poste[1] (%)



[1] Rémunérations : droits artistiques + personnel + interprétation + charges sociales ; technique : moyens techniques, laboratoires ; tournage : décors et costumes, transport, défraiement, régie + assurance, divers + frais généraux + imprévus
Source : CNC.

Les coûts de personnel mobilisent 31,7 % des dépenses de production en 2023 (+4,9 points par rapport au 27,5 % de 2022), à leur plus haut niveau historique, dépassant pour la première fois le seuil des 30,0 % des devis. Ils sont suivis par le poste « charges sociales », qui capte 14,6 % des dépenses totales (16,6 % en 2022), à égalité avec les « moyens techniques et laboratoires » (15,2 % en 2022). Les droits artistiques mobilisent 12,1 % de l'ensemble des dépenses de production en 2023 (12,5 % en 2022).

Postes de dépenses de production de documentaire (M€)

	France		étranger		total	
	2022	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**
droits artistiques	35,2	34,7	7,5	6,6	42,7	41,4
personnel	86,2	101,3	7,6	6,9	93,8	108,2
interprétation	2,4	2,2	0,2	0,2	2,6	2,5
charges sociales	48,1	49,2	0,7	0,7	48,8	49,9
total rémunérations	**171,9**	**187,4**	**16,1**	**14,5**	**188,0**	**201,9**
moyens techniques, laboratoires	**48,5**	**46,7**	**3,2**	**3,0**	**51,7**	**49,7**
décors et costumes	2,5	2,7	0,9	0,8	3,5	3,4
transport, défraiement, régie	16,7	16,7	8,3	7,4	25,0	24,0
assurance, divers	8,7	9,4	1,0	0,9	9,7	10,3
frais généraux	32,8	34,6	1,3	1,0	34,1	35,7
imprévus	28,0	15,4	1,4	1,0	29,4	16,4
total tournage	**88,7**	**78,9**	**12,9**	**11,0**	**101,6**	**89,9**
total	**309,1**	**313,0**	**32,2**	**28,5**	**341,3**	**341,5**

Source : CNC.



V. L'adaptation audiovisuelle de spectacle vivant

Chiffres clés de l'adaptation audiovisuelle de spectacle vivant

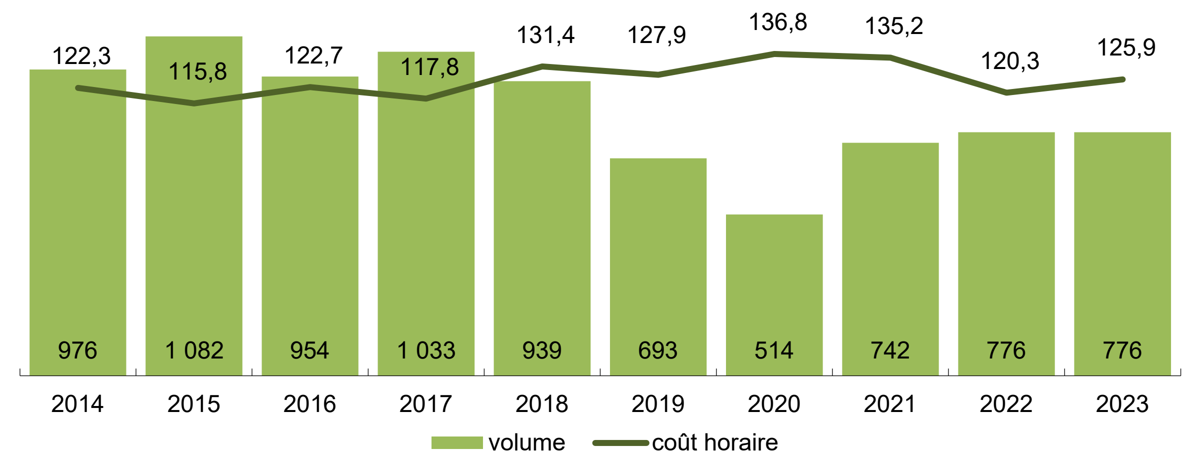
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	*évol. 23/22 (%)*
volume horaire (heures)	976	1 082	954	1 033	939	693	514	742	776	776	*-1,0*
devis (M€)	119,4	125,2	117,0	121,6	123,4	88,6	70,3	100,3	93,3	97,7	*+4,7*
coût horaire (K€/heure)	122,3	115,8	122,7	117,8	131,4	127,9	136,8	135,2	120,3	125,9	*+5,7*
apports du CNC[1] (M€)	35,4	36,4	34,2	34,9	33,5	24,1	18,7	26,8	26,3	26,5	*+0,6*
apport horaire du CNC (K€/heure)	*36,3*	*33,7*	*35,9*	*33,8*	*35,7*	*34,8*	*36,3*	*36,1*	*33,9*	*34,1*	*+0,6*

[1] Y compris les compléments d'aide.
Source : CNC.

A. Un volume stable et un coût horaire en hausse

En 2021 et 2022, deux années marquées par la levée des restrictions sanitaires imposées pendant la crise du Covid-19, les spectacles et concerts ont pu progressivement retrouver leur public. En 2023, le nombre d'heures aidées d'adaptations audiovisuelles de spectacle vivant se stabilise, à 776 heures. Les deux réformes successives (2016 et 2019) du soutien au spectacle vivant rendent difficile la comparaison avec l'avant crise et le reste de la décennie.
Les devis des œuvres aidées par le CNC progressent de 4,7 %, atteignant 97,7 M€ en 2023, contre 93,3 M€ en 2022. En conséquence, le coût horaire moyen augmente sur un an (+4,7 %), pour se situer à 125,9 K€ (120,3 K€ en 2022), dans la moyenne prépandémique (125,7 K€).
Les programmes de spectacle vivant représentent 19,5 % du total des heures de programmes aidés en 2023, au même niveau qu'en 2022 (19,4 %), et 12,3 % des aides audiovisuelles du CNC (-1,4 point).

Volume et coût horaire des adaptations audiovisuelles de spectacle vivant aidées



Source : CNC.

B. Un taux de couverture des diffuseurs au plus haut niveau historique

En 2023, la participation des diffuseurs à la production d'adaptations audiovisuelles de spectacle vivant augmente de 11,0 % par rapport à 2022, à 40,8 M€ (36,8 M€ en 2022). Le volume de production étant stable, leur apport horaire augmente par conséquent, de 11,0 % également, pour atteindre 52,6 K€ en 2023, niveau le plus élevé depuis 2011 (53,0 K€), hors période de crise sanitaire. Pendant la crise sanitaire, l'apport horaire des diffuseurs au sein du financement des programmes de spectacle vivant avait fortement augmenté notamment en raison de la volonté des diffuseurs de maintenir certaines œuvres dans un contexte de fermeture des salles de spectacle. En 2023, le taux de couverture des devis par les diffuseurs, à 41,8 %, est au plus haut niveau historique, période de crise sanitaire incluse.

La participation des producteurs français, à 25,8 M€, est en légère baisse (-1,9 %) par rapport à 2022 (26,4 M€). Leur part dans les devis de production s'établit à 26,5 % (28,2 % en 2022).

Les subventions versées par le CNC (y compris compléments d'aides) sont stables, à 26,5 M€ en 2023 contre 26,3 M€ en 2022, et son apport horaire aussi, atteignant 34,1 K€ en 2023, contre 33,9 K€ en 2022 (+0,6 %). La contribution du CNC au financement d'adaptations audiovisuelles de spectacle vivant s'établit à 27,1 % des devis en 2023 (28,2 % en 2022).

En 2023, les apports étrangers poursuivent la hausse amorcée en 2022, après quatre années de baisse, pour s'établir à 3,1 M€ (2,4 M€ en 2022, soit +31,1 %). Leur part dans le total des devis s'établit à 3,2 % des financements totaux des adaptations audiovisuelles de spectacle vivant (2,5 % en 2022). Les apports en coproduction, à 2,4 M€, sont en hausse de 31,5 % (1,8 M€ en 2022), et les préventes à l'étranger, à 0,7 M€, augmentent de 29,7 % (0,5 M€ en 2022). Au total, 78 heures de spectacle vivant font l'objet d'un financement étranger en 2023 (88 heures en 2022), soit 10,0 % des heures aidées (11,3 % en 2022).

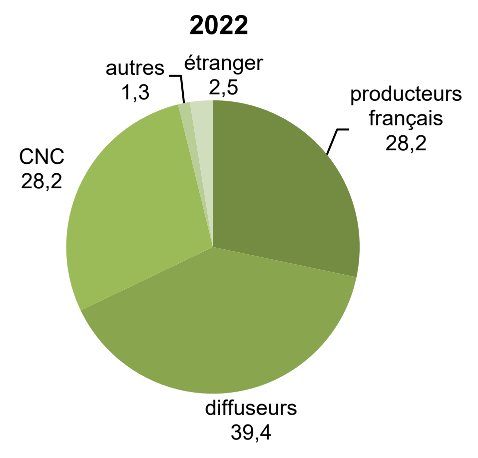
Financement prévisionnel de l'adaptation audiovisuelle de spectacle vivant (M€)

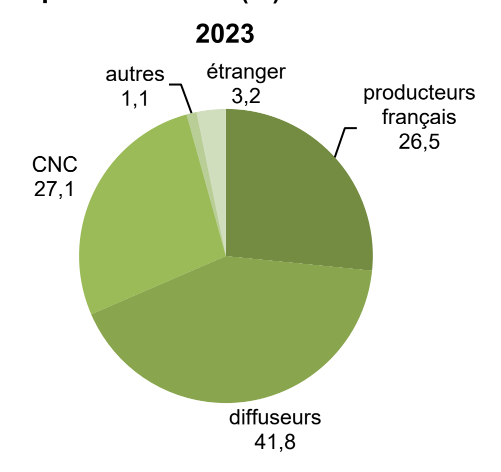
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
financements français	**112,7**	**117,2**	**109,9**	**113,2**	**115,2**	**84,2**	**67,9**	**98,1**	**90,9**	**94,6**
producteurs français	31,7	31,9	30,6	31,9	35,5	25,5	18,5	26,4	26,4	25,8
préventes en France	1,2	1,6	1,2	1,3	1,3	0,8	0,3	0,5	0,3	0,4
diffuseurs	42,4	46,0	42,3	42,8	43,0	32,5	28,7	40,9	36,8	40,8
SOFICA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CNC y compris compléments[1]	35,4	36,4	34,2	34,9	33,5	24,1	18,7	26,8	26,3	26,5
autres financements français[2]	1,9	1,3	1,6	2,2	1,8	1,3	1,7	3,5	1,2	1,0
financements étrangers	**6,7**	**8,0**	**7,1**	**8,4**	**8,2**	**4,4**	**2,4**	**2,2**	**2,4**	**3,1**
coproductions étrangères	5,3	7,0	5,8	6,7	7,2	3,6	2,2	2,1	1,8	2,4
préventes à l'étranger	1,4	1,0	1,3	1,7	1,0	0,8	0,2	0,1	0,5	0,7
total des financements	**119,4**	**125,2**	**117,0**	**121,6**	**123,4**	**88,6**	**70,3**	**100,3**	**93,3**	**97,7**

[1] Aides accordées après la première décision.
[2] Autres financements français : autres aides du CNC, collectivités territoriales, aides européennes, mécénat, bourses, etc.
Source : CNC.



Financement prévisionnel de l'adaptation audiovisuelle de spectacle vivant (%)





[1] Y compris les compléments d'aide.
Source : CNC.

C. France Télévisions, premier financeur du spectacle vivant malgré un volume de commandes en recul

Commandes des diffuseurs d'adaptations audiovisuelles de spectacle vivant

	heures initiées[1]		heures totales[2]		apport des diffuseurs (M€)[2]		coût horaire (K€)[1]		apport horaire (K€)[1]		taux de financement (%)[1]	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Groupe Arte	137	147	143	157	6,2	7,1	124,0	124,9	45,1	47,3	36,4	37,9
Groupe Canal+	163	137	236	200	5,4	5,8	106,6	109,0	25,6	24,5	24,0	22,5
Groupe France Télévisions	307	250	333	300	16,8	17,8	137,2	152,0	51,9	66,1	37,8	43,5
Groupe M6	18	19	21	24	0,9	2,6	115,7	260,6	47,6	132,5	41,1	50,9
Groupe TF1	20	6	22	7	2,2	1,4	203,4	378,1	108,3	231,3	53,3	61,2
autres chaînes gratuites	5	-	25	-	0,4	-	28,6	-	11,0	-	38,4	-
autres chaînes payantes	4	11	4	13	0,1	0,3	59,5	71,4	20,0	26,9	33,6	37,7
autres services en ligne	63	99	140	140	1,8	2,6	80,1	88,4	17,0	15,0	21,2	16,9
chaînes locales	60	108	131	133	3,0	3,1	88,7	91,5	19,8	19,5	22,3	21,3
total	**776**	**776**	**776**	**776**	**36,8**	**40,8**	**120,3**	**125,9**	**40,9**	**44,5**	**34,0**	**35,3**

[1] En tant que premier diffuseur.
[2] Tous rangs de diffusion confondus.
Source : CNC.

En 2023, les chaînes publiques représentent 61,2 % des investissements de l'ensemble des chaînes dans l'adaptation audiovisuelle de spectacle vivant soutenu au fonds de soutien audiovisuel (62,8 % en 2022).

En 2023, le groupe **France Télévisions** (chaînes linéaires et services en ligne) diminue son volume de commandes de spectacle vivant à 300 heures (-9,9 %), dont 250 en tant que premier diffuseur (-18,6 %). Les apports financiers du groupe dans le genre augmentent en revanche de 6,4 %, pour atteindre 17,8 M€, soit 43,7 % des investissements totaux (45,6 % en 2022). Les apports du groupe couvrent 43,5 % du devis des programmes de spectacle vivant commandés en 2023 (37,8 % en 2022), avec un apport horaire en hausse de 27,5 % sur un an (66,1 K€ en 2023, contre 51,9 K€ en 2022).

La chaîne Culturebox, lancée le 1er février 2021, finance 66 heures de spectacle vivant en 2023, dont 53 en tant que premier diffuseur, soit 19,5 % d'heures de moins qu'en 2022 (82 heures, dont

74 en tant que premier diffuseur), en raison d'un nombre réduit de programmes commandés. Culturebox investit à hauteur de 3,1 M€ en 2023 (3,2 M€ en 2022). Après une année 2022 marquée par un recul de plus de 50,0 %, les investissements de France 2 et France 3 remontent : France 2 investit 3,7 M€ dans le spectacle vivant en 2023 (+24,2 %), et France 3 investit 2,0 M€ (+31,3 %). En revanche, les volumes horaires commandés continuent de baisser : 14 heures pour France 2, toutes en tant que premier diffuseur (-30,8 %), et 12 heures pour France 3, dont 10 en tant que premier diffuseur (-11,5 %). Le groupe France Télévisions investit notamment dans le programme de cirque *45ème Festival international du Cirque de Monte-Carlo* (150' – Aubes Productions), France 2 dans le programme musical *Concert de Paris 2023* (106' – Storia Télévision / Électron libre Productions) et France 3 dans le programme d'opéra *Musiques en fête, en direct des Chorégies d'Orange 2023* (164' – Morgane Production).

Le volume horaire de programmes de spectacle vivant financé par le groupe **Arte** (y compris Arte.tv) progresse de 10,0 %, en passant à 157 heures en 2023, dont 147 en tant que premier diffuseur (+8,0 %). Le groupe augmente son apport financier global à 7,1 M€ (+14,7 %) et représente 17,5 % des investissements totaux réalisés par l'ensemble des chaînes dans le genre (16,9 % en 2022). L'apport horaire du groupe en tant que premier diffuseur passe de 45,1 K€ en 2022 à 47,3 K€ en 2023 (+4,8 %). Les apports du groupe couvrent 37,9 % du devis des programmes de spectacle vivant financés en 2023 (36,4 % en 2022). La chaîne Arte diffuse notamment le programme *Hellfest Open Air 2023* (10x63' – Sombrero and co), ou encore le *Arte concert festival* (4x70' – La Blogothèque productions).

Après avoir multiplié son investissement dans l'adaptation de spectacle vivant par quatre en 2022 après la pandémie (2,2 M€, contre 0,5 M€ en 2021), le **groupe TF1** le diminue de 33,8 % en 2023 (1,4 M€). Le groupe investit dans 7 heures de programmes (22 heures en 2022, soit -68,5 %), dont 6 en tant que premier diffuseur (20 en 2022). Son apport horaire augmente donc considérablement, à +113,5 %, pour atteindre 231,3 K€ (108,3 K€ en 2022), couvrant 61,2 % des devis (53,3 % en 2022).
La chaîne TF1 finance 3 heures, toutes en tant que premier diffuseur (8 heures en 2022, dont 6 en tant que premier diffuseur), à hauteur de 49,0 K€ (-75,1 % par rapport aux 199,0 K€ de 2022). TF1 investit dans deux adaptations audiovisuelles de concert, une de musique classique (*Sky Burial*, 58' – Bel air Média) et une d'opéra (*Le Rossignol / Les Mamelles de Tirésias*, 109' – François Roussillon et Associés). La chaîne TMC finance 4 heures, dont 3 en tant que premier diffuseur (14 heures en 2022, toutes en tant que premier diffuseur), à hauteur de 1,4 M€ (-29,6 % par rapport aux 2,0 M€ de 2022). TMC investit dans trois adaptations audiovisuelles de spectacle d'humour : *Arnaud Ducret, That's Life* (93' – Elephant Adventures), *Maxime Gasteuil, Retour aux sources* (90' – Elephant Adventures / Kiosco.tv) et *Rosa* (67' – Champions Television).

Le **groupe M6** multiplie son investissement par trois en 2023, passant de 0,9 M€ en 2022 à 2,6 M€, après avoir déjà multiplié celui-ci par quatre en 2022 et retrouvé son niveau de 2019 (0,8 M€). Le groupe finance 24 heures de programmes, dont 19 en tant que premier diffuseur (21 heures dont 18 en tant que premier diffuseur en 2022). Paris première, la plus active des chaînes du groupe en spectacle vivant, préachète notamment l'adaptation audiovisuelle de théâtre *La Fine Équipe* (125' – Bonne pioche télévision). La chaîne M6 investit dans deux programmes humoristiques *Anniversaire surprise chez les Bodin's* (122' – Carson prod / Jyl productions) et *Un couple magique* (106' – Bonne pioche télévision). La chaîne W9 préachète elle-aussi deux programmes, le concert *Nevermore 2023 – Le film* (120' – Big Band Story / Stuffed Monkey) et *Éric Antoine, grandis un peu !* (102' – Elephant Adventures / Kiosco.tv).

Le **groupe Canal+** augmente ses apports de 6,9 % en 2023, pour atteindre 5,8 M€ (5,4 M€ en 2022), mais finance moins d'heures : 200 heures d'adaptations de spectacle vivant, dont 137 en tant que premier diffuseur, contre 236 heures en 2022 (-15,2 %), dont 163 en tant que premier diffuseur (-16,0 %). Le groupe est, pour la quatrième année consécutive, le deuxième commanditaire derrière France Télévisions.

Mezzo (Groupe Canal+ / Les Échos-Le Parisien) préachète 112 heures, dont 59 en tant que premier diffuseur (125 heures dont 81 en tant que premier diffuseur en 2022). La chaîne apporte au total 1,6 M€, un montant stable par rapport à 2022. Mezzo est la première chaîne du groupe en termes d'investissements et de volume horaire, et préachète notamment le programme *Le Verbier festival 2023* (5x68' – Héliox). Les chaînes Olympia TV (45 heures de programmes, dont 27 en tant que premier diffuseur, pour un investissement de 0,9 M€) et Comédie+ (45 heures de programmes, dont 33 en tant que premier diffuseur, pour un investissement de 1,5 M€) sont respectivement deuxième et troisième. Les chaînes Canal+, CStar et C8 préachètent également, chacune, plus de dix heures d'adaptations audiovisuelles de spectacle vivant. Canal+ investit par exemple dans l'adaptation audiovisuelle du concert *Juliette Armanet – Brûler le feu* (126' – Elephant Adventures / Universal Music France), CStar dans le programme musical *Les Swans* (60' – Séquence) et C8 dans le programme d'humour *Roumanoff & co* (111' – Amis de la télévision).

16 **chaînes locales** financent des adaptations audiovisuelles de spectacle vivant soutenues au fonds de soutien audiovisuel en 2023 (18 en 2022). 11 d'entre elles en tant que premiers diffuseurs (9 en 2022). En 2023, les chaînes locales investissent 3,1 M€ (+5,9 % par rapport à 2022) dans 133 heures de programmes au total (158 heures en 2022) dont 60 en tant que premiers diffuseurs (131 en 2022).
En 2023, l'apport en industrie (apport en moyens techniques, en savoir-faire, en travail ou en services) des chaînes locales s'élève à 1,4 M€ et représente 45,4 % de l'apport total des chaînes locales dans la production de programmes de spectacle vivant (1,7 M€ et 56,4 % en 2022).
Télé Grenoble est, en 2023, la chaîne locale la plus active avec 1,0 M€ d'apports (+47,1 % en un an) dans 63 heures de programmes de spectacle vivant dont 27 en tant que premier diffuseur (34 heures dont 15 en tant que premier diffuseur en 2022).

En 2023, 13 **services en ligne** (y compris ceux des groupes France Télévisions et Arte) financent des adaptations audiovisuelles de spectacle vivant soutenues au fonds de soutien audiovisuel et investissent 5,3 M€ (4,6 M€ en 2022) dans 270 heures, dont 160 en tant que premiers diffuseurs (259 heures dont 157 en tant que premiers diffuseurs en 2022).
Les services en ligne n'appartenant pas aux groupes précédemment cités apportent 2,6 M€ (1,8 M€ en 2022) pour 140 heures de programmes de spectacle vivant, dont 99 en tant que premiers diffuseurs (140 heures aussi en 2022, dont 63 en tant que premiers diffuseurs). Le premier service en ligne en termes de volume horaire et d'investissement est Museec (Medici.tv), dédié à la musique classique, avec 1,1 M€ d'investissement sur 81 heures de programmes, dont 34 en tant que premier diffuseur.

D. Le théâtre, premier genre de spectacle vivant adapté en volume horaire en 2023

En 2023, le **théâtre** devient le premier genre de spectacle vivant adapté, avec un volume horaire stable de 149 heures de programmes, contre 147 heures en 2022, passant devant les adaptations de spectacles de variété/rock (130 heures en 2023, contre 165 heures en 2022). Les adaptations de spectacles théâtraux représentent, en 2023, 19,2 % du volume horaire total des adaptations de spectacle vivant (19,0 % en 2022).
Le coût horaire du théâtre augmente fortement en 2023, à 160,6 K€, contre 122,3 K€ en 2022, soit +31,3 %. Cette augmentation s'explique notamment par les nombreux spectacles ayant des devis élevés, comme *Joyeuses Pâques* (124' – Bonne Pioche) et *Welfare* (151' – La Compagnie des Indes). La chaîne Comédie+ reste le premier diffuseur de théâtre, avec 44 heures, dont 33 heures en tant que premier diffuseur, pour un apport de 1,5 M€. Comédie+ diffuse notamment *Les Élucubrations d'un homme frappé par la grâce* (102' – Supermouche Productions).

L'adaptation de **spectacles musicaux** reste globalement stable en 2023, à 566 heures contre 564 en 2022. Les adaptations audiovisuelles de spectacles musicaux représentent toujours une très grande majorité des heures aidées avec 72,9 % du volume total en 2022 (72,7 % en 2022). Dans ce contexte, le CNC soutient à hauteur de 17,9 M€ l'adaptation audiovisuelle de spectacles musicaux (-2,4 % par rapport à 2022, à 18,4 M€), soit 67,8 % des aides totales au spectacle vivant en 2023 (71,2 % en 2022). Le coût horaire des adaptations de spectacles musicaux est en légère baisse, à 112,0 K€ en 2023 contre 117,1 K€ en 2022 (-4,3 %).

Au sein de cet ensemble, le volume horaire de la **musique classique et contemporaine** augmente de 11 heures, passant de 122 heures en 2022 à 133 heures en 2023 (+8,5 %), notamment grâce à la diffusion des festivals Calenzana 2023 et 2022 (82' et 72' – Beaubourg audiovisuel / Tangaro). Les musiques classiques et contemporaines deviennent ainsi en 2023 les genres musicaux les plus diffusés, passant comme le théâtre devant la variété/rock. Les adaptations de musique classique et contemporaines représentent, en 2023, 17,1 % du volume horaire total des adaptations de spectacle vivant (15,8 % en 2022, soit +8,5 points).
Le coût horaire des adaptations de musique classique et contemporaine baisse de 12,4 % en 2023, passant de 133,5 K€ à 116,9 K€ sur un an. La chaîne Mezzo est le premier diffuseur, avec 47 heures, dont 25 en tant que premier diffuseur, et 719,8 K€ d'apport. La chaîne diffuse notamment *Passion selon Saint-Matthieu à Aix par les talents lyriques* (156' – Ozango). Le groupe Arte est le premier financeur, avec 1,3 M€ apportés à 20 heures de programmes, dont 18 en tant que premier diffuseur. La chaîne participe notamment à *La Folle Journée 2023 : Ode à la nuit* (43' – KM Production).

Malgré la diffusion en 2023 du festival des Vieilles Charrues (384' – Sombrero and co), qui n'avait pas eu lieu en 2022, la forte baisse des adaptations de **variété/rock**, à -21,1 %, peut notamment s'expliquer par l'absence de diffusion du festival des Transmusicales en 2023, alors que 2022 avait vu la diffusion des éditions 2022 et 2021, pour un total de 8,1 heures, ou la non-reconduction du Culturebox Festival en 2023. Les programmes de variété/rock représentent, en 2023, 16,7 % des heures d'adaptations de spectacles vivants (21,2 % en 2022, soit -4,5 %).
Le coût horaire de ces adaptations est de 122,6 K€ (115,6 K€ en 2022, soit +6,1 %), porté par plusieurs adaptations avec des devis élevés, comme *Johnny Halliday symphonique à l'Acropolis de Nice* (106' – Universal Music France / Morgane Production). Le groupe Arte est le premier financeur,

avec 31 heures, toutes en tant que premier diffuseur, et 1,2 M€ d'apport. La chaîne investit notamment dans le programme *Hellfest Open Air 2023* (10x63' – Sombrero and co).

La diffusion d'**opéra** est elle aussi en baisse (-6,2 %), passant de 110 heures en 2022 à 106 heures en 2023, notamment du fait de la présence d'un programme très long en 2022 (*L'Anneau de Niebelung ou la Tétralogie de Wagner - 2022* (4x225' – Bel Air média). L'opéra représente ainsi 13,6 % des adaptations de spectacle vivant en 2023, contre 14,2 % en 2022.
Le coût horaire de ces adaptations est de 130,3 K€ en 2023 (132,4 K€ en 2022, soit -1,6 %). La chaîne Mezzo est le premier diffuseur, avec 38 heures, dont 20 en tant que premier diffuseur, pour un apport de 579,5 K€. La chaîne investit notamment dans *Le Couronnement de Poppée* (160' – Wahoo). Le groupe Arte est le premier financeur, avec un apport de 1,3 M€ réparti sur 24 heures de programmes, toutes en tant que premier diffuseur. La chaîne participe notamment à *L'Opéra de quat'sous – Aix 2023* (157' – Camera Lucida Productions).

La diffusion de spectacles de **jazz** est en forte augmentation de 42,7 %, passant de 45 heures en 2022 à 65 heures en 2023, notamment grâce à plusieurs festivals qui n'étaient pas diffusés en 2022 (Grésiblues, Festival Grandes Marées…). Le genre représente ainsi 8,3 % des adaptations de spectacle vivant diffusées en 2023 (5,8 % en 2022).
Le coût horaire de ces adaptations est de 86,3 K€ (81,7 K€ en 2022). La chaîne TL7 (Télévision Loire 7) est le premier diffuseur, avec 19 heures, dont 9 en tant que premier diffuseur, pour un apport de 199,0 K€. La chaîne investit notamment dans *Festival Roannes blues 2023 : The Buttshakers et Dom Martin à Roanne les 17 et 18 mars 2023* (2x70' – Tangaro). Télé Grenoble Isère est le premier financeur, avec un apport de 216,5 K€ réparti sur 17 heures de programmes, dont 3 en tant que premier diffuseur. La chaîne participe notamment à *Festival Grandes Marées 2022 : Concerts Da Break, Manhattan-sur-mer, et Emcee Agora à Jullouville* (3x53' – Tangaro).

Les adaptations de spectacles de **hip-hop/rap/électro** augmentent également, passant de 76 heures en 2022 à 86 en 2023 (+12,8 %), notamment du fait d'un investissement plus important de la chaîne Culturebox, sur 15 heures de programmes en 2023 contre 3 en 2022. Ces adaptations représentent ainsi 11,1 % des programmes de spectacle vivants en 2023, contre 9,8 % en 2022.
Le coût horaire de ces adaptations est de 100,0 K€ (109,6 K€ en 2022, soit -8,8 %). Le groupe Arte est le premier diffuseur, avec 28 heures, toutes en tant que premier diffuseur, pour un apport de 1,2 K€. La chaîne investit notamment dans *Ground Control 9* (3x57' – Sombrero and co) et dans le programme *Dans le club* (2x40' Milgram.*)*

La diffusion de spectacles de **musiques du monde et musiques traditionnelles** est stable, à 47 heures en 2023 contre 45 heures en 2022. Le genre représente ainsi 6,0 % des adaptations de spectacle vivant diffusées en 2023 (5,8 % en 2022).
Le coût horaire de ces adaptations est de 84,8 K€ (89,1 K€ en 2022). La chaîne TL7 (Télé Grenoble Isère est le premier diffuseur, avec 9 heures, dont 4 en tant que premier diffuseur, pour un apport de 115,3 K€. La chaîne investit notamment dans le *Festival Grésiblues, les 5 et 6 juillet 2022 à Barraux et Bernin* (2x50' – Tangaro). France Télévisions Groupe est le premier financeur, avec un apport de 205,1 K€, réparti sur 5 heures, toutes en tant que premier diffuseur. Le groupe participe notamment à *Gulaan en concert à Nouméa* (75' – Merapi Productions).

Les adaptations de spectacle de **danse** augmentent de 15,0 % en 2023, passant de 40 heures en 2022 à 46 heures en 2023, notamment du fait de plus de longs programmes, comme *Trilogia Sobre*

la Guitarra – Théâtre national de Catalogne - Barcelone (3x85' – Le Plato Prod / Rétroviseur Productions) ou *Giselle* (105' – Bel Air Média). La danse représente ainsi 5,9 % des adaptations de spectacle vivant, contre 5,2 % en 2022.
Le coût horaire de la danse s'élève à 159,6 K€ en 2023 (144,4 K€ en 2022, soit +10,5 %), porté par plusieurs spectacles avec des devis élevés, comme *Soirée George Balanchine* (86' – Aubes Productions) et *Hommage à Patrick Dupond* (93' – Bel Air Média / Opéra national de Paris). La chaîne Mezzo est le premier diffuseur, avec 13 heures, dont 7 en tant que premier diffuseur, pour 157,4 K€ d'apport. France Télévisions Groupe est le premier financeur, avec 756,8 K€ d'apport répartis dans 7 heures de programmes, toutes en tant que premier diffuseur. Le groupe investit notamment dans *On achève bien les chevaux (90' - La Belle télé)*.

Le volume horaire des adaptations de **cirque**, quant à lui, baisse de -40,2 %, passant de 18 heures en 2022 à 10 heures en 2023. Le cirque représente ainsi 1,4 % des adaptations de spectacle vivant en 2023, contre 2,3 % en 2022.
Le cirque reste le genre de spectacle vivant le plus coûteux en 2022, à 245,8 K€ par heure, contre 145,2 K€ en 2022, soit +69,3 % sur un an. Cette forte augmentation du coût horaire s'explique par la présence en 2023 de deux adaptations coûteuses absentes en 2022 : le *45ème festival international du cirque de Monte-Carlo* (150' – Aubes Productions) et le *42ème festival mondial du cirque de demain* (89' – Aubes Productions). France Télévisions Groupe est le premier financeur avec 3 heures de programme de cirque financées, toutes en tant que premier diffuseur, à hauteur de 498,7 K€.

L'adaptation audiovisuelle de spectacle vivant selon le genre

	heures		apports diffuseurs (M€)		coût horaire (K€)		apports du CNC (M€)	
	2022	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**
musique	564	566	26,2	24,6	117,1	112,0	18,4	17,9
dont								
classique/contemporaine	*122*	*133*	*7,0*	*5,9*	*133,5*	*116,9*	*4,3*	*4,2*
opéra	*110*	*106*	*4,2*	*5,4*	*132,4*	*130,3*	*3,9*	*3,6*
hip hop / rap / électro	*76*	*86*	*3,6*	*3,4*	*109,6*	*100,0*	*2,4*	*2,6*
monde / traditionnel	*45*	*47*	*1,7*	*1,6*	*89,1*	*84,8*	*1,2*	*1,2*
variété / rock	*165*	*130*	*8,3*	*6,6*	*115,6*	*122,6*	*5,5*	*4,6*
jazz	*45*	*65*	*1,3*	*1,8*	*81,7*	*86,3*	*1,2*	*1,7*
cirque	18	10	0,8	1,0	145,2	245,8	0,7	0,7
danse	40	46	1,8	2,4	144,4	159,6	1,6	2,0
théâtre	147	149	7,6	12,8	122,3	160,6	4,8	5,7
autres spectacles	7	4	0,4	0,1	135,5	102,5	0,3	0,2
total	**776**	**776**	**36,8**	**40,8**	**120,3**	**125,9**	**25,8**	**26,4**

Source : CNC.

E. Une répartition stable des tranches de coût des adaptations audiovisuelles de spectacle vivant

Étant donné l'hétérogénéité des financements selon les types de chaînes, les cases horaires de diffusion et les genres de spectacle, les données moyennes présentées ci-après sont à considérer avec précaution. Elles apportent néanmoins un éclairage sur l'allocation des ressources financières en fonction des coûts de production des œuvres.

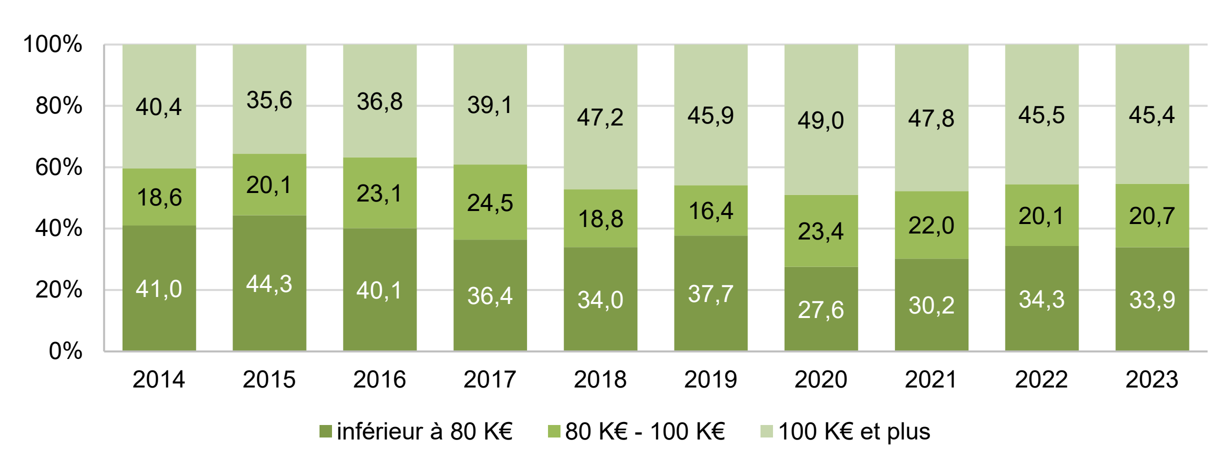
En 2023, la répartition des adaptations audiovisuelles de spectacle vivant selon le devis est relativement stable. 33,9 % des heures aidées d'adaptation audiovisuelle de spectacle vivant ont un coût horaire inférieur à 80 K€, soit un niveau similaire à 2022 (34,3 %).
En 2023, 20,5 % des heures de programmes de spectacle vivant aidées par le CNC sont produites à un coût horaire moyen compris entre 80 K€ et 100 K€ en moyenne (20,1 % en 2022). Les œuvres correspondantes représentent 12,9 % des apports des diffuseurs et 16,0 % des aides du CNC allouées au genre en 2023 (respectivement 12,5 % et 15,9 % en 2022).
Les œuvres dont le coût horaire est supérieur à 200 K€ représentent 10,7 % des heures du genre et 38,0 % des investissements des diffuseurs (respectivement 9,9 % et 30,5 % en 2022).

Production aidée d'adaptations audiovisuelles de spectacle vivant selon le coût horaire

	heures		devis (M€)		diffuseurs (M€)		CNC (M€)	
	2022	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**
inférieur à 80 K€	266	263	17,3	17,1	6,1	5,9	5,7	5,6
80 K€ à 90 K€	84	107	7,1	9,1	2,1	3,2	2,0	2,7
90 K€ à 100 K€	72	52	6,9	5,0	2,5	2,0	2,1	1,5
100 K€ à 120 K€	116	118	12,8	13,0	5,0	5,2	3,7	3,9
120 K€ à 200 K€	161	152	23,8	21,8	9,9	9,0	6,4	5,9
200 K€ à 300 K€	37	38	8,8	9,4	4,0	4,4	2,2	2,3
300 K€ à 400 K€	27	18	9,1	6,4	3,1	3,0	2,2	1,3
400 K€ et plus	12	27	7,6	15,9	4,1	8,1	1,5	3,3
total	**776**	**776**	**93,3**	**97,7**	**36,8**	**40,8**	**25,8**	**26,4**

Source : CNC.

Heures aidées d'adaptation audiovisuelle de spectacle vivant selon le coût horaire (%)



Source : CNC.

F. Les frais techniques, premier poste de dépenses du spectacle vivant

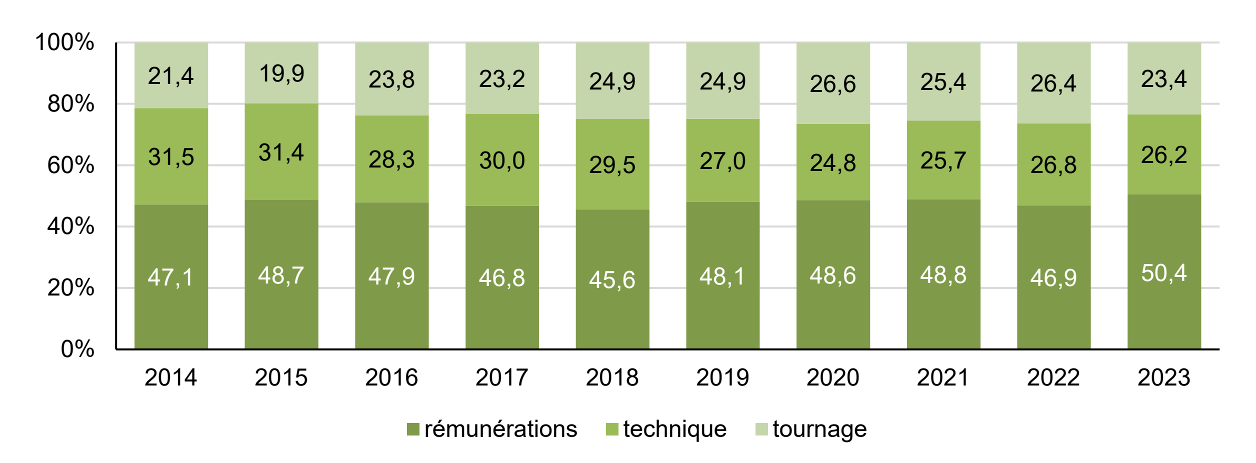
Avec 26,2 % des coûts totaux en 2023, les frais techniques demeurent le principal poste de dépenses des adaptations audiovisuelles de spectacle vivant, un poids stable par rapport à 2022. Le deuxième poste est celui du personnel (18,9 %, stable également). Troisième poste de coûts, les droits artistiques représentent 18,7 % des devis totaux en 2023, soit +4,0 points par rapport à 2022. Cette hausse peut s'expliquer par l'augmentation du nombre de programmes en un an (476 en 2022, 489 en 2023), mais également par un nombre plus important de devis avec des droits artistiques élevés : en 2023, les devis de 43 programmes comprennent plus de 10,0 K€ de droits artistiques (27 en 2022), dont 5 à plus de 40,0 K€ (aucun en 2022), et un montant maximum à 62,4 K€ (31,7 K€ en 2022). En 2023, la part des dépenses réalisées à l'étranger reste marginale, à 3,3 % des dépenses totales, en légère augmentation (+1,6 point en un an).

Postes de dépenses de production des adaptations audiovisuelles de spectacle vivant (M€)

	France		étranger		total	
	2022	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**
droits artistiques	13,9	16,9	0,3	1,4	14,2	18,2
personnel	17,3	18,3	0,2	0,2	17,5	18,4
interprétation	3,5	3,3	0,1	0,6	3,6	3,9
charges sociales	8,5	8,7	0,0	0,0	8,5	8,7
rémunérations	***43,1***	***47,2***	***0,6***	***2,1***	***43,7***	***49,3***
moyens techniques, laboratoires	24,6	25,3	0,4	0,3	25,0	25,6
technique	***24,6***	***25,3***	***0,4***	***0,3***	***25,0***	***25,6***
décors et costumes	5,9	4,9	0,2	0,2	6,2	5,2
transport, défraiement, régie	4,1	4,2	0,3	0,5	4,4	4,8
assurance, divers	2,4	2,6	0,0	0,0	2,5	2,6
frais généraux	8,9	8,9	0,0	0,0	8,9	9,0
imprévus	2,7	1,4	0,0	-	2,7	1,4
tournage	***24,1***	***22,1***	***0,5***	***0,8***	***24,6***	***22,9***
total	***91,8***	***94,5***	***1,6***	***3,2***	***93,3***	***97,7***

Source : CNC.

Répartition des dépenses de production d'adaptation audiovisuelle de spectacle vivant par grand poste[1] (%)



[1] Rémunérations : droits artistiques + personnel + interprétation + charges sociales ; technique : moyens techniques, laboratoires ; tournage : décors et costumes + transport, défraiement, régie + assurance, divers + frais généraux + imprévus.
Source : CNC.

VI. Le magazine d'intérêt culturel

Chiffres clés du magazine d'intérêt culturel

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	*évol. 23/22 (%)*
volume horaire (heures)	254	353	372	350	353	263	267	299	256	202	*-21,1*
devis (M€)	23,0	32,3	27,5	28,6	32,6	26,1	22,0	26,8	15,4	12.3	*-20,1*
coût horaire (K€/heure)	90,8	91,5	73,9	81,9	92,4	99,1	82,3	89,7	60,0	60,8	*1,4*
apports du CNC[1] (M€)	2,7	3,4	2,5	3,2	3,9	3,5	3,2	3,8	2,4	1,9	*-21,7*
apport horaire du CNC (K€/heure)	10,5	9,7	6,7	9,1	11,1	13,4	11,8	12,7	9,2	9,2	*-4,9*

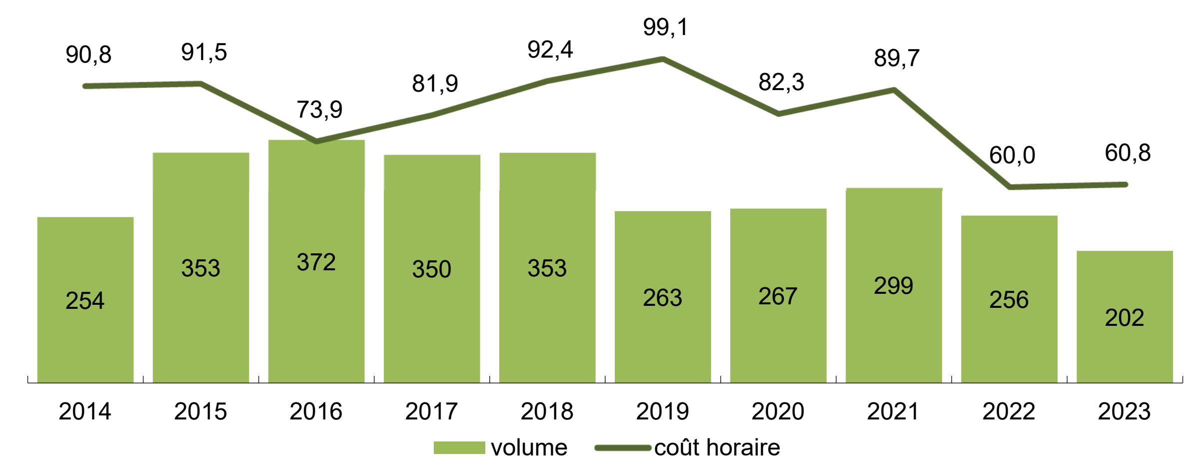
[1] Y compris les compléments d'aide.
Source : CNC.

A. 202 heures de magazines d'intérêt culturel aidées en 2023, plus bas niveau depuis vingt ans

Le CNC apporte un soutien exclusivement sélectif aux magazines d'intérêt culturel, après avis des commissions documentaire-magazine et spectacle vivant.
31 magazines bénéficient d'un soutien financier en 2023 (36 en 2022, 51 en 2019). Le volume de production aidée diminue à 202 heures, plus bas niveau depuis 2004 (189 heures), à -21,1 % par rapport à 2022 (256 heures). Cette baisse peut s'expliquer par un volume de dossiers de demandes d'aides moins conséquent : 38 dossiers ont été déposés en 2023, contre 43 en 2022 et 67 en 2021 (année post-Covid marquée par un nombre de dossiers particulièrement important).
En s'établissant à 12,3 M€, les devis de ces programmes aidés reculent dans les mêmes proportions, de -20,1 % par rapport à 2022, pour atteindre leur plus bas niveau historique. Le coût horaire moyen est à 60,8 K€, relativement stable par rapport à 2022 (+1,4 %), mais le deuxième plus bas niveau depuis 2003 (58,3 K€).

2023 marque un certain désengagement des diffuseurs dans le magazine d'intérêt culturel : 18 magazines ne sont pas renouvelés, soit plus de 138 heures de programmes. Parmi eux, se trouve *Tracks* (11 heures en 2022), relancé sous un nouveau format aidé en 2024, mais aussi *Cultures & Diversités, le mag*, sur TL7 (42 heures), ou encore *Platine Africa* sur TV5 Monde (13 heures).
11 magazines sont nouvellement produits en 2023 (87 heures de programmes), dont le magazine de patrimoine et voyage *Andemu !* sur France 3 Corse via Stella (16x26' – Qwartz Médias). Deux magazines nouvellement soutenus : *Nos Maisons enchantées* (52' – Morgane Production) et *Une Journée avec* (110' – Simone & Raymond Productions).

Volume et coût horaire des magazines d'intérêt culturel aidés



Source : CNC.

B. Une baisse significative des apports des diffuseurs

Au global, les financements français consacrés aux magazines d'intérêt culturel aidés baissent de 20,1 % en 2023, après avoir déjà subi une baisse de 42,6 % entre 2021 et 2022. Ils s'établissent à 12,3 M€, contre 15,4 M€ en 2022, à leur plus bas niveau historique pour la deuxième année consécutive.
Les chaînes de télévision commandent moins d'heures de magazines d'intérêt culturel qu'en 2022 et les financent encore moins. L'apport des diffuseurs s'établit à 7,3 M€, en baisse de 25,0 % par rapport à 2022 (9,7 M€) et au plus bas niveau historique. Les chaînes représentent 59,3 % du total des financements des magazines d'intérêt culturel en 2023 (63,2 % en 2022), passant sous la barre des 60 % de couverture pour la première fois depuis 2008 (59,4 %). Les diffuseurs apportent, en moyenne, 36,0 K€ par heure de programme en 2023 (-5,0 % par rapport à 2022), dans un contexte de hausse de 1,4 % du coût horaire, sous la barre des 50 K€ pour la deuxième année consécutive, alors que l'apport horaire moyen des diffuseurs était supérieur à 50 K€ chaque année depuis 2004, sauf en 2007, 2008 et 2016, où il restait toutefois supérieur à 40 K€.

À 2,1 M€ en 2023, les apports des producteurs français baissent de 16,8 % par rapport à 2022 (2,5 M€) et atteignent également leur plus bas niveau historique pour la deuxième année consécutive, en lien avec le faible volume produit (-21,1 %) et la baisse notable des devis (-20,1 %). Ils couvrent néanmoins une part des devis des magazines d'intérêt culturel en légère hausse, à 17,0 % (16,3 % en 2022), et un peu supérieure à la moyenne de la décennie (16,0 %).

Les subventions versées par le CNC, y compris les compléments d'aides, aux magazines d'intérêt culturel, s'établissent à 1,9 M€, en baisse de 21,7 % par rapport à 2022 (2,4 M€), en corrélation avec le faible volume horaire aidé. Cette baisse s'explique notamment par l'arrêt, en 2023, de *Tracks* au format magazine et par celui de *Platine Africa*. En moyenne, le CNC apporte 9,2 K€ par heure de programmes en 2023, un niveau égal à celui de 2022, et légèrement en-dessous de la moyenne de la décennie (-1,5 %). Les subventions versées par le CNC couvrent en moyenne 15,1 % du devis des magazines, un taux de couverture stable par rapport à 2022 (15,4 %), et supérieur à la moyenne de la décennie (12,8 %).

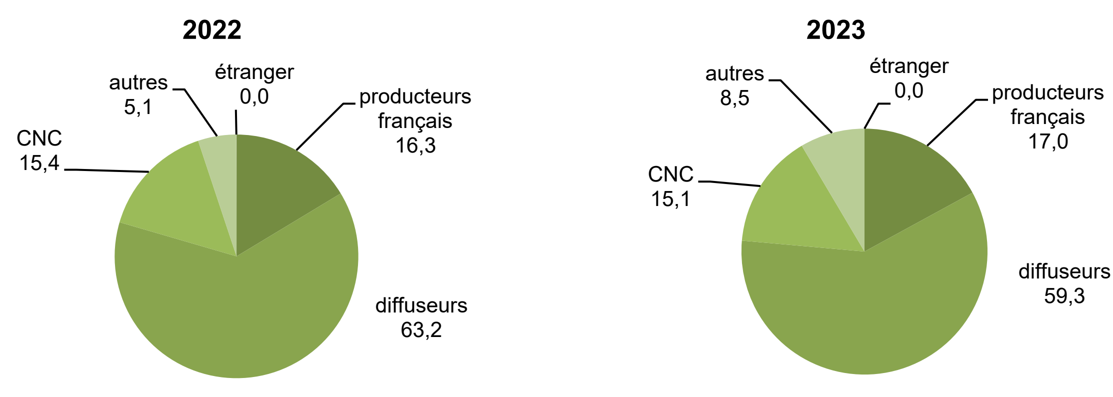
En 2023, aucun magazine d'intérêt culturel aidé ne fait l'objet d'une coproduction avec l'étranger, contre un en 2022 : *In-flux*, magazine d'arts pour France 3 Nouvelle Aquitaine et Kanaldude (6x26' – Novanima).

Financement prévisionnel du magazine d'intérêt culturel aidé (M€)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
financements français	**23,0**	**32,2**	**27,3**	**28,6**	**32,5**	**26,0**	**21,9**	**26,8**	**15,4**	**12,3**
producteurs français	3,8	5,0	4,7	4,6	5,4	4,1	3,1	4,3	2,5	2,1
préventes en France	-	0,1	0,2	-	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
diffuseurs	16,0	22,4	18,5	19,6	21,9	16,9	14,4	17,3	9,7	7,3
SOFICA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CNC y compris compléments[1]	2,7	3,4	2,5	3,2	3,9	3,5	3,2	3,8	2,4	1,9
autres financements français[2]	0,6	1,3	1,4	1,2	1,3	1,5	1,2	1,3	0,8	1,0
financements étrangers	**0,0**	**0,1**	**0,3**	**0,1**	**0,1**	**0,1**	**0,1**	**0,0**	**0,0**	**-**
coproductions étrangères	-	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	-	0,0	0,0	-
préventes à l'étranger	0,0	-	0,2	0,1	0,0	-	0,1	0,0	-	-
total des financements	**23,0**	**32,3**	**27,5**	**28,6**	**32,6**	**26,1**	**22,0**	**26,8**	**15,4**	**12,3**

[1] Aides accordées après la première décision.
[2] Autres financements français : autres aides du CNC, collectivités territoriales, aides européennes, mécénat, bourses, etc.
Source : CNC.

Financement prévisionnel du magazine d'intérêt culturel aidé (%)[1]



[1] Y compris les compléments d'aides.
Autres = préventes en France + SOFICA + autres financements français.
Source : CNC.

C. France Télévisions, premier financeur du magazine d'intérêt culturel

Commandes des diffuseurs en magazine d'intérêt culturel

	heures initiées[1]		heures totales[2]		apport des diffuseurs (M€)[2]		coût horaire (K€)[1]		apport horaire (K€)[1]		taux de financement (%)[1]	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
France Télévisions	94	75	94	75	5,50	5,07	93,7	117,5	58,7	63,0	62,6	53,6
Groupe Arte	30	40	30	40	3,36	1,36	156,4	54,9	113,1	33,7	72,3	61,4
Groupe Canal+	19	19	19	19	0,44	0,69	60,9	48,4	23,6	36,2	38,7	74,8
Groupe Orange	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Groupe M6	4	-	4	-	0,22	-	71,1	-	55,0	-	77,4	-
Mediawan Thematics	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
autres chaînes payantes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
autres services en ligne	-	-	3	-	0,01	-	-	-	-	-	-	-
chaînes locales	110	68	126	83	0,19	0,17	4,9	4,7	1,2	1,4	24,7	29,3
total	**256**	**202**	**256**	**202**	**9,72**	**7,29**	**60,0**	**60,8**	**37,6**	**34,0**	**62,7**	**55,9**

[1] En tant que premier diffuseur. / [2] Tous rangs de diffusion confondus.
Source : CNC.

L'investissement des chaînes du groupe **France Télévisions** baisse de 7,8 % par rapport à 2022, pour s'établir à 5,1 M€ (5,5 M€ en 2022), plus bas niveau historique pour la deuxième année consécutive (10,1 M€ d'investissement en moyenne sur la décennie). Le groupe participe au financement de 75 heures de programmes, toutes en tant que premier diffuseur. France Télévisions commande notamment les magazines musicaux *Taratata 100 % Live* (8x130' – Banijay Production Media) pour France 2 et *Renversant*, saison 6 (9x52'– Simone & Raymond Productions) pour France 3 Centre-Val de Loire, le magazine culturel *Toki Woki* (10x52' – Milgram) pour France 3 Paris Île-de-France, ou encore la huitième saison du *Grand BaZH.Art* (9x52' – Simone & Raymond Productions), magazine sur l'actualité culturelle bretonne pour France 3 Bretagne.

La contribution du groupe **Arte** est plus que divisée par deux en 2023 (-59,6 % par rapport à 2022), atteignant 1,4 M€ (3,4 M€ en 2022), son plus bas niveau historique. Simultanément, son volume horaire augmente de 35,7 %, à 40 heures en 2023 contre 30 en 2022 (deuxième plus bas niveau historique depuis 2010 – 26 heures – derrière 2022), toutes en tant que premier diffuseur. En 2023, la chaîne Arte continue notamment de programmer *Court-Circuit* (11x22' – Caïmans Productions), émission dédiée aux courts métrages. En revanche, elle ne diffuse plus *Tracks* sous format magazine, programme consacré aux contre-cultures et aux différentes formes d'art émergentes, qui représentait 42,7 % de ses investissements en 2022 et qui a été relancé sous un autre format en 2024.

Le groupe **Canal+** investit dans 19 heures de magazines d'intérêt culturel en 2023, toutes en tant que premier diffuseur, comme en 2022. Le groupe investit sur deux programmes, à hauteur de 0,7 M€, un montant en hausse de 56,8 % par rapport à 2022 (0,4 M€), et le plus élevé depuis 2017 (0,9 M€). Le coût horaire de ces deux programmes augmente légèrement (+2,0 %), à 182,8 K€, contre 178,4 K€ en 2022. L'apport horaire du groupe progresse donc fortement à 36,2 K€ (23,6 K€ en 2022), soit +53,4 %. Le groupe couvre 74,8 % des devis, contre 38,7 % en 2022. La chaîne Canal+ participe à la production de *la French Pop* (35x3' – Nomades) et Ciné+ Classic à celle de *Viva Cinema* (40x26' – Caïmans Productions).

En 2023, les **chaînes locales** investissent dans 83 heures de magazines d'intérêt culturel, contre 126 en 2022 (-34,0 %), dont 68 en tant que premiers diffuseurs (110 en 2022, -38,8 %). Elles s'engagent à hauteur de 0,2 M€, comme en 2022. TV Rennes est la plus active, avec 73 heures de magazines commandés (aucune en tant que premier diffuseur), pour un investissement total de 31,5 K€.

D. Plus de la moitié des magazines d'intérêt culturel ont un coût horaire inférieur à 20 K€

Les programmes dont le coût horaire est inférieur à 20 K€ représentent 51,6 % des heures de magazines d'intérêt culturel aidées en 2023, le plus haut niveau historique (48,5 % en 2022, 22,0 % en moyenne sur la décennie). Ils totalisent 6,4 % des devis, 6,5 % des apports totaux des diffuseurs et 8,6 % des aides du CNC en 2023. En moyenne, le coût horaire de ces programmes s'élève à 7,5 K€, contre 4,5 K€ 2022, l'apport horaire du CNC à 1,5 K€, un niveau stable par rapport à 2022 (1,6 K€), et l'apport horaire des premiers diffuseurs à 4,3 K€, contre 2,1 K€ en 2022.
Les magazines les plus chers (dont le coût horaire est supérieur ou égal à 100 K€) représentent 21,8 % des heures aidées (20,0 % en 2022). Ils totalisent 65,2 % des devis (61,4 % en 2022) et 63,3 % des apports totaux des diffuseurs (63,5 % en 2022), ainsi que 51,6 % des aides du CNC

(44,1 % en 2022). Cela peut notamment s'expliquer par la présence en 2023 dans cette tranche de coût de deux magazines absents en 2022, en raison de dépôt de dossiers décalés : *Taratata 100 % Live 2022-2023* (8x130'– Banijay Production Média) et *Gymnastique (saison 5)* (5x5' – La Blogothèque Productions / Milgram). Le coût horaire moyen des programmes de cette tranche atteint 182,0 K€ (-1,1 % par rapport à 2022) avec un apport horaire moyen du CNC de 21,7 K€ (+6,7 %) et un apport horaire des premiers diffuseurs de 97,3 K€ (-19,0 %).

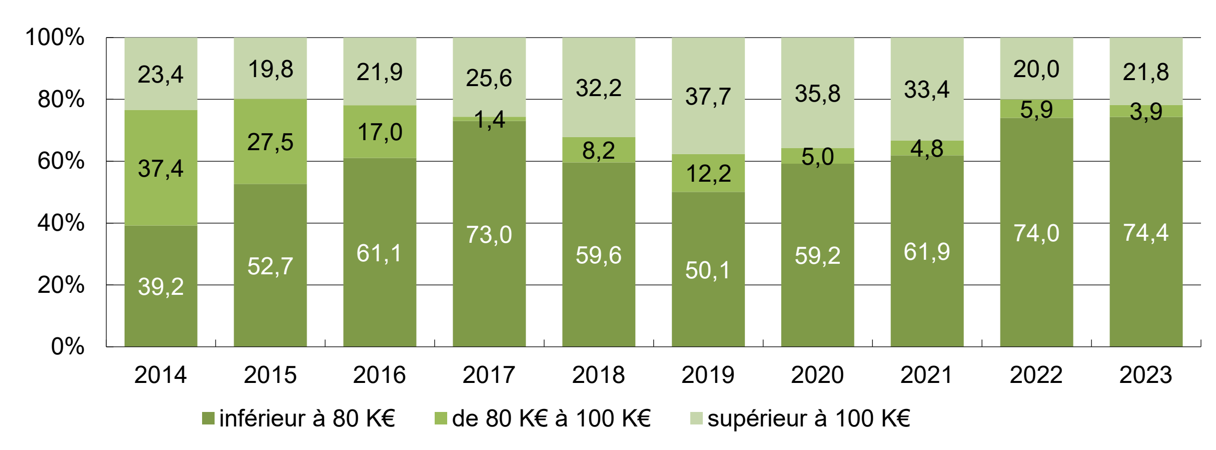
Production aidée de magazine d'intérêt culturel selon le coût horaire

	heures		devis (M€)		diffuseurs (M€)		CNC (M€)[1]	
	2022	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**
inférieur à 20 K€	124	104	0,6	0,8	0,3	0,5	0,2	0,2
20 K€ à 40 K€	-	-	-	-	-	-	-	-
40 K€ à 60 K€	29	27	1,6	1,5	0,9	1,0	0,4	0,4
60 K€ à 80 K€	36	19	2,4	1,2	1,5	0,6	0,4	0,2
80 K€ à 100 K€	15	8	1,4	0,7	0,9	0,6	0,3	0,1
100 K€ à 120 K€	3	23	0,3	2,5	0,1	1,4	0,0	0,3
120 K€ et plus	49	21	9,2	5,5	6,0	3,2	1,0	0,7
total	**256**	**202**	**15,4**	**12,3**	**9,7**	**7,3**	**2,4**	**1,9**

[1] Hors compléments d'aide.
Source : CNC.

Entre 2022 et 2023, le nombre d'heures au coût horaire supérieur à 100 K€ baisse de 14,3 %, à 44 heures en 2023 contre 51 en 2022, après avoir été divisé par deux entre 2022 et 2021 (100 heures en 2021). Ce recul s'inscrit dans la tendance générale observée sur le magazine, avec un nombre de dossiers en recul de 13,9 % par rapport à 2022, et de 44,0 % par rapport à 2021 (année toutefois marquée par un fort rebond post-Covid). Il est aussi à mettre en regard de la nette augmentation de magazines dont le coût horaire est inférieur à 20 K€, un nombre d'heures multiplié par 2,7 depuis 2018 (39 heures en 2018, 104 en 2023), et une part dans le nombre total d'heures en hausse de 40,5 points (11,1 % en 2018, 51,6 % en 2023).

Heures aidées de magazine d'intérêt culturel selon le coût horaire (%)



Source : CNC.

VII. Les diffuseurs

Remarques méthodologiques

Les diffuseurs mentionnés dans cette partie sont ceux qui ont financé au moins une œuvre audiovisuelle aidée par le CNC au cours de la période analysée. Le classement distingue les diffuseurs en fonction, d'une part, de leur actionnariat (public ou privé) et, d'autre part, de leur mode d'accès (gratuit ou payant). L'ensemble des diffuseurs est divisé en quatre sous-ensembles :

- *Les chaînes gratuites regroupent les chaînes publiques ainsi que les chaînes privées à diffusion nationale, composées des chaînes historiques et des chaînes privées de la TNT gratuite.*
- *Les chaînes payantes regroupent Canal+ et l'ensemble des chaînes payantes du câble, du satellite, de l'ADSL/fibre et de la TNT.*
- *Les services en ligne sur internet, qui proposent des œuvres audiovisuelles à la demande, regroupent des services liés à des groupes de télévision (publique et privée), à la presse, aux télécoms, aux institutionnels, et des services indépendants, et notamment les services de vidéo à la demande par abonnement (VàDA).*
- *Etant donné la spécificité de leur zone de diffusion, les chaînes locales font l'objet d'un groupe distinct.*

En 2023, les diffuseurs ont initié la production de 4 009 heures de programmes audiovisuels aidés par le CNC, un volume horaire stable par rapport à 2022 (+0,1 %) et en retrait de 5,7 % par rapport à 2019. A l'inverse, leurs investissements progressent à 937,8 M€ (+20,6 % par rapport à 2022), à un plus haut niveau historique derrière 2021 (948,1 M€), année de rattrapage des programmes qui n'avaient pas pu se tourner en 2020. Leur apport horaire atteint par conséquent un niveau record à 233,9 K€ (+20,5 % par rapport à 2022), quatrième année au-dessus de 200 K€ depuis 2000 (première année du suivi statistique). Les diffuseurs assument 52,3 % des devis de l'ensemble des programmes qu'ils commandent tous genres confondus en 2023, contre 51,8 % en 2022 et dans la fourchette basse au regard de la période avant crise (54,3 % entre 2014 et 2019).

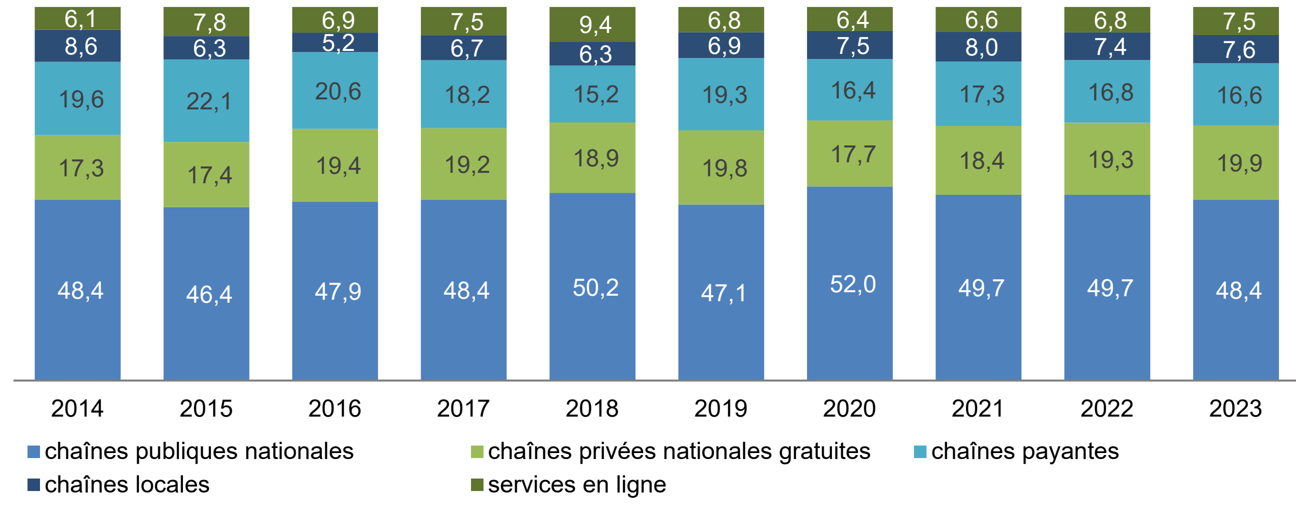
A. Les chaînes publiques, 1ers financeurs des programmes audiovisuels aidés mais une part qui passe pour la première fois sous la barre des 50 %

Les **chaînes publiques** (France Télévisions, Arte, LCP-AN et Public Sénat) jouent un rôle prépondérant dans la production des œuvres audiovisuelles aidées par le CNC. En 2023, elles initient 48,4 % du volume horaire total des programmes audiovisuels aidés par le CNC (tous genres confondus) pour 45,4 % des apports totaux des diffuseurs et 51,2 % du total des aides du CNC. C'est le deuxième plus bas niveau depuis 2007 (première année du suivi statistique selon le type de diffuseurs) derrière 2019 (50,3 % du total des aides), ce qui peut en partie s'expliquer par l'arrivée des services étrangers de vidéo à la demande par abonnement qui fait mécaniquement baisser leur part dans le total du volume horaire, des investissements et également des aides du CNC. Leur part dans le volume horaire recule par rapport à 2022 (49,6 %) et se situe dans la fourchette basse de la décennie (48,7 % sur la période 2014-2023). Les programmes commandés par les chaînes publiques perçoivent 110,2 M€ d'aides à la production du CNC (hors compléments) en 2023 (+6,8 % par rapport à 2022).



France Télévisions (y compris services en ligne) est, de loin, le premier groupe audiovisuel français en termes de volume horaire commandé et d'investissements, quel que soit le genre de programmes. Il apporte au total 383,9 M€, en hausse de 4,1 % par rapport à 2022 mais en recul net par rapport au début de la décennie (409,1 M€ par an en moyenne entre 2014 et 2019) et au plus bas niveau depuis 2009 (369,9 M€) devant 2022 (368,9 M€). France Télévisions investit dans la production de 1 735 heures de programmes (-5,6 % sur un an) dont 1 622 heures en tant que premier diffuseur (-6,9 % et le plus bas niveau depuis 2007). 93,5 M€ d'aides à la production versées par le CNC financent les programmes commandés par France Télévisions (43,4 % du total tous diffuseurs confondus), en hausse de 5,8 % par rapport à 2022 (88,3 M€).
Le groupe **Arte** (chaîne Arte + offre non linéaire arte.tv) apporte 55,4 M€ (-7,8 % par rapport à 2022) pour la production de 457 heures de programmes (+3,6 %) dont 447 heures en tant que premier diffuseur (+3,5 %), niveaux très inférieurs à ceux d'avant crise (73,6 M€ par an en moyenne pour 579 heures dont 521 en tant que premier diffuseur sur la période 2014-2019). Les programmes commandés par le groupe bénéficient de 21,8 M€ d'aides à la production en 2023 (-1,8 % par rapport à 2022 et 10,2 % du total), soit le troisième plus important bénéficiaire derrière France Télévisions (93,5 M€) et TF1 (38,9 M€).

Répartition du volume horaire[1] selon le type de diffuseurs (%)



[1] En tant que premier diffuseur.
Source : CNC.

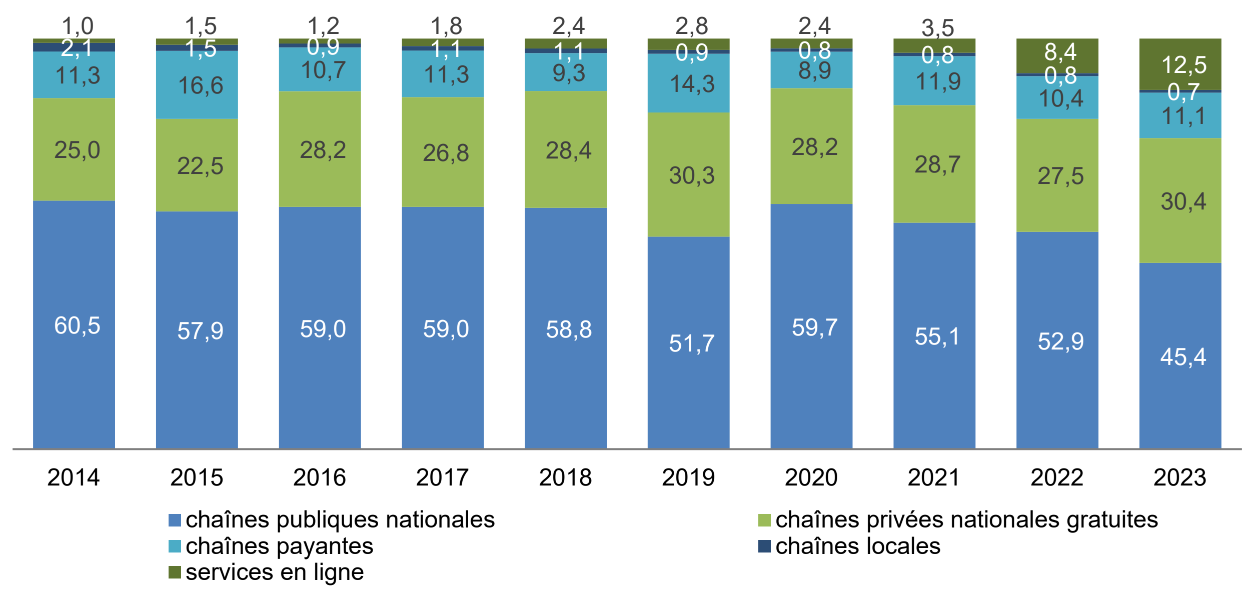
Les **chaînes privées nationales gratuites** sont à l'initiative de 19,9 % des heures aidées (19,2 % en 2022 et 18,7 % sur la décennie) et représentent 30,4 % des apports globaux des diffuseurs (respectivement 27,5 % et 27,7 %). 54,2 M€ d'aides à la production sont versées aux programmes audiovisuels commandés par ces chaînes (+32,6 % par rapport à 2022), soit 25,2 % du total, une part au plus haut niveau depuis 2007.
La part des **chaînes payantes** (Canal+ et les chaînes thématiques) est stable par rapport à 2022 en volume (16,6 % en 2023, contre 16,5 % en 2022) et progresse légèrement en investissements (11,1 %, contre 10,4 %), bien que toujours en-dessous de la moyenne de la décennie (18,3 % pour le volume horaire et 11,6 % pour les investissements). 13,6 % des aides à la production versées par le CNC financent les programmes commandés par les chaînes payantes en 2023 (29,3 M€, +10,0 % par rapport à 2022), une part légèrement inférieure à celle de 2022 (14,2 %) et à la moyenne de la décennie (15,4 %).

Le **groupe TF1** (y compris services en ligne) apporte 225,4 M€ (+39,9 % par rapport à 2022), record historique, pour la production de 604 heures de programmes (+8,9 %) dont 570 heures en tant que premier diffuseur (+9,5 %). Le groupe est, comme chaque année, le deuxième financeur de la production audiovisuelle. Un apport largement concentré sur la fiction à 210,3 M€ en 2023 (+40,5 % par rapport à 2022). Les programmes initiés par le groupe TF1 ont bénéficié de 38,9 M€ d'aides à la production en 2023 (18,1 % du total), en forte hausse par rapport à 2022 (+33,8 %) et au plus haut depuis 2007, après 2021 (39,8 M€).

Le **groupe Canal+** (y compris chaînes gratuites et services en ligne) investit 83,0 M€ (+19,3 % par rapport à 2022), soit le troisième financeur de la production audiovisuelle aidée, pour 561 heures de programmes (-5,0 %) dont 453 heures en tant que premier diffuseur (-6,7 %). Les aides du CNC (hors compléments) aux programmes commandés par le groupe Canal+ s'élèvent à 20,0 M€ (9,3 % du total), en baisse de 2,7 % par rapport à 2022.

Le **groupe M6** (y compris services en ligne) investit 55,1 M€ (+12,3 %), à un niveau supérieur à la moyenne de la décennie (50,1 M€). Il contribue à la production de 233 heures (+5,2 %) dont 217 heures en tant que premier diffuseur (-0,3 %), à un niveau inférieur à la moyenne des 10 dernières années (246 heures en moyenne par an). Les programmes du groupe perçoivent 14,3 M€ d'aides à la production du CNC (6,6 % du total), un montant en hausse sensible par rapport à 2022 (+33,8 %) et dans la moyenne de la décennie (14,4 M€). La hausse des aides du CNC est portée par l'animation dont les aides pour les programmes financés par les chaînes du groupe sont multipliées par près de 2 à 5,0 M€ en 2023, pour un investissement total du groupe en progression de 27,9 % à 7,5 M€.

Répartition des apports diffuseurs[1] selon le type de diffuseurs (%)



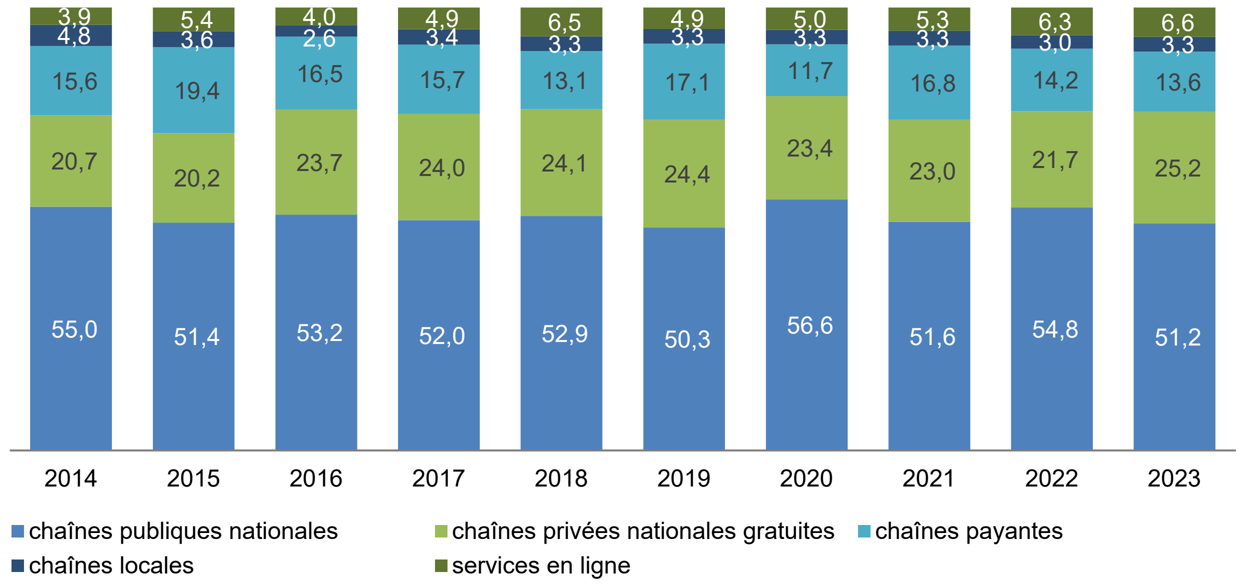
[1] Tous rangs de diffusion confondus.
Source : CNC.

Si les commandes des **services en ligne**, dont la diffusion est assurée via internet (services de vidéo à la demande et services en lignes de chaînes linéaires), restent à un niveau légèrement inférieur à la moyenne de la décennie (300 heures en tant que premiers diffuseurs, contre 325 en moyenne par an sur la période 2014-2023), leurs investissements atteignent un plus haut niveau historique à 117,4 M€ (multiplié par 1,8 par rapport à 2022 et par plus de 14 par rapport à 2014). Ces services représentent 7,5 % du volume horaire et 12,5 % des apports totaux des diffuseurs

dans la production audiovisuelle aidée en 2023 (respectivement 7,3 % et 8,4 % en 2022). 14,3 M€ d'aides à la production ont été versées par le CNC aux programmes commandés par les services en ligne, soit 6,6 % du total (6,3 % en 2022 et 5,3 % sur la décennie) et une hausse de 31,6 % par rapport à 2022. A noter, qu'au stade de l'autorisation préalable, la destination des programmes vers le linéaire / non linéaire n'est pas toujours connue. Les données sont donc à considérer comme un niveau plancher pour le non linéaire.
L'intégration des **services étrangers de vidéo à la demande par abonnement** a largement contribué à la hausse substantielle des investissements. En 2023, les trois services américains (Netflix, Prime Video et Disney+) commandent 50 heures de programmes audiovisuels aidés pour un investissement total de 101,4 M€. Ils assurent 16,7 % du volume horaire commandé par les services en ligne pour 86,3 % des apports.
En termes d'heures commandées, **France.tv** reste le premier service en ligne avec 64 heures en tant que premier diffuseur (111 heures en 2022) pour un apport total de 8,4 M€ (11,1 M€ en 2022) devant **arte.tv** (38 heures pour 2,2 M€ en 2023, contre 30 heures pour 1,6 M€ en 2022) et **Museec** (35 heures pour 1,1 M€ en 2023, contre 16 heures pour 0,7 M€ en 2022).

305 heures de programmes audiovisuels aidés ont été initiées par les **chaînes locales** en 2023 (+3,0 % par rapport à 2022), soit 7,6 % du total (7,4 % en 2022 et 7,0 % sur la décennie). Leurs investissements totaux s'élèvent à 6,2 M€, au plus bas de la décennie devant 2022 (5,9 M€). Ces apports représentent 0,7 % du total des diffuseurs (0,8 % en 2022 et 1,1 % sur la décennie). Les programmes commandés par ces chaînes totalisent 7,2 M€ d'aides à la production, en hausse de 25,6 % par rapport à 2022. Ils concentrent 3,3 % des aides totales en 2023, contre 3,0 % en 2022 et 3,4 % sur les 10 dernières années.
ViàVosges est la première chaîne locale en termes d'heures commandées (75 heures en 2023), devant ViàTéléPaese (34 heures) et Télé Grenoble (28 heures). En termes d'investissements, les trois premières chaînes locales sont ViàTéléPaese (1,0 M€), Télé Grenoble (1,0 M€) et TV Rennes (0,9 M€ pour 22 heures).

Répartition des aides du CNC[1] selon le type de diffuseurs (%)



[1] Aides à la production, hors compléments, en tant que premier diffuseur.
Source : CNC.

B. Le documentaire, 1er genre en volume mais pas pour tous les groupes audiovisuels

Au global, tous diffuseurs confondus, le documentaire concentre la majorité des heures aidées en 2023 (42,1 %), devant la fiction (26,6 %), le spectacle vivant (19,4 %), l'animation (6,9 %) et le magazine d'intérêt culturel (5,0 %). Les groupes audiovisuels opèrent des stratégies différentes, naturellement liées à leur stratégie éditoriale et ce que leur impose leur convention avec l'Arcom. Outre des obligations d'investissements, les chaînes sont également soumises à des obligations de diffusion.
France Télévisions, en tant que premier financeur des programmes audiovisuels aidés par le CNC, dégage une répartition de ses commandes par genre proche de celles tous diffuseurs confondus avec, toutefois, une part légèrement plus élevée du documentaire (44,8 %) et de l'animation (9,3 %), au détriment du spectacle vivant (15,4 %) et de la fiction (25,8 %) ; le magazine représentant 4,6 % des heures commandées par le groupe.

Quelques groupes sont quasi mono-genre, voire totalement mono-genre à l'instar d'Altice Media et de Mediawan Thematics qui ne commandent que du documentaire de création. Les deux chaînes d'Altice Media, RMC Découverte et RMC Story, ont, toutes deux, des obligations de programmation de documentaires, à au moins 75 % du temps total de diffusion pour la première et 35 % pour la seconde pour laquelle le documentaire est entendu au sens plus large de programmes culturels, documentaires et magazines.
Disney, le groupe TF1 et Orange concentrent plus de 70 % de leur volume horaire commandé sur des programmes de fiction et jusqu'à 90 % pour Disney. Les obligations de diffusion imposées au groupe TF1 sont très différentes selon les chaînes (TFX doit ainsi programmer 150 heures minimum de programmes jeunesse, 12 spectacles vivants et une émission culturelle, TF1 Séries Films 2/3 minimum de fiction audiovisuelle et œuvres cinématographiques, TMC 6 spectacles vivants et TF1 120 heures d'œuvres audiovisuelles européennes ou d'expression originale française et 2 spectacles vivants) mais, combinées aux obligations d'investissement de TF1, expliquent le niveau de commande plus important du groupe sur la fiction. En ce qui concerne le groupe Disney, la quasi-totalité des heures commandées le sont pour Disney+ et le service est soumis à des obligations de production essentiellement tournées vers la fiction (95 % de ses investissements dans la production audiovisuelle).

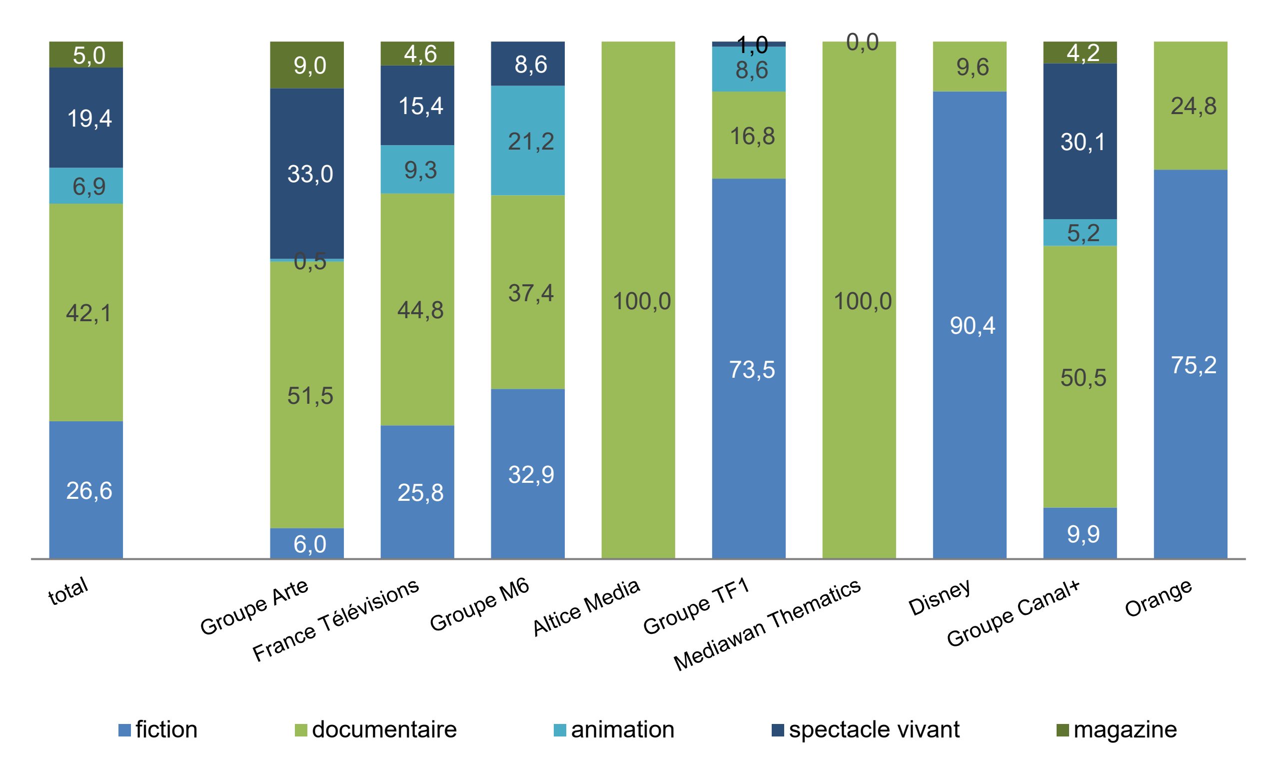
Le groupe M6 commande des programmes de chaque genre, à l'exception du magazine, et l'animation est clairement surreprésentée dans le volume de commandes du groupe à 21,2 % (6,7 % tous diffuseurs confondus) au détriment du spectacle vivant (8,6 %) et du documentaire (37,4 %). Les obligations de diffusion des chaînes du groupe M6 portent notamment sur l'animation avec une obligation de proposer des émissions destinées aux enfants et aux adolescents aux heures où ce public est disponible pour les chaînes M6 et 6ter et la diffusion de 1 930 heures d'œuvres d'animation, audiovisuelles ou cinématographiques, pour Gulli.

Plus de la moitié des heures commandées par le groupe Arte et le groupe Canal+ concerne des programmes documentaires (respectivement 51,5 % et 50,5 %). Le groupe Canal+ possède notamment deux chaînes entièrement consacrées au documentaire, Canal+ Docs et Planète+, et une autre qui y consacre une large partie de sa programmation, Seasons.
Les deux groupes initient toutefois des programmes de tous les autres genres avec une surreprésentation du spectacle vivant (33,0 % du volume commandé par le groupe Arte et 30,1 % pour le Groupe Canal+ en 2023, contre 19,3 % tous diffuseurs confondus). Le groupe Canal+

possède également des chaînes thématiques sur le spectacle vivant, telles que Olympia TV (entièrement consacrée au spectacle vivant), Comédie+ (qui propose des programmes de divertissement humoristique) ou encore Mezzo (consacrée à la musique classique, au jazz, à la danse et aux musiques du monde).
L'animation reste très marginale (0,5 %) au sein des commandes du groupe Arte et est relativement proche de la moyenne tous diffuseurs pour le groupe Canal+ (5,2 %).

En 2023, France Télévisions est le premier groupe en termes de volume sur l'ensemble des genres sauf en fiction où il est dépassé par le Groupe TF1 (respectivement 419 heures, contre 421).

Répartition du volume horaire[1] selon le genre en 2023 (%)



[1] En tant que premier diffuseur. / Source : CNC.

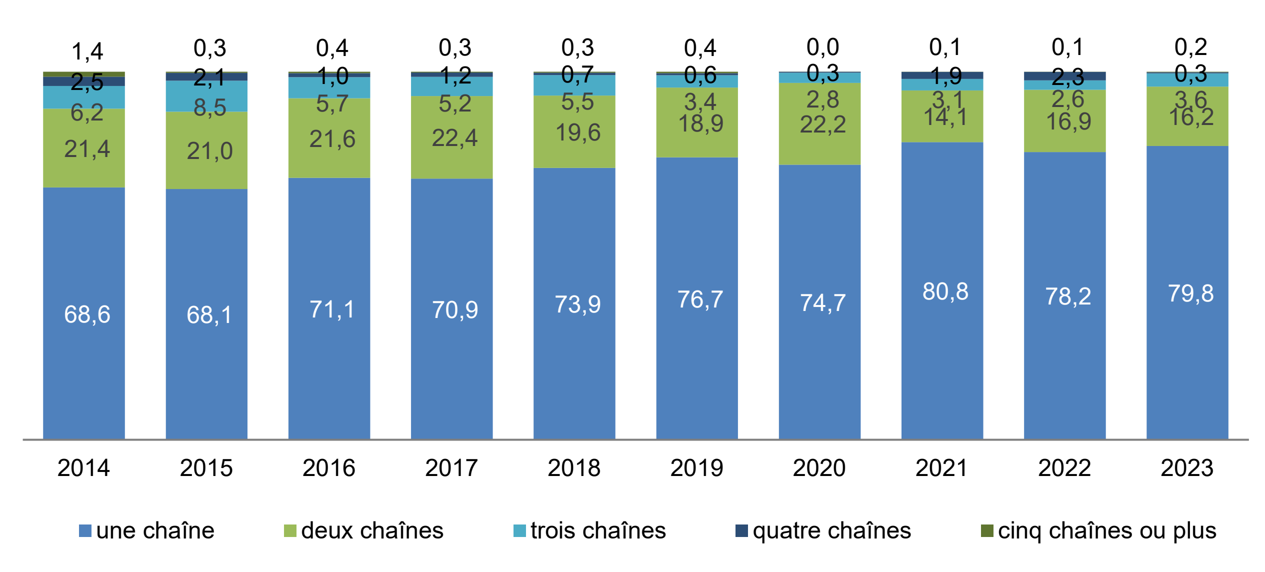
C. Un diffuseur par programme reste la norme

La majorité des programmes audiovisuels aidés par le CNC ne bénéficie de l'apport que d'un seul diffuseur, quelle que soit l'année étudiée.
En 2023, 79,7 % des heures de programmes audiovisuels aidées sont financées par un seul diffuseur, en hausse de 1,5 point par rapport à 2022 (78,2 %) et de 11,1 points par rapport à 2014 (68,6 %). Tous genres confondus, 3 193 heures bénéficient ainsi de l'apport d'un seul diffuseur, en légère hausse par rapport à 2022 (+2,0 %, contre +0,1 % sur l'ensemble du volume horaire commandé) et en léger recul par rapport à 2014 (-3,5 %, contre -17,0 % sur l'ensemble du volume horaire commandé).
Le recours à de multiples diffuseurs s'est largement réduit sur la dernière décennie. Si 487 heures étaient financées par au moins trois diffuseurs en 2014 (10,1 % du total), seulement 162 heures sont dans ce cas en 2023 (4,1 % du total et un nombre d'heures), en recul de 66,6 % en 10 ans.

En 2023, sur les 815 heures financées par au moins deux diffuseurs, 167 le sont uniquement par des diffuseurs indépendants, n'appartenant à aucun des groupes audiovisuels ci-dessus étudiés : 132 heures uniquement par deux ou trois chaînes locales, 15 heures uniquement par deux ou trois services en ligne, 19 heures par un mix de services en ligne et chaînes locales et un documentaire de 55 minutes, *Rwanda, la traque des génocidaires* (Nova Production), par une chaîne gratuite (LCP-AN) et une chaîne payante (France 24).
Au sein de ces 810 heures, 228 sont financées par des chaînes d'un même groupe, 178 par des chaînes de deux groupes différents, un documentaire de 52 minutes, *Haïti, des low tech à toute épreuve* (Mediatika), par trois chaînes de trois groupes différents (Arte, Ushuaïa TV et TV5 Monde) et une série d'animation de 13 épisodes de 2 minutes, *Tuditustop* (2 minutes), par cinq chaînes de cinq groupes différents (Canal+, Disney Channel, M6, France Télévision, TF1).
Enfin, 241 heures sont financées à la fois par au moins une chaîne appartenant à un groupe et au moins un diffuseur indépendant.

Par ailleurs, 19 programmes ont été financés par au moins un service en ligne mondial (Disney+, Netflix, Prime Vidéo) en 2023, soit 57 heures, un niveau deux fois plus élevé que celui constaté en 2022 (11 programmes, soit 25 heures en 2022 dans le cadre du Fonds sélectif plateforme). Parmi ces programmes, trois ont été cofinancés avec d'autres diffuseurs (aucun en 2022) : *Amour – Bérengère Krief* (90' – Roger Films et Arts Live Entertainment), spectacle vivant dans lequel Prime Vidéo investit aux côtés de plusieurs chaînes du groupe Canal+ (Comédie+, Olympia TV, C8, Canal+ et CStar), *Sirènes* (105' – Mandarin Télévision et Mandarin et Compagnie), fiction dans laquelle Prime Video investit au côté de TF1 et *Machine* (6x52' – F.I.T. Production et 687), fiction dans laquelle Prime Video investit au côté d'Arte.

Répartition des heures selon le nombre de diffuseurs (%)



Source : CNC.

La production audiovisuelle aidée en 2023

mai 2023

Centre national du cinéma
et de l'image animée
Direction des études,
des statistiques
et de la prospective

12 rue de Lübeck
75 784 Paris cedex 16
cnc.fr
Tél : 01 44 34 38 26 / despro@cnc.fr

Rédaction :
Marion Carrot, Emma Cotterchio,
Emma Golding, Sophie Jardillier,
Cécile Lacoue

